



REPUBLIQUE FRANCAISE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil hebdomadaire n°9 du 29 janvier 2016**

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés  
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

# SOMMAIRE

## hebdomadaire n° du 29 janvier 2016

### ARS

- Appel à projet du 18 décembre 2015 relatif à la création en Loire-Atlantique à titre expérimental de deux équipes mobiles territoriales de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie
- Appel à projet du 18 décembre 2015 relatif à la création en Vendée à titre expérimental de deux équipes mobiles territoriales de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées.
- Arrêté ARS-PDL/DT49/APT/2015/0079 du 22 décembre 2015 fixant la composition du conseil pédagogique 2015-2016 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- Arrêté ARS-PDL/DT49/APT/2015/0080 du 22 décembre 2015 fixant la composition du conseil de discipline 2015-2016 de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- Arrêté ARS-PDL/DT49/APT/2016/0004 du 18 janvier 2016 fixant la composition du conseil de discipline 2015-2016 de l'Institut de Formation des Aides Soignants de l'Institut de Formation de Santé de l'Ouest d'Angers
- Arrêté ARS-PDL/DT49/APT/2016/0005 du 18 janvier 2016 fixant la composition du Conseil Technique 2015-2016 de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
- Arrêté ARS-PDL/DAS/AMS-PH/2016/01/44 du 19 janvier 2016 autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) très précoce pour enfants présentant un trouble du spectre autistique de 14 places, par extension du SESSAD du Pôle Nantais géré par l'ADAPEI de Loire Atlantique.
- Arrêté ARS-PDL/DAS/AMS-PH/2016/02/49 du 19 janvier 2016 autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) très précoce pour enfants présentant un trouble du spectre autistique de 10 places, géré par la Mutualité Française Anjou Mayenne.

### DIRM NAMO

- Arrêté n°06/2016 du 26 janvier 2016 portant fermeture de la pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres (« civelles ») de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Loire-Côtiers vendéens-Sèvre niortaise, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux

### DIRECCTE

- Arrêté n°2016/DIRECCTE/Pôle Travail/01 du 22 janvier 2016 portant habilitation à dispenser la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- Décision n°2016/DIRECCTE/Pôle T/UD44/01 du 26 janvier 2016 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Pays de la Loire – Unité départementale DIRECCTE de la Loire-Atlantique
- Arrêté n°2016/DIRECCTE/6 du 28 janvier 2016 relatif aux taux d'intervention en faveur des contrats aidés

### PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- Arrêté modificatif n°2016-n°2 du 27 janvier 2016 fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire

# A ppel à projet



Appel à projet relatif à la création en Loire-Atlantique à titre expérimental de deux équipes mobiles territoriales de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie.

Publié le 21 décembre 2015

## AVIS D'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) et du plan d'action régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire lance un appel à projets expérimental relatif à la création à titre expérimental d'équipes mobiles de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie.

### *Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation*

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire  
Direction de l'Accompagnement et des Soins  
CS 56 233  
44 262 NANTES Cedex 2

### *Objet de l'appel à projets :*

L'appel à projets porte sur la création en Loire-Atlantique de deux équipes mobiles de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie.

L'ouverture du service devra intervenir **le 15 septembre 2016**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### *Cahier des charges :*

Le cahier des charges de l'appel à projets fait l'objet de l'**annexe 1** du présent avis.

### *Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :*

Les projets seront analysés par un instructeur de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, éventuellement assisté par des personnels techniques, selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier, conformément aux articles R.313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- vérification de l'éligibilité de la candidature au regard de l'objet de l'appel à projets (public ciblé, capacité, territoire d'implantation, délai de mise en œuvre, budget de fonctionnement plafond) ;
- analyse au fond des projets, en fonction des critères de sélection faisant l'objet de l'**annexe 2** de l'avis d'appel à projets.

L'instructeur établira un rapport d'instruction motivé sur chacun des projets et pourra, à la demande du Président de la commission de sélection, en proposer un classement selon les critères prévus par l'avis d'appel à projets.

Les projets seront examinés et classés par la commission de sélection qui sera réunie **le 9 juin 2016** (date indicative). Sa composition fera l'objet d'un arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

L'avis consultatif de la commission de sélection est rendu sous la forme d'un classement des projets. Il est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire, et diffusé sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>).

Cet avis ne lie pas l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

La décision d'autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l'ensemble des candidats.

### **Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles :**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature sous les formes suivantes :

- un exemplaire « papier » ;
- un exemplaire dématérialisé sur CDROM, DVDROM ou clé USB.

Ce dossier devra être mis sous enveloppe cachetée portant exclusivement la mention « Appel à projets 2015 – équipes mobiles de médicalisation - 44 ».

L'enveloppe cachetée devra être adressée accompagnée d'un courrier de déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat.

Les dossiers de candidatures devront être adressés par courrier recommandé avec avis de réception, **au plus tard le 13 avril 2016 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, **exclusivement à l'adresse suivante** :

**Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**  
**Direction de l'Accompagnement et des Soins**  
**CS 56 233**  
**44 262 NANTES Cedex 2**

La liste des documents devant être transmis par le candidat fait l'objet de l'**annexe 3** du présent avis d'appel à projets. Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception de l'ARS Pays de la Loire.

### **Modalités de consultation de l'avis :**

Le présent avis d'appel à projets est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de Loire. Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>) et peut être remis dans un délai de huit jours aux personnes qui en font la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

### **Précisions complémentaires :**

Des précisions complémentaires peuvent être sollicitées **au plus tard le 6 avril 2016 à minuit**, exclusivement par messagerie électronique, avec demande d'accusé réception en ligne, à l'adresse suivante : [ars-pdl-das-aapmsph@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-das-aapmsph@ars.sante.fr).

Les questions et les réponses apportées seront consultables sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>).

Fait à Nantes, le **18 DEC. 2015**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé  
des Pays de la Loire

  
Cécile COURREGES

## ANNEXE 1 / CAHIER DES CHARGES

### APPEL A PROJETS

relatif à la création à titre expérimental de 2 équipes mobiles de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie sur le département de Loire-Atlantique

## 1- CARACTERISTIQUES DU PROJET

### 1-1 Eléments de contexte

L'objectif 8 du schéma régional d'organisation médico-sociale vise à assurer l'adéquation des prises en charge aux âges-clé de la vie. Il prévoit notamment de développer des dispositifs spécifiques et coordonnés d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, tant en institution qu'à domicile et de définir des modalités de médicalisation des structures accueillant des personnes handicapées vieillissantes.

Le groupe de travail régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes piloté en 2014 par l'ARS, et associant les Conseils Départementaux, les représentants d'usagers et d'organismes gestionnaires, a posé le principe d'un accompagnement médico-social devant reposer sur une offre diversifiée et modulable, évolutive en fonction des besoins des personnes et *reposant en première intention sur un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire*.

Le plan d'action régional découlant de ces travaux comporte un objectif d'adaptation de l'offre médico-sociale institutionnelle à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes, notamment par l'expérimentation d'équipes mobiles de médicalisation de foyers de vie.

En effet, une enquête réalisée par le Département de Loire-Atlantique en 2014 auprès des foyers de vie<sup>1</sup> a montré :

- ✓ un vieillissement des résidents accueillis en foyers de vie, leur moyenne d'âge étant de 46 ans en foyer de vie et de 59 ans en foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes ;
- ✓ une situation d'inadéquation potentielle de certains résidents en foyer de vie. Ainsi, plus de 8% des places de foyers de vie ayant répondu à l'enquête sont occupées par des personnes réorientées vers une autre catégorie d'établissement et en attente de place ;
- ✓ le financement par le Département de Loire-Atlantique de postes de personnel soignants ;
- ✓ une évolution des qualifications du personnel exerçant dans les foyers de vie pour personnes handicapées vieillissantes, avec notamment un renforcement des compétences d'aides-soignants et d'AMP.

	Foyer de vie	Foyer de vie PHV
Educateurs spécialisés et moniteurs Educateurs	31%	12%
AMP	44%	54%
AS	4%	13%

<sup>1</sup> Questionnaire adressé en 2014 par le Département 44 aux foyers de vie et foyers d'accueil médicalisé, dont le taux de réponse s'est élevé à 60%

Dans ce contexte, l'équipe mobile de médicalisation a pour objectif de garantir une prise en charge adaptée aux personnes handicapées vieillissantes accompagnées en foyer de vie, en garantissant la coordination et la continuité des soins, dans une logique d'anticipation des situations de crise pouvant conduire à des hospitalisations inadaptées.

La création de ces équipes mobiles de médicalisation découle de l'action 7 du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des Pays de Loire (action 7 : « Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap »). Le présent cahier des charges a fait l'objet d'une concertation en amont de son élaboration avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique puis d'un avis de ce dernier.

## 1-2 Cadre juridique et recommandations

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L.313-1-1 et suivants et R.313-7-3 et suivants ;
- Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale et le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des Pays de Loire ;
- Les recommandations de bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM) ;
- Le référentiel régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes.

## 1-3 Définition de la population cible

L'équipe mobile de médicalisation s'adresse aux personnes en situation de handicap vieillissantes (âgées de 45 ans minimum à 60 ans au plus au moment de l'admission) dont les besoins en soins liés au vieillissement nécessitent la mise en œuvre d'un plan de soins coordonné. Ces personnes sont des résidents en foyer de vie en attente d'une place en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Cette équipe s'inscrit comme suit au sein des dispositifs existants :

	Besoin de soins	Logique d'intervention
Soins réalisés par des professionnels de santé libéraux	Soins techniques médicaux ou paramédicaux	Prestation de soins
SSIAD – SAMSAH (partie soins)	Soins techniques ou soins de base relationnels paramédicaux réguliers et coordonnés	Prestation de soins. Coordination des professionnels du service. Coordination avec les professionnels libéraux, médico-sociaux et sanitaires.
Equipe mobile de médicalisation	Prestations de soins réguliers, coordonnés et intégrés en complémentarité des prestations réalisées par le foyer de vie	Prestations de soins intégrées au projet de service du foyer de vie. Intervention au sein de plusieurs établissements et services du territoire. Formalisation d'un projet de soin intégré au projet d'établissement ou de service. Coordination des professionnels de l'équipe et coordination avec les professionnels libéraux, médico-sociaux et sanitaires. Possibilité d'intervention en urgence dans une logique de prévention des hospitalisations inadaptées. Astreinte.
FAM-EHPAD	Surveillance médicale et soins constants	Prestation intégrée au fonctionnement

		de l'établissement réalisée par le personnel de l'établissement.
HAD	Soins hospitaliers (médicaux et paramédicaux) continus et coordonnés caractérisés par la complexité et la fréquence des actes	Coordination des interventions cliniques à domicile réalisées par des intervenants libéraux.

### 1-4 Capacité

Le projet présenté devra permettre de prendre en charge une file active d'a minima 40 personnes. Le candidat transmettra à l'appui de son dossier une analyse des besoins du territoire.

### 1-5 Territoire d'intervention

Le service couvrira principalement les besoins identifiés sur les deux territoires suivants (correspondant à 2 lots, pour une file active respective de 20 personnes) :

- Territoire de la CARENE (communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire), de CAP Atlantique (communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique) et de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois.
- Territoire de Nantes Agglomération.

### 1-6 Type d'opération attendue

Chaque équipe mobile devra intervenir auprès de plusieurs structures des territoires ciblés.

Les réponses pourront porter soit sur l'un des deux lots, soit sur les deux lots.

La forme de coopération reste à l'appréciation du (des) porteur (s) de projet et devra être précisée dans le dossier de réponse (conventions, GCSMS...).

Le (s) porteur (s) de l'équipe mobile pourra (pourront) être un gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux ou d'établissements de santé, une maison de santé pluridisciplinaire ou tout autre acteur intervenant dans la coordination des soins sur le territoire.

Chaque équipe mobile sera autorisée en tant que dispositif expérimental pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois au vu des résultats d'une évaluation positive.

## 2- CONTENU ATTENDU DU PROJET

### 2-1 Objectifs du projet d'accompagnement

Le candidat exposera, au besoin en l'illustrant, le projet de service en indiquant les objectifs fixés, les principes mis en œuvre, les modalités d'intervention et les moyens correspondants, dans le but de répondre aux critères précisés en annexe.

L'équipe mobile a pour objectif de garantir un parcours de soins adapté aux personnes handicapées vieillissantes accompagnées en foyer de vie, dans une logique de maintien dans leur lieu de vie ou de réorientation vers un accompagnement plus adapté. Son intervention s'inscrit dans un objectif de décroisement entre le secteur du handicap et le secteur « personnes âgées ».

Dans ce cadre, ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- Evaluer les besoins en soins des personnes handicapées vieillissantes en lien avec les établissements et services d'accueil et élaborer le plan de soins à mettre en œuvre,
- Assurer la coordination et la continuité des soins, en mobilisant les ressources de droit commun. En cas d'insuffisance de ressource libérale ou médico-sociale sur le territoire, dispenser et coordonner les soins,
- Organiser un réseau médical et paramédical avec les ressources du territoire (libérales, médico-sociales, sanitaires) transversales au secteur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et incluant des ressources en psychiatrie et développer des coopérations avec ces ressources,
- Assurer des actions de prévention et d'éducation à la santé,
- Assurer un soutien aux professionnels et aux aidants familiaux,
- Assurer la formation et le transfert de savoir-faire en matière d'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes.
- Disposer d'une astreinte permettant de répondre aux situations de crise et d'éviter des hospitalisations en urgence non adaptées,
- Préparer les sorties d'hospitalisation avec les professionnels des établissements et les aidants familiaux,
- Participer à la constitution d'un circuit du médicament sécurisé,
- Aider à l'orientation des personnes handicapées vieillissantes vers des dispositifs du territoire adaptés, y compris ceux relevant du secteur « personnes âgées » (aide à l'évaluation des besoins en soins et coordination avec les structures accueillantes en vue de l'intégration de la personne handicapée vieillissante), dans une logique d'anticipation des risques de rupture d'accompagnement.

**Le candidat devra décrire précisément et concrètement les modalités de mise en œuvre de l'ensemble de ces objectifs.**

#### **Modalités de fonctionnement :**

Le service fonctionnera sur la base d'une file active, 7 jours/7 en fonction des besoins des personnes accompagnées, avec dispositif d'astreinte, dans une logique de prévention des situations d'urgence.

Les interventions de l'équipe mobile de médicalisation pourront être réalisées sur notification de la CDAPH pour les résidents de foyer de vie ayant une orientation FAM.

L'équipe mobile de médicalisation devra travailler en partenariat étroit avec la MDPH de Loire-Atlantique afin que les notifications soient en adéquation avec les missions qui lui sont confiées.

#### **Partenariats et coopération :**

- La diversité des handicaps des personnes accompagnées nécessite un accompagnement adapté formalisé au sein du projet personnalisé. Dès lors, les modalités d'intervention de l'équipe mobile devront être construites sur des partenariats et des alliances avec les usagers, les familles et les professionnels intervenant auprès des personnes handicapées, que ce soit en établissement médico-social ou à domicile.
- L'équipe mobile n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs existants, mais vise à améliorer la continuité et la qualité de l'accompagnement médical et paramédical des personnes handicapées. La réalisation des soins repose en première intention sur la mobilisation des ressources existantes sur le territoire (professionnels libéraux, médico-sociaux, sanitaires), qui devra faire l'objet d'un conventionnement.
- L'équipe mobile devra conclure avec chaque établissement et service auprès duquel il intervient un protocole d'accord/une convention délimitant les modalités de saisine, le champ et le périmètre de l'intervention, les modalités de communication et de transmission des données médicales et paramédicales, les référents au sein du service et au sein de l'établissement, les conditions d'accès aux locaux. Son intervention devra respecter les modalités de fonctionnement des foyers de vie.

Le promoteur devra produire à l'appui de son dossier des conventions formalisées de partenariat avec les foyers de vie du territoire et avec les prestataires de soin du territoire. Il devra transmettre la liste des établissements et services utilisateurs potentiels, validée par ceux-ci. L'équipe mobile de médicalisation a vocation à intervenir auprès de l'ensemble des ESMS dans une logique territoriale.

## 2-2 Organisation et fonctionnement du service

Le candidat décrira précisément :

- Les critères d'inclusion et les modalités d'intervention au sein de l'équipe mobile.
- Les modalités de mise en œuvre des outils et protocoles relatifs aux droits des usagers prévus par la loi du 2 janvier 2002. Chaque personne accompagnée devra disposer d'un projet personnalisé de soins, complémentaire du projet de vie élaboré par la structure d'accueil. Les modalités d'élaboration et d'évaluation du projet devront être exposées.
- Les conditions d'ouverture du service, y compris l'amplitude et les modalités de permanences et/ou d'astreintes en dehors des heures d'ouverture.
- Les prestations détaillées.
- Le partenariat et l'articulation du projet avec son environnement, qu'il s'agisse des partenariats avec le secteur sanitaire, psychiatrique, libéral ou les autres structures médico-sociales. Le degré de formalisation du partenariat engagé devra être précisé en joignant à l'appui de son dossier tout élément d'information utile (lettre d'intention des partenaires, conventions de partenariat...).
- Les modalités de pilotage de l'amélioration continue de la qualité et notamment les modalités prévues d'évaluation de la qualité du service rendu aux usagers. Dans ce cadre le promoteur fera connaître les indicateurs sur lesquels reposera sa démarche et indiquera le référentiel qui sera utilisé dans le cadre de l'évaluation interne.
- Les modalités de couverture des territoires ciblés.

## 2-3 Moyens humains

L'équipe reposera *a minima* sur un temps de coordination médical et infirmier et sur des compétences d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'assistants de soins en gérontologie. La composition de l'équipe pluridisciplinaire pourra évoluer en fonction du projet de service (ex : association de compétences de psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute....).

Les modalités de réalisation des astreintes devront être précisées par le candidat.

Les postes feront l'objet d'un descriptif précis. Les qualifications attendues et les modalités selon lesquelles celles-ci pourront être acquises ou développées par le personnel seront précisées. Le plan de formation devra comprendre une formation à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes pour l'ensemble de l'équipe.

Le candidat précisera le nombre d'ETP par catégories professionnelles :

Les documents suivants devront être joints au dossier déposé par le candidat :

- Données sur la mutualisation éventuelle de certains postes avec d'autres structures et ses modalités ;
- Planning type hebdomadaire ;
- Missions de chaque catégorie de professionnel ;
- Plan de formation, actions éventuelles de professionnalisation et de supervision.

## 2-4 Cadrage budgétaire

L'équipe mobile sera financée sur des crédits d'assurance maladie, à hauteur de 600 000 € pour les 2 équipes (soit 300 000€ pour chaque équipe mobile territoriale).

Ce montant correspond au fonctionnement en année pleine, pour l'année d'installation ; il sera fonction de la date effective d'installation de l'équipe mobile.

## ***2-5 Délais de mise en œuvre***

L'ouverture du service devra intervenir le 15 septembre 2016, après la visite de conformité par l'autorité délivrant l'autorisation.

La capacité de réalisation du projet et les modalités de gouvernance du promoteur feront l'objet d'une attention particulière. Le candidat devra, à ce titre, transmettre le calendrier de réalisation du projet compatible avec une mise en œuvre dans les délais fixés.

## ***2-6 Localisation et conditions d'installation***

Le projet devra identifier les sites d'implantation et les modalités de couverture du territoire.

## ***2-7 Variantes***

Les candidats pourront apporter des variantes aux exigences et critères posés dans une logique d'innovation et d'adaptation des modalités de réponse aux besoins sous réserve du respect des exigences minimales fixées.

## ***2-8 Modalités d'évaluation du service***

Une évaluation du dispositif, permettant d'identifier et d'évaluer la réponse apportée aux besoins et aux objectifs fixés, sera réalisée au terme des 3 ans de son autorisation, en vue de son renouvellement éventuel après avis du Conseil Départemental.

Les modalités et les indicateurs spécifiques d'évaluation du service seront déterminés, par l'ARS en concertation avec le Conseil Départemental, sur proposition du candidat retenu.

Par ailleurs, une évaluation annuelle de l'activité de l'équipe mobile est attendue, au travers notamment d'un rapport d'activité, permettant de déterminer précisément le nombre d'interventions et de bénéficiaires et de retracer l'utilisation des crédits alloués.

## ANNEXE 2 / CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

Thèmes	Critères		
<b>Stratégie, gouvernance et pilotage du projet</b>	Expérience du promoteur (notamment sur la nature des interventions intégrées au cahier des charges), cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public.	20	40
	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur). Existence de modalités de partage du dossier unique, outil de transmission sécurisée.	20	
<b>Accompagnement médico-social proposé</b>	Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques ANESM relatives à l'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes et du référentiel régional dans le projet de service	20	110
	Modalités d'intégration des projets de soins dans le plan personnalisé d'accompagnement et participation de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place	30	
	Modalités d'intervention de l'équipe mobile (conventionnement) et amplitude d'intervention/articulation avec l'établissement d'accueil (coordination, information, communication....)	30	
	Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers.	10	
	Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.	20	
<b>Modalités d'organisation du dispositif : moyens humains matériels et financiers</b>	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	35	50
	Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat : calendrier, adaptation des locaux, organisation de la réponse par type d'accueil, continuité de l'accompagnement (amplitude d'ouverture, astreintes, relais...), moyens financiers ...	15	
<b>TOTAL</b>		<b>200</b>	<b>200</b>

## ANNEXE 3 / LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE TRANSMIS PAR LES CANDIDATS (article R.313-4-3 du code de l'action sociale et des familles)

### *Concernant la candidature :*

- Documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,
- Déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles,
- Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L313-16, L331-5, L471-3, L472-10, L474-2 ou L474-5,
- Copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce,
- Eléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

### *Concernant la réponse au projet :*

Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges,

Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

- Un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
  - un avant-projet du projet d'établissement ou de service mentionné à l'article L. 311-8 ;
  - l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L. 311-3 à L. 311-8;
  - la méthode d'évaluation prévue pour l'application du premier alinéa de l'article L. 312-8, ou le résultat des évaluations faites en application du même article dans le cas d'une extension ou d'une transformation ;
  - le cas échéant, les modalités de coopération envisagées en application de l'article L. 312-7
- Un dossier relatif aux personnels comprenant :
  - une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
- Selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :
  - une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accueilli ou accompagné;
  - en cas de construction nouvelle, des plans prévisionnels qui peuvent, conformément à la réglementation qui leur est applicable, ne pas être au moment de l'appel à projet obligatoirement réalisés par un architecte ;
- Un dossier financier comportant outre le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération, mentionnés au 2° de l'article R. 313-4-3 du même code :
  - Les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires ;
  - Le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation ;
  - En cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement ou service ;
  - Les incidences sur le budget d'exploitation de l'établissement ou du service du plan de financement mentionné ci-dessus ;

- Le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement ou du service, avec une projection sur 3 ans. Les modèles des documents relatifs au bilan financier, au plan de financement et au budget prévisionnel sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'action sociale.

- Le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter,
- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées

# Appel à projet



Appel à projet relatif à la création en Vendée à titre expérimental de deux équipes mobiles territoriales de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées.

Publié le 21 décembre 2015

## AVIS D'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) et du plan d'action régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire lance un appel à projets expérimental relatif à la création à titre expérimental d'équipes mobiles de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées :

- accueillies en foyer de vie ou en établissement hébergeant des personnes âgées (EHPA),
- accompagnées à domicile par un SAVS.

### *Qualité et adresse des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation :*

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire  
 Direction de l'Accompagnement et des Soins  
 CS 56 233  
 44 262 NANTES Cedex 2

### *Objet de l'appel à projets :*

L'appel à projets porte sur la création de deux équipes mobiles territorialisées de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées :

- accueillies en foyer de vie ou en établissement hébergeant des personnes âgées (EHPA),
- accompagnées à domicile par un SAVS.

L'ouverture du service devra intervenir le **15 septembre 2016**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des articles L.313-1 et suivants et R.313-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

### *Cahier des charges :*

Le cahier des charges de l'appel à projets fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

### *Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :*

Les projets seront analysés par un instructeur de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire, éventuellement assisté par des personnels techniques, selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier, conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- vérification de l'éligibilité de la candidature au regard de l'objet de l'appel à projets (public ciblé, capacité, territoire d'implantation, délai de mise en œuvre, budget de fonctionnement plafond) ;
- analyse au fond des projets, en fonction des critères de sélection faisant l'objet de l'annexe 2 de l'avis d'appel à projets.

L'instructeur établira un rapport d'instruction motivé sur chacun des projets et pourra, à la demande du Président de la commission de sélection, en proposer un classement selon les critères prévus par l'avis d'appel à projets.

Les projets seront examinés et classés par la commission de sélection qui sera réunie le **14 juin 2016** (date indicative). Sa composition fera l'objet d'un arrêté publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

L'avis consultatif de la commission de sélection est rendu sous la forme d'un classement des projets, il est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire, et diffusé sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>). Cet avis ne lie pas l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation.

La décision d'autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l'ensemble des candidats.

### **Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles :**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature sous les formes suivantes :

- un exemplaire « papier » ;
- un exemplaire dématérialisé sur CDROM, DVDROM ou clé USB.

Ce dossier devra être mis sous enveloppe cachetée portant exclusivement la mention « Appel à projets – équipes mobiles de médicalisation - 85 ».

L'enveloppe cachetée devra être adressée accompagnée d'un courrier de déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat.

Les dossiers de candidatures devront être adressés par courrier recommandé avec avis de réception, **au plus tard le 13 avril 2016 à minuit**, cachet de la poste faisant foi, exclusivement à l'adresse suivante :

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire  
Direction de l'Accompagnement et des Soins  
CS 56 233  
44 262 NANTES Cedex 2

La liste des documents devant être transmis par le candidat fait l'objet de l'annexe 3 du présent avis d'appel à projets. Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception de l'ARS Pays de la Loire.

### **Modalités de consultation de l'avis :**

Le présent avis d'appel à projets est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de Loire. Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>) et peut être remis dans un délai de huit jours aux personnes qui en font la demande par lettre recommandée avec avis de réception.

### **Précisions complémentaires :**

Des précisions complémentaires peuvent être sollicitées **au plus tard le 6 avril 2016 à minuit**, exclusivement par messagerie électronique, avec demande d'accusé réception en ligne, à l'adresse suivante : [ars-pdl-das-aapmsph@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-das-aapmsph@ars.sante.fr).

Les questions et les réponses apportées seront consultables sur le site internet de l'ARS Pays de la Loire (<http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>)

Fait à Nantes, le **18 DEC. 2015**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de  
Santé des Pays de la Loire,

  
Cécile COURREGES

## ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES

### APPEL A PROJETS

relatif à la création à titre expérimental d'une équipe mobile de médicalisation répondant aux besoins de soins liés au vieillissement des personnes handicapées accueillies en foyer de vie, en EHPA ou accompagnées à domicile par un SAVS sur le département de la Vendée

#### 1- CARACTERISTIQUES DU PROJET

##### 1-1 Eléments de contexte

L'objectif 8 du schéma régional d'organisation médico-sociale vise à assurer l'adéquation des prises en charge aux âges-clé de la vie. Il prévoit notamment de développer des dispositifs spécifiques et coordonnés d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, tant en institution qu'à domicile et de définir des modalités de médicalisation des structures accueillant des personnes handicapées vieillissantes.

Le groupe de travail régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes piloté en 2014 par l'ARS, et associant les Conseils Départementaux, les représentants d'usagers et d'organismes gestionnaires, a posé le principe d'un accompagnement médico-social devant reposer sur une offre diversifiée et modulable, évolutive en fonction des besoins des personnes et *reposant en première intention sur un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire.*

Le plan d'action régional conjoint découlant de ces travaux comporte un objectif d'adaptation de l'offre médico-sociale institutionnelle à l'accueil des personnes handicapées vieillissantes, notamment par l'expérimentation d'équipes mobiles de médicalisation de foyers de vie et/ou de SAVS.

En effet, les données transmises par le Département de Vendée des foyers de vie démontrent :

- un vieillissement des résidents accueillis en foyers de vie/SAVS, leur moyenne d'âge étant de plus de 47 ans en foyer de vie, de 65 ans en foyer de vie pour personnes handicapées vieillissantes (MAPHAV) et de plus de 44 ans en SAVS ;
- une situation d'inadéquation potentielle de certains résidents en foyer de vie, qui disposent d'une réorientation vers une autre catégorie d'établissement et en attente de place ;
- le financement par le Département de postes de personnels soignants ;
- une évolution des qualifications du personnel exerçant dans les foyers de vie pour personnes handicapées vieillissantes, avec notamment un renforcement des compétences d'aides-soignants et d'AMP ;
- des difficultés de coordination des soins au sein des foyers de vie accueillant des personnes handicapées vieillissantes.

Dans ce contexte, l'équipe mobile de médicalisation a pour objectif de garantir une prise en charge adaptée aux personnes handicapées vieillissantes accompagnées en foyer de vie, en EHPA ou à domicile par un SAVS en garantissant la coordination et la continuité des soins, dans une logique d'anticipation des situations de crise pouvant conduire à des hospitalisations inadaptées.

La création de ces équipes mobiles de médicalisation découle de l'action 7 du programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des Pays de Loire (action 7 : « Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap »). Le présent cahier des charges a fait l'objet d'une concertation en amont de son élaboration avec le Conseil Départemental de Vendée puis d'un avis de ce dernier.

## 1-2 Cadre juridique et recommandations

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L 313-1-1 et suivants et R313-7-3 et suivants ;
- Le Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale et le programme régional et interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) des Pays de la Loire ;
- Les recommandations de bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM) ;
- Le référentiel régional relatif à l'accompagnement médico-social des personnes handicapées vieillissantes.

## 1-3 Définition de la population cible

L'équipe mobile de médicalisation s'adresse aux personnes en situation de handicap vieillissantes (âgées de 45 ans minimum à 60 ans au plus au moment de l'admission) et dont les besoins en soins liés au vieillissement, nécessitent la mise en œuvre d'un plan de soins coordonné, ces personnes sont :

- Principalement, des résidents de foyer de vie en attente d'une place en Foyer d'accueil médicalisé ;
- A titre subsidiaire,
  - des personnes accompagnées à domicile par un SAVS en attente d'une place en SAMSAH,
  - des personnes accompagnées à domicile par un SAVS en attente d'une place en Foyer d'accueil médicalisé,
  - des personnes reconnues en situation de handicap, de moins de 60 ans, accueillies en EHPA pour lesquels l'offre de soins en libéral ou en SSIAD ne constitue pas une réponse adaptée.

Cette équipe mobile s'inscrit comme suit au sein des dispositifs existants :

	Besoin de soins	Logique d'intervention
Soins réalisés par des professionnels de santé libéraux	Soins techniques médicaux ou paramédicaux	Prestation de soins
SSIAD – SAMSAH (partie soins)	Soins techniques ou soins de base relationnels paramédicaux réguliers et coordonnés	Prestation de soins Coordination des professionnels du service Coordination avec les professionnels libéraux, médico-sociaux et sanitaires
Equipe mobile de médicalisation	Prestations de soins réguliers, coordonnés et intégrés en complémentarité des prestations réalisées par l'EHPA, le foyer de vie ou le SAVS.	Prestations de soins intégrées au projet de service du foyer de vie. Intervention au sein de plusieurs établissements et services du territoire. Formalisation d'un projet de soin intégré au projet d'établissement ou de service. Coordination des professionnels de l'équipe et coordination avec les professionnels libéraux, médico-sociaux et sanitaires. Possibilité d'intervention en urgence dans une logique de prévention des hospitalisations inadaptées. Astreinte.
FAM-EHPAD	Surveillance médicale et soins constants	Prestation intégrée au fonctionnement de l'établissement réalisée par le personnel de l'établissement
HAD	Soins hospitaliers (médicaux et paramédicaux) continus et coordonnés caractérisés par la complexité et la fréquence des actes.	Coordination des interventions cliniques à domicile réalisées par des intervenants libéraux.

Le cas échéant, l'équipe mobile de médicalisation devra également se coordonner avec les équipes mobiles de soins palliatifs ainsi que l'équipe mobile Mosaïque du Centre Hospitalier Georges Mazurelle.

### **1-4 Capacité**

Le projet présenté devra permettre de prendre en charge une file active d'a minima 40 personnes. Le candidat transmettra à l'appui de son dossier une analyse des besoins du territoire.

### **1-5 Territoire d'intervention**

Le service couvrira principalement les besoins identifiés sur les deux territoires suivants (correspondant à 2 lots, pour une file active respective de 20 personnes) :

- Territoires de santé de proximité de Challans et Aizenay.
- Territoires de santé de proximité de Pouzauges-La Chataigneraie, Fontenay le Comte, Chantonnay.

### **1-6 Type d'opération attendue**

Chaque équipe mobile devra intervenir auprès de plusieurs structures des territoires ciblés.

Les réponses pourront porter soit sur l'un des deux lots, soit sur les deux lots.

La forme de coopération reste à l'appréciation du (des) porteur(s) de projet et devra être précisée dans le dossier de réponse (conventions, GCSMS...).

Le(s) porteur(s) de l'équipe pourra(ont) être un gestionnaire d'établissements et services médico-sociaux ou d'établissements de santé, une maison de santé pluridisciplinaire ou tout autre acteur intervenant sur la coordination des soins sur le territoire.

Chaque équipe mobile sera autorisée en tant que dispositif expérimental pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois au vu des résultats d'une évaluation positive.

## **2- CONTENU ATTENDU DU PROJET**

### **2-1 Objectifs du projet d'accompagnement**

Le candidat exposera, au besoin en l'illustrant, le projet de service en indiquant les objectifs fixés, les principes mis en œuvre, les modalités d'intervention et les moyens correspondants, dans le but de répondre aux critères précisés en annexe.

L'équipe mobile a pour objectif de garantir un parcours de soins adapté aux personnes handicapées vieillissantes dans une logique de maintien dans leur lieu de vie ou de réorientation vers un accompagnement plus adapté. Son intervention s'inscrit dans un objectif de décloisonnement entre le secteur du handicap et le secteur « personnes âgées ».

Dans ce cadre, ses objectifs opérationnels sont les suivants :

- Evaluer les besoins en soins des personnes handicapées vieillissantes en lien avec les établissements et services d'accueil et élaborer le plan de soins à mettre en œuvre,
- Assurer la coordination et la continuité des soins, en mobilisant les ressources de droit commun. En cas d'insuffisance de ressource libérale ou médico-sociale sur le territoire, dispenser et coordonner les soins,
- Organiser un réseau médical et paramédical avec les ressources du territoire (libérales, médico-sociales, sanitaires) transversales au secteur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et incluant des ressources en psychiatrie et développer des coopérations avec ces ressources,
- Assurer des actions de prévention et d'éducation à la santé,
- Assurer un soutien aux professionnels et aux aidants familiaux,

- Assurer la formation et le transfert de savoir-faire en matière d'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes.
- Disposer d'une astreinte permettant de répondre aux situations de crise et d'éviter des hospitalisations en urgence non adaptées,
- Préparer les sorties d'hospitalisation avec les professionnels des établissements et les aidants familiaux,
- Participer à la constitution d'un circuit du médicament sécurisé,
- Aider à l'orientation des personnes handicapées vieillissantes vers des dispositifs du territoire adaptés, y compris ceux relevant du secteur « personnes âgées » (aide à l'évaluation des besoins en soins et coordination avec les structures accueillantes en vue de l'intégration de la personne handicapée vieillissante), dans une logique d'anticipation des risques de rupture d'accompagnement.

**Le candidat devra décrire précisément et concrètement les modalités de mise en œuvre de l'ensemble de ces objectifs.**

#### **Modalités de fonctionnement :**

Le service fonctionnera sur la base d'une file active, 7 jours/7 en fonction des besoins des personnes accompagnées, avec dispositif d'astreinte, dans une logique de prévention des situations d'urgence.

Les interventions de l'équipe mobile de médicalisation pourront être réalisées :

- Principalement, auprès des résidents de foyer de vie ayant une orientation « Foyer d'accueil Médicalisé » de la CDAPH ;
- A titre subsidiaire :
  - auprès des personnes à domicile ou en habitat intermédiaire accompagnées par un SAVS ayant une orientation « SAMSAH » ou une orientation « Foyer d'accueil Médicalisé » de la CDAPH ;
  - auprès de personnes en situation de handicap, ayant moins de 60 ans, résidents d'EHPA ayant une orientation « Foyer d'accueil Médicalisé » de la CDAPH.

L'équipe mobile de médicalisation devra travailler en partenariat étroit avec la MDPH de Vendée afin que les notifications soient en adéquation avec les missions qui lui sont confiées.

#### **Partenariats et coopération :**

La diversité des handicaps des personnes accompagnées nécessite un accompagnement adapté formalisé au sein du projet personnalisé. Dès lors, les modalités d'intervention de l'équipe mobile devront être construites sur des partenariats et des alliances avec les usagers, les familles et les professionnels intervenant auprès des personnes handicapées, que ce soit en établissement médico-social ou à domicile.

L'équipe mobile n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs qui existeraient déjà, mais vise à améliorer la continuité et la qualité de l'accompagnement médical et paramédical des personnes handicapées. La réalisation des soins repose en première intention sur la mobilisation des ressources existantes sur le territoire (professionnels libéraux, médico-sociaux, sanitaires), qui devra faire l'objet d'un conventionnement.

L'équipe mobile devra conclure avec chaque établissement et service auprès duquel il intervient un protocole d'accord / une convention délimitant les modalités de saisine, le champ et le périmètre de l'intervention, les modalités de communication et de transmission des données médicales et paramédicales, les référents au sein du service et au sein de l'établissement, les conditions d'accès aux locaux. Son intervention devra respecter les modalités de fonctionnement des foyers de vie, EHPA et SAVS.

Le promoteur devra produire à l'appui de son dossier des conventions formalisées de partenariat avec les foyers de vie, EHPA et SAVS du territoire et avec les prestataires de soin du territoire et transmettre la liste des établissements et services utilisateurs potentiels, validée par ceux-ci. L'équipe mobile de médicalisation a vocation à intervenir auprès de l'ensemble des ESMS dans une logique territoriale.

## 2-2 Organisation et fonctionnement du service

Le candidat décrira précisément :

- Les critères d'inclusion et les modalités d'intervention au sein de l'équipe mobile.
- Les modalités de mise en œuvre des outils et protocoles relatifs aux droits des usagers prévus par la loi du 2 janvier 2002. Chaque personne accompagnée devra disposer d'un projet personnalisé de soins, complémentaire du projet de vie élaboré par la structure d'accueil. Les modalités d'élaboration et d'évaluation du projet devront être exposées.
- Les conditions d'ouverture du service, y compris l'amplitude et les modalités de permanences et/ou d'astreintes en dehors des heures d'ouverture.
- Les prestations détaillées.
- Le partenariat et l'articulation du projet avec son environnement, qu'il s'agisse des partenariats avec le secteur sanitaire, psychiatrique, libéral ou les autres structures médico-sociales. Le degré de formalisation du partenariat engagé devra être précisé en joignant à l'appui de son dossier tout élément d'information utile (lettre d'intention des partenaires, conventions de partenariat...).
- Les modalités de pilotage de l'amélioration continue de la qualité et notamment les modalités prévues d'évaluation de la qualité du service rendu aux usagers. Dans ce cadre le promoteur fera connaître les indicateurs sur lesquels reposera sa démarche et indiquera le référentiel qui sera utilisé dans le cadre de l'évaluation interne.
- Les modalités de couverture des territoires ciblés.

## 2-3 Moyens humains

L'équipe reposera *a minima* sur un temps de coordination médical et infirmier et sur des compétences d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'assistants de soins en gérontologie. La composition de l'équipe pluridisciplinaire pourra évoluer en fonction du projet de service (ex : association de compétences de psychologue, kinésithérapeute, ergothérapeute...).

Les modalités de réalisation des astreintes devront être précisées par le candidat.

Les postes feront l'objet d'un descriptif précis, les qualifications attendues et les modalités selon lesquelles celles-ci pourront être acquises ou développées par le personnel seront précisées. Le plan de formation devra comprendre une formation à l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes pour l'ensemble de l'équipe.

Le candidat précisera le nombre d'ETP par catégories professionnelles.

Les documents suivants devront être joints au dossier déposé par le candidat :

- Données sur la mutualisation éventuelle de certains postes avec d'autres structures et ses modalités ;
- Planning type hebdomadaire ;
- Missions de chaque catégorie de professionnel ;
- Plan de formation, actions éventuelles de professionnalisation et de supervision.

## 2-4 Cadrage budgétaire

Chaque équipe mobile territoriale sera financée sur des crédits d'assurance maladie, à hauteur de 300 000 €, soit 600.000 € pour les 2 équipes (Ce montant correspond au fonctionnement en année pleine, pour l'année d'installation, il sera fonction de la date effective d'installation de l'équipe mobile).

## 2-5 Délais de mise en œuvre

L'ouverture du service devra intervenir le **15 septembre 2016**, après la visite de conformité par l'autorité délivrant l'autorisation.

La capacité de réalisation du projet et les modalités de gouvernance du promoteur feront l'objet d'une attention particulière. Le candidat devra, à ce titre, transmettre le calendrier de réalisation du projet compatible avec une mise en œuvre dans les délais fixés.

## *2-6 Localisation et conditions d'installation*

Le projet devra identifier les sites d'implantation et les modalités de couverture du territoire.

## *2-7 Variantes*

Les candidats pourront apporter des variantes aux exigences et critères posés dans une logique d'innovation et d'adaptation des modalités de réponse aux besoins sous réserve du respect des exigences minimales fixées.

## *2-8 Modalités d'évaluation du service*

Une évaluation du dispositif, permettant d'identifier et d'évaluer la réponse apportée aux besoins et aux objectifs fixés, sera réalisée au terme des 3 ans de son autorisation, en vue de son renouvellement éventuel après avis du Conseil Départemental.

Les modalités et les indicateurs spécifiques d'évaluation du service seront déterminés, par l'ARS en concertation avec le Conseil Départemental, sur proposition du candidat retenu.

Par ailleurs, une évaluation annuelle de l'activité de l'équipe mobile est attendue, au travers notamment d'un rapport d'activité, permettant de déterminer précisément le nombre d'interventions et de bénéficiaires et de retracer l'utilisation des crédits alloués.

## ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

Thèmes	Critères		
<b>Stratégie, gouvernance et pilotage du projet</b>	Expérience du promoteur (notamment sur la nature des interventions intégrées au cahier des charges), cohérence du projet associatif (ou du projet d'établissement) avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public.	20	40
	Nature et modalités des partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur). Existence de modalités de partage du dossier unique, outil de transmission sécurisée.	20	
<b>Accompagnement médico-social proposé</b>	Respect des recommandations nationales de bonnes pratiques ANESM relatives à l'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes et du référentiel régional dans le projet de service	20	110
	Modalités d'intégration des projets de soins dans le plan personnalisé d'accompagnement et participation de la famille et de l'entourage dans l'accompagnement mis en place	30	
	Modalités d'intervention de l'équipe mobile (conventionnement) et amplitude d'intervention / articulation avec l'établissement d'accueil (coordination, information, communication ...)	30	
	Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers.	10	
	Garantie des droits des usagers et modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2.	20	
<b>Modalités d'organisation du dispositif : Moyens humains matériels et financiers</b>	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, supervision des équipes.	35	50
	Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat : calendrier, adaptation des locaux, organisation de la réponse par type d'accueil, continuité de l'accompagnement (amplitude d'ouverture, astreintes, relais...), moyens financiers ...	15	
<b>TOTAL</b>		200	200

## ANNEXE 3 : LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE TRANSMIS PAR LES CANDIDATS (article R.313-4-3 du code de l'action sociale et des familles)

### Concernant la candidature :

1. Documents permettant l'identification du candidat, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé,
2. Déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles,
3. Déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L313-16, L331-5, L471-3, L472-10, L474-2 ou L474-5,
4. Copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce,
5. Eléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

### Concernant la réponse au projet :

Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges,

Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire :

1. Un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
  - a) un avant-projet du projet d'établissement ou de service mentionné à l'article L. 311-8 ;
  - b) l'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers en application des articles L. 311-3 à L. 311-8 ;
  - c) la méthode d'évaluation prévue pour l'application du premier alinéa de l'article L. 312-8, ou le résultat des évaluations faites en application du même article dans le cas d'une extension ou d'une transformation ;
  - d) le cas échéant, les modalités de coopération envisagées en application de l'article L. 312-7
2. Un dossier relatif aux personnels comprenant :
  - a) une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification ;
3. Selon la nature de la prise en charge ou en tant que de besoin, un dossier relatif aux exigences architecturales comportant :
  - a) une note sur le projet architectural décrivant avec précision l'implantation, la surface et la nature des locaux en fonction de leur finalité et du public accueilli ou accompagné ;
  - b) en cas de construction nouvelle, des plans prévisionnels qui peuvent, conformément à la réglementation qui leur est applicable, ne pas être au moment de l'appel à projet obligatoirement réalisés par un architecte ;
4. Un dossier financier comportant outre le bilan financier du projet et le plan de financement de l'opération, mentionnés au 2° de l'article R. 313-4-3 du même code :
  - a) Les comptes annuels consolidés de l'organisme gestionnaire lorsqu'ils sont obligatoires ;
  - b) Le programme d'investissement prévisionnel précisant la nature des opérations, leurs coûts, leurs modes de financement et un planning de réalisation ;
  - c) En cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement ou service ;
  - d) Les incidences sur le budget d'exploitation de l'établissement ou du service du plan de financement mentionné ci-dessus ;

- e) Le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement ou du service, avec une projection sur 3 ans. Les modèles des documents relatifs au bilan financier, au plan de financement et au budget prévisionnel sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'action sociale.
5. Le cas échéant, l'exposé précis des variantes proposées et les conditions de respect des exigences minimales que ces dernières doivent respecter,
6. Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées.

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE**  
Animation des politiques de territoire

**ARRÊTÉ**

N° ARS-PDL/DT49/APT/2015/0079

fixant la composition du Conseil Pédagogique 2015-2016  
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire  
d'Angers

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** l'arrêté en date du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 1 à 15 et son annexe II ;

**VU** l'arrêté en date du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

**VU** le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

**VU** l'arrêté du 25 novembre 2015 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire donnant délégation de signature à Mme Laurence BROWAEYS, déléguée territoriale de Maine-et-Loire ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du Conseil Pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2015-2016 :

## Membres de droit :

*La directrice générale de l'agence régionale de la santé des Pays de Loire ou son représentant ; président*

*Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :*  
Monsieur BOURREL.

*Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :*  
Monsieur RENAUT.

*Le conseiller pédagogique régional :*  
Monsieur GUERRAUD.

*Le directeur des soins, coordonateur général ou, le cas échéant, le directeur des soins ;*  
Madame DELAVEAU, titulaire.

*Un infirmier désigné par le représentant de l'Etat dans le département exerçant hors d'un établissement public de santé :*  
Madame DELALANDE, Association Soins Santé, titulaire  
Madame PINEAU, Association ASSAS-AFA, suppléante.

*Un enseignant de statut universitaire, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université, désigné par ses pairs :*  
Monsieur le Professeur AUDRAN.

*Le président du conseil régional ou son représentant :*  
Madame VERON Rose-Marie, titulaire ;  
Madame PRINET Anne-Marie, suppléante.

## Membres élus :

**1 – Représentants des étudiants :** six étudiants élus par leurs pairs, à raison de deux par promotion

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<i>1<sup>ère</sup> année</i>	Monsieur DIARRA DIT LATAPIE Guihen Madame PATURAL NEBOUT Marie	<i>1<sup>ère</sup> année</i> Madame GUILLAS Audrey Madame GOELY Nadège
<i>2<sup>ème</sup> année</i>	Monsieur CANY Aurélien Monsieur LEMESLE Romain	<i>2<sup>ème</sup> année</i> Monsieur DUVAL Aubin Madame GAUDELET Gladys
<i>3<sup>ème</sup> année</i>	Monsieur MICHALET Clément Madame TOURTIER Claire	<i>3<sup>ème</sup> année</i> Madame BODIN Ophélie Madame JOANNIDES Marion

## 2- Représentants des enseignants élus par leurs pairs en septembre 2014:

- Trois enseignants permanents de l'institut de formation :

**Titulaires**  
Madame HUET  
Madame OUVRARD  
Madame GICQUEL

**Suppléants**  
Madame RENARD  
Madame DUPIN  
Madame DELACROIX

- Deux personnes chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé :

→ un cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :

Madame VALLEE Marie Andrée, titulaire  
Madame BONNET Géraldine, suppléante

→ une personne ayant des fonctions d'encadrement dans un établissement de santé privé :

Madame DIEU Chantal, titulaire  
Madame PLARD Marie-Agnès, suppléante

- un médecin

Monsieur le Docteur FARRAÏ, titulaire

**Article 2** : La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de Loire et le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Angers, le **22 DEC. 2015**

Pour la Directrice Générale de l'A.R.S.  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale de Maine-et-Loire



Laurence BROWAEYS.

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE  
Animation des politiques de territoire**

**ARRÊTÉ**

N° ARS-PDL/DT49/APT/2015/0080

**Fixant la composition du Conseil de Discipline 2015-2016  
de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
DES PAYS DE LA LOIRE**

- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 16 à 26 et son annexe III ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- VU** l'arrêté du 22 décembre 2015 désignant les membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers du centre hospitalier d'Angers;
- VU** le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2015 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire donnant délégation de signature à Mme Laurence BROWAYES, déléguée territoriale de Maine-et-Loire ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le conseil de discipline de l'institut de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers est constitué comme suit :

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant, président ;

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers ;  
M. BOURREL.

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant ;  
M. RENAUT.

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation, élu au conseil pédagogique :  
M. le Docteur FARRAI

Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :

Mme VALLEE Marie-Andrée : titulaire  
Mme DIEU Chantal : suppléante

Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au conseil pédagogique :

Mme GICQUEL : titulaire  
Mme HUET : suppléante

Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique :

1<sup>ère</sup> année

M. DIARRA DIT LATAPIE Guihen : titulaire  
Mme PATURAL NEBOUT Marie : suppléante

2<sup>ème</sup> année

M. LEMESLE Romain : titulaire  
M. CANY Aurélien : suppléant

3<sup>ème</sup> année

Mme TOURTIER Claire : titulaire  
M. MICHALET Clément : suppléant

**Article 2** : La directrice générale de l'agence régionale des Pays de Loire et le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers d'ANGERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Angers, le 22 DEC. 2015

Pour la directrice générale de l'A.R.S.  
et par délégation,  
La déléguée territoriale de Maine et Loire



Laurence BROWAEYS

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE  
Animation des politiques de territoire**

**ARRÊTÉ**

N° ARS-PDL/DT49/APT/2016/0004

**fixant la composition du Conseil de Discipline 2015-2016  
de l'Institut de Formation des Aides Soignants  
de l'Institut de Formation de Santé de l'Ouest d'Angers**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant et notamment ses articles 38 à 44 ;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2015 désignant les membres du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Institut de Formation de Santé de l'Ouest d'Angers;
- VU** le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;
- VU** l'arrêté du 25 novembre 2015 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire donnant délégation de signature à Mme Laurence BROWAEYS, déléguée territoriale de Maine-et-Loire ;

**ARRETE**

**Article 1** : La composition du conseil de discipline de l'institut de formation d'aides soignants de l'IFSO d'Angers est arrêtée comme suit pour l'année 2015-2016 :

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé, ou son représentant, président ;

Un représentant de l'organisme gestionnaire ou son représentant :  
Monsieur Christophe CHAMARD, représentant de l'organisme gestionnaire, titulaire  
*Madame Anne-Marie FRANCES : suppléante.*

Un infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :  
Madame Tiphaine BRUNA, enseignante permanente ; titulaire  
*Madame Séverine BOUTIMAH, suppléante.*

Un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour 3 ans par le directeur de l'institut de formation :

Monsieur Philippe VENET, aide-soignant à Vie à domicile à Angers, titulaire,  
Madame Cécile DENECHERE, aide-soignante au logis Desjardins à Angers, suppléante ;

Un représentant des élèves tiré au sort parmi les deux élus au conseil technique :

Madame Jasvie YETIKOUA, titulaire,  
Madame Régine MICHEL, suppléante.

**Article 2** – La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers de l'IFSO d'Angers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Angers, le 18 janvier 2016.

Pour la directrice générale de l'A.R.S.  
et par délégation,  
La déléguée territoriale de Maine et Loire



Laurence BROWAEYS.



**DÉLÉGATION TERRITORIALE DU MAINE-ET-LOIRE**  
Animation des politiques de territoire

## **ARRÊTÉ**

N° ARS-PDL/DT49/APT/2016/0005

**fixant la composition du Conseil Technique 2015-2016**  
**de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au diplôme d'Etat d'aide-soignant et notamment ses articles 35 à 37 ;

**VU** l'arrêté du 2 novembre 2015, modifié, désignant les membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers ;

**VU** le décret en date du 2 octobre 2014 portant nomination de Mme Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 29 octobre 2014 ;

**VU** l'arrêté du 25 novembre 2015 de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire donnant délégation de signature à Mme Laurence BROWAEYS, déléguée territoriale de Maine-et-Loire ;

## **ARRETE**

**Article 1** : L'arrêté du 2 novembre 2015 susvisé est abrogé.

**Article 2** : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier universitaire d'Angers est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2015/2016 :

- la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant, président ;

- la directrice de l'institut de formation : Madame Fabienne DAVID ;

- un représentant de l'organisme gestionnaire : Monsieur Laurent RENAULT ;
  
- un infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :  
Monsieur Christophe TIJOU, titulaire ;  
*Madame Hélène GIRARD, suppléante ;*
  
- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour 3 ans par le directeur de l'institut de formation :  
Madame Sandra GARDEREAU, aide-soignante au service neurochirurgie USI, au centre hospitalier universitaire, titulaire ;  
*Monsieur Laurent CHEVRIER, aide-soignante au service UHMP, au centre hospitalier universitaire, suppléant ;*
  
- le conseiller technique régional en soins infirmiers, ou le conseiller pédagogique régional :  
Monsieur Stéphane GUERRAUD
  
- le Directeur des soins, coordinateur :  
Monsieur Philippe BOURREL, centre hospitalier universitaire.
  
- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :  
Monsieur Yann YVIQUEL, titulaire,  
Madame Nadège RIONDET, titulaire,  
*Madame Jane CHALOPIN, suppléante,*  
*Madame Adeline GILBERT VERNIER, suppléante.*

**Article 3** : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, et la directrice de l'institut de formation d'aides-soignants du centre hospitalier universitaire du CHU, sont chargées chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région des pays de la Loire.

Fait à Angers, le 18 janvier 2016,

Pour la directrice générale de l'A.R.S.  
et par délégation,  
La déléguée territoriale de Maine et Loire,



Laurence BROWAEYS.

## Arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS-PH/2016/01/44

autorisant la création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) très précoce pour enfants présentant un trouble du spectre autistique de 14 places, par extension du SESSAD du pôle nantais (N° FINESS : 44 004 043 4), géré par l'ADAPEI de Loire-Atlantique (N° FINESS : 44 001 838 0)

### La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Madame Cécile Courrèges, en qualité de directrice générale de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 29 octobre 2014 ;

Vu l'arrêté ARS-PDL/DAS-AMS/PH/2014/66/44 en date du 25 novembre 2014 portant extension de capacité de 10 places des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) Pôle Nantais, gérés par l'association ADAPEI Loire-Atlantique (FINESS EJ : 44 001 838 0) ;

Vu le 3<sup>ème</sup> Plan Autisme 2013-2017 et l'instruction ministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/CNSA/2014/221 du 17 juillet 2014 relative au cadre national de repérage, de diagnostic et d'interventions précoces pour les enfants avec autisme et autres troubles envahissants du développement ;

Vu l'avis d'appel à projet en date du 10 juillet 2015 relatif à la création de deux service d'éducation spéciale et de soins à domicile très précoces pour enfants présentant un trouble du spectre autistique ;

Vu l'avis de la commission de sélection d'appel à projet médico-social, en date du 16 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** la compatibilité de cette autorisation avec les moyens notifiés dans le cadre de la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> Plan Autisme 2013-2017 et avec les orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), tel que prévu à l'article L.312-5-2 du code de l'action sociale et des familles ;

**SUR** proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La création sur l'agglomération nantaise d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile très précoce de 14 places pour enfants présentant un trouble du spectre autistique par extension du SESSAD du pôle nantais géré par l'ADAPEI de Loire-Atlantique est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 ;

**ARTICLE 2 :** Les capacités des autres établissements et services du pôle nantais restent inchangées ;

**ARTICLE 3** : Les caractéristiques du service seront répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S) de la façon suivante :

SESSAD Pôle Nantais (182)	N° FINESS principal : 44 004 043 4	
Code clientèle	110 - 203 - 437	437
Code discipline	319	838
Code activité	16	16
Capacité totale (y compris DIAPSAH)	109	14

2

**ARTICLE 4** : Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**ARTICLE 5** : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services,
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01).

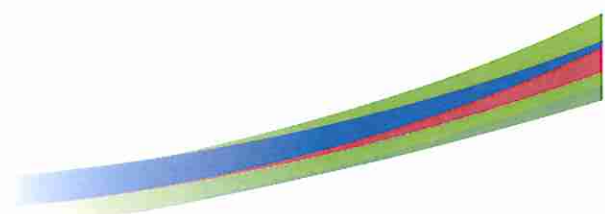
Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision ;

**ARTICLE 6** : La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, la Présidente de l'association sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 19 JAN. 2016

La Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé des Pays de la Loire,

Cécile COURREGES



**Arrêté n° ARS-PDL/DAS/AMS-PH/2016/02/49**

autorisant la création d'un service d'éducation spéciale  
et de soins à domicile (SESSAD) très précoce pour enfants présentant un trouble du spectre  
autistique de 10 places, géré par la Mutualité Française Anjou Mayenne (N° FINESS 49 053 516 8)

**La Directrice générale de l'Agence  
Régionale de Santé des Pays de la Loire**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la Sécurité Sociale ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le décret du 2 octobre 2014 portant nomination de Madame Cécile Courrèges, en qualité de directrice générale de l'ARS Pays de la Loire, à compter du 29 octobre 2014 ;

Vu le 3<sup>ème</sup> Plan Autisme 2013-2017 et l'instruction ministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/CNSA/2014/221 du 17 juillet 2014 relative au cadre national de repérage, de diagnostic et d'interventions précoces pour les enfants avec autisme et autres troubles envahissants du développement ;

Vu l'avis d'appel à projet en date du 10 juillet 2015 relatif à la création de deux service d'éducation spéciale et de soins à domicile très précoces pour enfants présentant un trouble du spectre autistique ;

Vu l'avis de la commission de sélection d'appel à projet médico-social, en date du 16 décembre 2015 ;

**CONSIDERANT** la compatibilité de cette autorisation avec les moyens notifiés dans le cadre de la mise en œuvre du 3<sup>ème</sup> Plan Autisme 2013-2017 et avec les orientations du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), tel que prévu à l'article L.312-5-2 du code de l'action sociale et des familles ;

**SUR** proposition du Directeur de l'Accompagnement et des Soins de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La création sur l'agglomération angevine d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile très précoce de 10 places pour enfants présentant un trouble du spectre autistique géré par la Mutualité Française Anjou-Mayenne en partenariat avec le CESAME est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016;

**ARTICLE 2 :** Les caractéristiques du service seront répertoriées dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (F.I.N.E.S.S) de la façon suivante :

SESSAD (182)	N° FINESS : 49 001 981 7
Code clientèle	437
Code discipline	838
Code activité	16
Capacité totale	10

2

**ARTICLE 3 :** Toute modification essentielle dans l'activité, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service devra être portée à la connaissance de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**ARTICLE 4 :** Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de mes services,
- d'un recours hiérarchique auprès des Ministres concernés,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 49041 NANTES cedex 01).

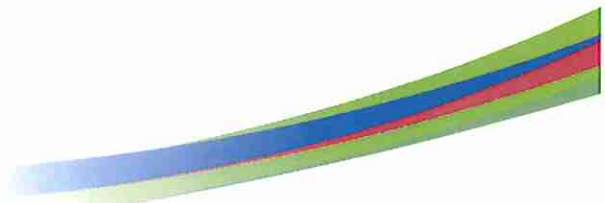
Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision ;

**ARTICLE 5 :** La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Président de l'association sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 19 JAN. 2016

La Directrice Générale de l'Agence Régionale  
de Santé des Pays de la Loire,

Cécile COURREGES



Direction Interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique- Manche Ouest



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction interrégionale de la mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest

Nantes, le 26 janvier 2016

**ARRETE n° 06/2016**

portant fermeture de la pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres («civelles») de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Loire-Côtiers vendéens-Sèvre niortaise, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux.

LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) n°1100/2007 du conseil du 18 septembre 2007 modifié, instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2013 relatif aux dates de pêche de l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 octobre 2015 portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2015-2016 ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 96/DRAM/2077 du 6 décembre 1996 modifié, réglementant la pêche maritime des poissons migrateurs dans la partie salée des fleuves, rivières et canaux du bassin Loire-Bretagne situés dans les départements de Vendée et de Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Pays de la Loire n° 78/2015 du 30 novembre 2015 portant répartition des quotas de pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres («civelles») de l'unité de gestion de l'anguille (UGA) Loire-Côtiers vendéens-Sèvre niortaise, dans les eaux maritimes et jusqu'à la limite de salure des eaux, entre les marins-pêcheurs pour la campagne de pêche 2015-2016 ;

Vu l'arrêté du directeur interrégional par intérim de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 02/2016 du 13 janvier 2016 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de la Loire ;

Vu la demande du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire en date du 25 janvier 2016 ;

Vu l'avis des directions départementales des territoires et de la mer (délégations à la mer et au littoral) de la Loire-Atlantique et de la Vendée en date du 26 janvier 2016 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer par intérim Nord Atlantique-Manche Ouest,

## ARRETE

### ARTICLE 1er :

La pêche d'anguilles européennes (*Anguilla anguilla*) de moins de 12 centimètres («civelles») destinées au marché de la consommation par les navires professionnels de pêche maritime non-adhérents d'une organisation de producteurs est interdite à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

### ARTICLE 2 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la préfecture de la région Pays de la Loire, le directeur interrégional de la mer par intérim Nord Atlantique-Manche Ouest et les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique et de la Vendée sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 26 janvier 2016

Pour le préfet et par délégation,



L'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes  
Bruno ROUMEGOU  
Directeur interrégional adjoint délégué

## **Ampliatiions :**

Secrétariat d'Etat auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture : sous-direction des ressources halieutiques, bureau de la gestion de la ressource, bureau du contrôle des pêches ; sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches, bureau de la pisciculture et de la pêche continentale)

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directeurs-adjoints ; division pêche et aquaculture ; division contrôle des activités maritimes ; secrétariat : enregistrement, affichage)

Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique

Centre national de surveillance des pêches (CNSP)

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Loire-Atlantique

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Vendée

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral de la Charente-maritime

Direction départementale des territoires et de la mer-délégation à la mer et au littoral du Morbihan

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes

Groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique

Compagnie de gendarmerie maritime de Lorient

Région et groupement départemental de gendarmerie de la Loire-Atlantique

Groupement départemental de gendarmerie de la Vendée

Groupement départemental de gendarmerie de la Charente-maritime

Direction interrégionale des douanes (Nantes)

Office national de l'eau et des milieux aquatiques, délégation interrégionale Bretagne-Pays de Loire

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Nantes)

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire

Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Poitou-Charentes

Organisation de producteurs «Estuaires»

Préfecture de la région Pays de la Loire (direction administrative et financière, bureau des coordinations) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire

Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et l'Emploi



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

**ARRÊTÉ N° 2016/DIRECCTE/Pôle Travail/01**

**portant habilitation à dispenser la formation des représentants  
du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité  
et des conditions de travail (CHSCT)**

**Le préfet de la région Pays-de-la-Loire**

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du mérite**

- VU** le code du travail, et notamment les articles L4614-14 à L4614-16 relatifs à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- VU** les articles L 6351-1 et suivants du code du travail relatifs aux obligations auxquelles doivent satisfaire les organismes dispensant des formations ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté n° 2016/SGAR/DIRECCTE/01 du 5 janvier 2016 du préfet de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à M. Michel RICOCHON, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire ;

**Considérant** les informations recueillies lors de l'instruction des demandes d'agrément, en particulier celles permettant d'apprécier l'aptitude des organismes à assurer la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les capacités et l'expérience acquises par leurs formateurs,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :**

L'organisme, ci-après désigné, est habilité à dispenser aux représentants des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des stages de formation nécessaires à l'exercice de leur mission :

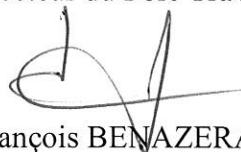
Florian BESNIER  
4 Rue Daniel Saint Pol  
72000 LE MANS  
SIRET : 798 644 001 00017

**ARTICLE 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Pays-de-la-Loire.

Fait à Nantes, le 22 janvier 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
Le Directeur du Pôle Travail



François BENAZERAF



*Liberté - Égalité - Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**DECISION N° 2016/DIRECCTE/Pôle T/UD44/01**

**relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection  
du travail de la région Pays de la Loire  
Unité départementale DIRECCTE de la Loire-Atlantique**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Pays de la Loire**

- VU le Code du travail notamment ses articles R.8122-5 et R.8122-6 ;
- VU l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;
- VU l'avis du Comité technique régional en date du 17 décembre 2015.

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'unité départementale DIRECCTE de la Loire-Atlantique comprend 4 unités de contrôle et 42 sections d'inspection du travail délimitées conformément au document annexé à la présente décision.

**ARTICLE 2 :**

La décision relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la région Pays de la Loire du 22 septembre 2014 est abrogée et remplacée par la présente, à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Daniel BRUNIN, responsable de l'Unité départementale DIRECCTE de la Loire-Atlantique, est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique et de la Préfecture de la région Pays-de-la-Loire.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

Fait à Nantes, le 26 janvier 2016

Le Directeur Régional,

Michel RICOCHON



ANNEXE du 26 janvier 2016  
à la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

Délimitation des unités de contrôle (UC) et des sections d'inspection du travail  
de la Région des Pays de la Loire

-----

**POUR LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE :**

Les compétences des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Loire-Atlantique s'exercent sur les territoires et les secteurs d'activités délimités conformément à la liste ci-dessous, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

**Unité de contrôle n° 1**

**ENERGIES MARINES RENOUVELABLES**

**Relèvent de la compétence du responsable de l'unité de contrôle :**

- les activités de construction, d'exploitation et de maintenance des éoliennes maritimes pour tout le littoral du département.

**SECTION UC1-1 :**

Les communes de :

ASSERAC – LA TURBALLE – MESQUER – PIRIAC S/MER – PORNICHET – SAINT MOLF – LE CROISIC

**Relèvent de la compétence de la section UC1-1 :**

- les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007) suivants :
- 03.11 Z Pêche en mer pour le secteur allant de la Loire à la Vilaine.  
03.12 Z Pêche en eau douce sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique.  
03.21 Z Aquaculture en mer pour le secteur allant de la Loire à la Vilaine.  
03.22 Z Aquaculture en eau douce pour le secteur allant de la Loire à la Vilaine.

**SECTION UC1-2 :**

Les communes de :

BATZ S/ MER – GUERANDE – LE POULIGUEN – SAINT-LYPHARD.

**SECTION UC1-3 :**

Les communes de :

LA BAULE – ESCOUBLAC.

Les rues de SAINT-NAZAIRE suivantes :

**Quartier Brais 129**

R	ALFRED KASTLER	CHE	DE LA VIREE GUIOCHET	R	GUSTAVE EIFFEL
R	ANDERS CELSIUS	RTE	DE SAINT ANDRE DES EAUX	R	JACQUES DAGUERRE
RTE	DE BRAIS	R	DENIS PAPIN	R	LOUIS SEGUIN
ZI	DE BRAIS	RTE	DES LANDES DE BRAIS	R	NICEPHORE NIEPCE
RTE	DE FONDELINE	RTE	DES QUATRE VENTS	R	RENE REAUMUR
CHE	DE LA VILLE HEULIN	RTE	DU SABOT D'OR	R	THOMAS EDISON
RTE	DE LA VILLE HEULIN	R	GRAHAM BELL		

**Quartier Saint-Marc Ouest 130**

ALL	ANDRE PILLIAIRE	RTE	DE LA VILLES MOLLE	CHE	DU PONT DY
ALL	ARISTIDE MAILLOL	CHE	DE LA VILLES ROBERT	CHE	DU VALLIOUX
RTE	DE BEAC	RTE	DE L'OCEAN	BD	DUMONT D'URVILLE
CHE	DE BERRIEN	BD	DE L'UNIVERSITE	ALL	ERNEST HEMINGWAY
CHE	DE CHEMOULIN	AV	DE SAINT NAZAIRE	R	GASTON GUILLORE
RTE	DE CROMLECH	RTE	DE SAINT SEBASTIEN	ALL	GEORGES ROLLAND
RTE	DE GEORAMA	CHE	DE SIRIFF	ALL	HENRI BERGSON
CHE	DE GONON	ALL	DE SUFFREN	ALL	HENRI LAVENANT
IMP	DE GONON	R	DES DENTELIERES	AV	J PARIS DE BOLLARDIERE
CHE	DE LA BARRIERE	ALL	DES FAISANS	LD	LE VENTARD
RTE	DE LA COTE D'AMOUR	ALL	DES PERDRIX	ALL	LOUIS APPERT
CHE	DE LA DIBAUCHETTE	CHE	DES POULS HAUTS	ALL	MARCEL ACHARD
CHE	DE LA DUNEVESSSE	AV	DES ROCHES NOIRES	ALL	MICHEL PETRUCCIANI
AV	DE LA FALAISE	AV	DES SABLES BLANCS	RPT	OCEANIS
ALL	DE LA NATURE	R	DES TISSERANDS	ALL	PEARL BUCK
CHE	DE LA SOURCE	R	DES TONNELIERS	ALL	PIERRE JEAN RONARC'H
RTE	DE LA VILLES BOUSSEAU	CHE	DES VIREES DES LANDES	ALL	RENE ROSS
CHE	DE LA VILLES CRENEAU	AV	DU COMMANDANT COUSTEAU	ALL	ROBERT LELAN
IMP	DE LA VILLES MOLLE	RTE	DU LANDREAU	ALL	ROSA PARKS
		R	DU LERIOUX	LD	VILLEZ CRENEAU

**Quartier Saint-Marc Est 131**

R	ADRIEN PICHON	RTE	DE SAINT EUGENE	CHE	DU PRAZILLON
ALL	BILLIE HOLIDAY	RTE	DE SAINT MARC	IMP	DU PRAZILLON
ALL	BLAISE CENDRARS	AV	DE SAINT NAZAIRE	IMP	DU SAUT DU LOUP
ALL	CHARLES DICKENS	CHE	DE TREBEZY	CHE	DU VALLIOUX
R	COMMANDANT CHARCOT	CHE	DE TURENNE	CHE	DU ZOUAVE
CHE	DE BRANCIEUX	CHE	DES BROSSES	BD	DUMONT D'URVILLE
IMP	DE GAVY	ALL	DES EVENAS	ALL	EDGAR POE
RTE	DE GAVY	CHE	DES GARENNES	ALL	ELLA FITZGERALD
RTE	DE GEORAMA	CHE	DES LAURIERS	ALL	ERNEST HEMINGWAY
CHE	DE GEREAU	CHE	DES NOES	ALL	GUY SORIN
ALL	DE LA BISQUINE	CHE	DES PIERRERIES	AV	J PARIS DE BOLLARDIERE
CHE	DE LA BUTTE DU CHATEAU	CHE	DES ROCHELLES	PL	JACQUES TATI
IMP	DE LA COURANCE	IMP	DES ROCHELLES	R	JOSEPH LE DELEZIR
RTE	DE LA COURANCE	ALL	DES VIGNES DU CLOS	LD	LA FIN
ALL	DE LA GABARE	ALL	DU CHASSE MAREE	ALL	MADELEINE REBERIOUX
ALL	DE LA GOELETTE	ALL	DU CHATEAU	R	MARIE JOSEPH MOLLE
ALL	DE LA LAMBARDE	ALL	DU CHEBEC	ALL	MICHEL PETRUCCIANI
CHE	DE LA SETRAIE	ALL	DU CLIPPER	ALL	NINA SIMONE
CHE	DE LA VILLA-MINE	ALL	DU CLOS DES BROSSES	ALL	ODETTE DU PUIGAUDEAU
RTE	DE LA VILLES BOUSSEAU	CHE	DU CLOS DOFEUVRE	ALL	PIERRE PERCEE
RTE	DE L'AIGUILLON	ALL	DU CLOS HEMERY	R	RENE HALLUARD
PL	DE L'ANCIENNE CHAPELLE	AV	DU COMMANDANT COUSTEAU	ALL	ROSA PARKS
CHE	DE L'ILE DES MERS	ALL	DU COURTIL PREVOT	LD	SAINTE MARC SUR MER
ALL	DE L'ILE DES NICOLAS	PAS	DU FORT DE L'EVE	ALL	SAMUEL BECKETT
IMP	DE L'ILE DES ROCHELLES	RTE	DU FORT DE L'EVE	ALL	SARAH VAUGHAN
R	DE L'ILE DES ROCHELLES	ALL	DU GALION	ALL	STEPHANE GRAPPELLI
RTE	DE L'OCEAN	ALL	DU GRAND CHARPENTIER	ALL	YVONNE BARATTE
CHE	DE PORT CHARLOTTE	ALL	DU PECQ		
		CHE	DU PETIT GAVY		
		ALL	DU PHARE DE LA BANCHE		

**Quartier Immaculée Campagne 133**

LD	CRAN	RTE	DE RETON	RTE	DU BOIS DE BRAIS
RTE	DE BRAIS	RTE	DE TREFFAC	RTE	DU BOIS JOALLAND
RTE	DE COSTEBELLE	CHE	DE TREGOUET	RTE	DU CHAMP PLAT
RTE	DE CUNEIX	RTE	DE TREVLAN	CHE	DU CHENE VERT
RTE	DE DISSIGNAC	R	DENIS PAPIN	CHE	DU GRAND FOSSE
RTE	DE GUERANDE	R	DES AJONCS	CHE	DU GRAND MARSAC
CHE	DE L'ILE DES NOELES	RTE	DES AUBINAIS	RTE	DU GRILLON
RTE	DE LA CHAPONNERIE	CHE	DES BRESINIERS	RTE	DU HAUT ROCHER

CHE	DE LA CHUSSEE GAUTHIER	RTE	DES CARROIS DE CUNEIX	RTE	DU MARAIS D'UST
CHE	DE LA CROIX BERTHO	IMP	DES CHAMPS LAMBERT	IMP	DU NANTAIS
RTE	DE LA FONTAINE TUAUD	RTE	DES CHAMPS LAMBERT	IMP	DU PASSOUER
CHE	DE LA GARNERIE	CHE	DES COULETTES	CHE	DU PETIT MARSAC
RTE	DE LA LAMBERDERIE	CHE	DES ECOTAIS	RTE	DU POINT DU JOUR
IMP	DE LA LANDE DE CLEUX	RTE	DES FORGES	RTE	DU PRE HEMBERT
CHE	DE LA MAISON NANTAISE	RTE	DES FOSSES MARTINEAUX	RTE	DU QUEMENEAU
CHE	DE LA MOISSONNERIE	CHE	DES FRECHAILLES	CHE	DU RATEAU
RTE	DE LA MONTAGNE	IMP	DES FRECHAILLES	RTE	DU SABOT D'OR
RTE	DE LA MOTTE ALLEMAND	CHE	DES GRELIS MOLES	RTE	DU VIVIER
RTE	DE LA PIERRE	RTE	DES GRENOUILLERES	BD	GEORGES CHARPAK
CHE	DE LA RIVIERE	RTE	DES LANDES	LD	ISLE DU MENAUDRIN
ALL	DE LA TREGONNAIS	PAS	DES MOTTAIS	LD	LA NOE D'ARMANGEON
RTE	DE LA VILLE HEULIN	RTE	DES MOTTAIS	LD	LA VILLE HEULIN
RTE	DE LA VILLEZ PIERRE	CHE	DES PECHERS	LD	L'AUFUOIS
RTE	DE LA VIREE DE DEVANT	CHE	DES PIETINS	LD	LE HAUT CUNEIX
RTE	DE LEAUFUOIS	ALL	DES PRES PACAUX	LD	LE MARAIS D'UST
RTE	DE L'ETANG	RTE	DES QUATRE VENTS	LD	LES CARROIX DE CUNEIX
RTE	DE L'ILE DE LEAUFUOIS	CHE	DES ROSIERES	LD	LES LANDES DE CUNEIX
IMP	DE L'ILE DES FRECHAILLES	RTE	DES VIREES GILLES	LD	LES QUATRE VENTS
RTE	DE L'ILE DU PASSOUER	CHE	DES VIREES METAIS	ALL	MARSAIN
CHE	DE L'ISLE DES RIVAUX	CHE	DES VIREES MOISSON	LD	RETON
RTE	DE MARSAC	CHE	DES VIREES NAULAY		
RTE	DE PASSOUER	RTE	DU BAS BRAIS		
RTE	DE QUELMER	RTE	DU BAS CUNEIX		
		RTE	DU BAS LEAUFUOIS		

### **SECTION UC1-4 :**

Les communes de :

CHAUVE – CORSEPT – FROSSAY – SAINT-BREVIN-LES-PINS – SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF – SAINT-PERE EN RETZ – SAINT VIAUD – PAIMBOEUF – CHAUMES EN RETZ.

### **SECTION UC1-5 :**

Les communes de :

LA BERNERIE-EN-RETZ – LES MOUTIERS-EN-RETZ – PREFAILLES – LA PLAINE S/ MER – PORNIC.

**Relèvent de la compétence de la section UC1-5 :**

- les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007) suivants :

03.11 Z Pêche en mer pour le secteur allant de la Loire à la Vendée.

03.21 Z Aquaculture en mer pour le secteur allant de la Loire à la Vendée.

03.22 Z Aquaculture en eau douce pour le secteur allant de la Loire à la Vendée.

### **SECTION UC1-6 :**

Les communes de :

SAINT-ANDRE-DE-EAUX, HERBIGNAC, LA CHAPELLE-DES-MARAIS, SAINT-JOACHIM, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, TRIGNAC.

Les rues de SAINT-NAZAIRE suivantes :

#### **Quartier Petit Caporal 109**

R	AUGUSTE BAPTISTE LECHAT	R	DE LA VILLE AUX FEVES	R	JEAN JOSEPH MOUNIER
R	BERNARD PALISSY	IMP	DE TOUTES AIDES	R	JEAN MARAT
R	CAMILLE DESMOULINS	R	DE TOUTES AIDES	R	JEAN RACINE
R	CHARLES DELESCLUZE	AV	DES SPORTS	R	JOSEPH BARNAVE
R	CHEVALIER DE SAINT GEORGE	R	DU CAPITAINE DAUCE	R	JULES FENELON
VEN	CLAIRE LACOMBE	R	DU VELODROME	R	JULES GUESDE
R	CLEMENT MAROT	R	EMILE LITRE	BD	MOULIN DE LA BUTTE
IMP	DE BEL AIR	VEN	FRANCOIS GOSSEC	R	NICOLAS BOILEAU
R	DE BEL AIR	R	GEORGES DANTON	R	OLYMPHE DE GOUGES
R	DE CARDURAND	R	GEORGES DE BUFFON	BD	PAUL PERRIN
R	DE LA BERTHAUDERIE	PL	HENRI POINCARÉ	PAS	PAUL PERRIN
IMP	DE LA CHAPELLE	R	J NECKER	R	RENE DESCARTES

R	DE LA CROIX FRAICHE	VEN	JEAN BAPTISTE JOURDAN	R	SAINT JUST
BD	DE LA FRATERNITE	R	JEAN BAPTISTE MOLIERE	VEN	THEROIGNE DE MERICOURT
CHE	DE LA PIERRE DENION	R	JEAN BAPTISTE TREILHARD	BD	VICTOR HUGO
IMP	DE LA PIERRE DENION	R	JEAN DE LA BRUYERE		

#### Quartier Cité scolaire 110

R	ALFRED NOBEL	R	EDOUARD BRANLY	R	LEON BOURGEOIS
R	ARISTIDE BRIAND	R	ETIENNE JODELLE	R	LOUIS BRAILLE
R	ARSENE D'ARSONVAL	R	FRANCIS DE PRESSENSE	R	LOUIS JOSEPH GAY LUSSAC
PAS	CDT GATE	R	GASPARD MONGE	ALL	LOUIS PERGAUD
R	CHARLES COULOMB	R	GEORGES PAPAUD	R	LOUIS THENARD
R	CLAUDE PERRAULT	R	HENRI BRISSON	R	MARCELIN BERTHELOT
PL	DE L' ETIER	R	JEAN ANTOINE DE BAIF	R	MARTIN LUTHER KING
BD	DE LA FRATERNITE	R	JEAN DAURAT	R	MICHAEL FARADAY
BD	DE L'HOPITAL	R	JEAN DE LA FONTAINE	AV	PIERRE DE COUBERTIN
R	DE L'OREE DU VAL	R	JEAN GUTENBERG	R	PIERRE DE RONSARD
R	DU CDT GUSTAVE GATE	R	JEAN HAAS	ALL	STENDHAL
CHE	DU CLOS D'UST	ALL	JEAN JACQUES ROUSSEAU	AV	SUZANNE LENGLEN
BD	DU DOCTEUR RENE LAENNEC	BD	JEAN MERMOZ	PL	VICTOR BOUET
R	DU MENAUDOUX	R	JOACHIM DU BELLAY		
R	DU SOLEIL LEVANT	R	JOSEPH JACQUARD		
PAS	DU TALWEG	R	JULES GUESDE		

#### Quartier Gambetta 111

R	ALEXANDRE LEDRU ROLLIN	R	DE TOUTES AIDES	R	LOUIS LANQUI
R	ALPHONSE DE LAMARTINE	R	DU CDT GUSTAVE GATE	IMP	LOUISE MICHEL
R	ANTOINE DE CONDORCET	R	DU MENAUDOUX	R	LOUISE MICHEL
R	ARISTIDE BRIAND	R	EMILE LITRE	PL	MARCEL PAUL
R	ARMAND BARBES	R	ETIENNE DE CONDILLAC	R	MARGUERITE YOURCENAR
R	AUGUSTE BAPTISTE LECHAT	AV	FERDINAND DE LESSEPS	ALL	MARIA CALLAS
R	AUGUSTE BRIZEUX	R	FRANCIS DE PRESSENSE	PL	MARIA DERAISMES
R	AUGUSTE CHENEVEAUX	SQ	FRANCOIS GUIZOT	R	MAX JACOB
R	CHARLES LE GOFFIC	R	HENRI BARBUSSE	R	PIERRE DE BAYARD
R	CHARLES LEBRUN	R	HENRI BRISSON	R	PIERRE DE BEAUMARCHAIS
R	DE LA CASERNE	R	JULES GUESDE	BD	VICTOR HUGO
SQ	DE LA MUTUALITE	BD	LEON GAMBETTA	R	VIVANT LACOUR
R	DE L'HIPPODROME	R	LOUIS BLANC		

#### Quartier Pertuischaud 112

R	CAMILLE PELLETAN	R	FRANCOIS BOIELDIEU	PL	JEAN BAPTISTE LULLI
R	CESAR FRANCK	R	FRANCOIS VOLTAIRE	R	JEAN JACOTOT
R	CHARLES GOUNOD	R	FRANZ SCHUBERT	R	JEAN PHILIPPE RAMEAU
R	CLAUDE DEBUSSY	R	FREDERIC MISTRAL	R	JOSEPH LAKANAL
R	DANIEL AUBER	R	GABRIEL FAURE	R	JULES MASSENET
R	DE PORNICHET	R	GASPARD MONGE	R	JULES MICHELET
BD	DU DOCTEUR RENE LAENNEC	R	GEORGES BIZET	R	MAURICE MAUMENEE
R	DU PERTUISCHAUD	AV	HECTOR BERLIOZ	PL	PIERRE BOURDAN
PL	DULCIE SEPTEMBER	R	HONORE DE MIRABEAU	AV	PIERRE DE COUBERTIN
R	EDGAR QUINET	R	JACQUES OFFENBACH	R	WOLFGANG AMEDEUS MOZART
PL	FELIX EBOUE				

#### Quartier Prezegat-Berthauderie 115

R	AUGUSTE RENOIR	R	EUGENE DELACROIX	R	JEAN GIRAUDOUX
BD	BOUGAINVILLE	R	FRANCOIS VILLON	R	MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
R	DE LA BERTHAUDERIE	PL	GEORGES BRASSENS	R	MICHEL DE MONTAIGNE
R	DE PREZEGAT	R	GEORGES DE BUFFON	R	PAUL EMILE VICTOR
R	DE TOULOUSE LAUTREC	R	HENRI MATISSE	R	PAUL GAUGUIN
R	DE TOUTES AIDES	R	HONORE DAUMIER	R	RAOUL DUFY
R	DU PLESSIS	R	JEAN BAPTISTE LAMARCK	R	RENE DESCARTES
R	EDGAR DEGAS	R	JEAN BAPTISTE MOLIERE	GARE	SNCF

#### Quartier Quebrais 116

R	ALAIN GERBAULT	BD	DE LA FRATERNITE	R	JEAN BAPTISTE COLBERT
R	ANDRE CHENIER	R	DE LA JAMAIQUE	R	JEAN GUTENBERG
R	AUGUSTE PICCARD	CHE	DE LA PREVAUTE	LD	LA BELLE HAUTIERE
IMP	BELLE HAUTIERE	RTE	DES BASSINS	IMP	LA PEROUSE
BD	BOUGAINVILLE	AV	DES SPORTS	R	LEON BOURGEOIS
R	CAMILLE DESMOULINS	R	D'HAITI	R	LOUIS BOURDALOUE
R	CHARLES DELESCLUZE	R	DU GUATEMALA	R	NICOLAS COPERNIC
R	CHARLES LONGUET	R	DU HONDURAS	R	PAUL VALERY
R	CHRISTOPHE COLOMB	R	DU NICARAGUA	BD	PIERRE DE MAUPERTUIS
CHE	DE COULVE	R	FERNAND DE MAGELLAN	R	RENE DUGUAY TROUIN
RTE	DE GUINDREFF	R	GUY DE MAUPASSANT	R	VASCO DE GAMA
R	DE LA BERTHAUDERIE	R	HENRI DE MONFREID		

**Quartier Villeneuve 117**

R	ALBERT CAMUS	RTE	DES BASSINS	R	EDMOND ROSTAND
R	ALBERT SCHWEITZER	ALL	DES COQUARRIERES	R	EDOUARD BRANLY
R	ANDRE CHENIER	CHE	DES MILLAUX	R	ETIENNE JOELLE
ALL	ANDRE GIDE	CHE	DES MULES	IMP	FLORA TRISTAN
IMP	ANDRE GIDE	IMP	DES MULES	R	GUILLAUME APOLLINAIRE
IMP	BAPTISTE MARCET	RTE	DES QUEBRAIS	PAS	HENRI BECQUEREL
R	BAPTISTE MARCET	R	DOCTEUR XAVIER BICHAT	R	JEAN GUTENBERG
ALL	CHRISTINE DE PISAN	R	DU DOCTEUR ALBERT CALMETTE	R	JEAN RICHEPIN
ALL	CLARA SCHUMANN	ALL	DU GRAND PARC	IMP	LE CLOS DE LA FEUILLEE
ALL	DE LA CARRIERE	IMP	DU GRAND PARC	IMP	LE CLOS DU GRAND PARC
ALL	DE LA HOUSSAIE	CHE	DU GRAND PRE	R	LEON BOURGEOIS
BD	DE L'HOPITAL	PAS	DU GRAND PRE	LD	LES QUEBRAIS
ALL	DE L'ILE BOURDI	ALL	DU MOULIN DU PE	R	PAUL CLAUDEL
R	DE L'ILE DU PE	ALL	DU PETIT BOIS	BD	PIERRE DE MAUPERTUIS
AV	DE VILLENEUVE	IMP	DU PETIT BOIS	R	PIERRE DE RONSARD
CHE	DE VILLENEUVE	CHE	DU RELAIS		

**Quartier Chesnaie 119**

R	DES AJONCS	R	DES HIBISCUS	R	DES TROENES
RTE	DES FRECHETS	R	DES SAPINS	BD	EMILE BROODCOORENS

**Quartier Reton-Plaisance 120**

ALL	DE LA GALERNE	ALL	DES COQUELICOTS	ALL	DU MERVENT
ALL	DE LA TRAMONTANE	ALL	DES EGLANTINES	ALL	DU SIROCCO
ALL	DE L'AVEL KREISTEIL	RTE	DES FRECHETS	BD	EMILE BROODCOORENS
R	DE L'ILE DE RETON	ALL	DES JASMINES	R	FRANCOIS VOLTAIRE
RTE	DE TREBALE	ALL	DES JONQUILLES	R	HENRI LE DEAN
R	DES AJONCS	ALL	DES LILAS	ALL	LEON FOUCAULT
ALL	DES CAMELIAS	ALL	DES ROSES	ALL	ROBERT CHOMETTE
ALL	DES CAMPANULES	ALL	DU BOUCARD	BD	SUNDERLAND
		BD	DU DOCTEUR RENE LAENNEC		

**Quartier Trebale 124**

CTRE	COMMERCIAL TREBALE	ALL	DES GLAIEULS	ALL	DES PRIMEVERES
RTE	DE LA COTE D'AMOUR	ALL	DES GLYCINES	ALL	DES RENONCULES
ALL	DE L'ANCOLE	ALL	DES HORTENSIAS	ALL	DES SOPHORAS
RTE	DE TREBALE	ALL	DES IRIS	ALL	DES TAMARIS
ALL	DES ANEMONES	ALL	DES JACINTHES	ALL	DES TULIPES
ALL	DES AUBEPINES	ALL	DES LIERRES	ALL	DES VIOLETTES
ALL	DES BLES D'OR	ALL	DES LYS	BD	DU DOCTEUR RENE LAENNEC
ALL	DES BLEUETS	ALL	DES MAGNOLIAS	ALL	DU MUGUET
ALL	DES BOSQUETS	ALL	DES MARGUERITES	PL	DU ROUSSILLON
ALL	DES CAPUCINES	ALL	DES MIMOSAS	BD	EMILE BROODCOORENS
ALL	DES CLEMATITES	ALL	DES MYOSOTIS	ALL	ISLE BOURBON
R	DES ERABLES	ALL	DES ORCHIDEES	PL	MARCEL PAGNOL
RTE	DES FRECHETS	ALL	DES PAQUERETTES		
		ALL	DES PERVENCHES		

**Quartier Landettes-Avalix 132**

ALL	ABEL GANCE	R	DOCTEUR XAVIER BICHAT	ALL	JACQUES BECKER
ALL	ALBERT SCHWEITZER	ALL	DOMINIQUE LARREY	ALL	JEAN PIERRE MELVILLE
R	ALBERT SCHWEITZER	R	DU DOCTEUR ALBERT CALMETTE	ALL	JULIEN DUVIVIER
ALL	ALICE NOVIAL	R	DU DOCTEUR PIERRE ROUX	ALL	LOUIS DAQUIN
R	ARSENE D'ARSONVAL	BD	DU DOCTEUR RENE LAENNEC	ALL	LOUIS DELLUC
R	BLAISE PASCAL	R	DU DR FRANCOISE DOLTO	ALL	MADELEINE BRES
ALL	BLANCHE EDWARD	ALL	EDWARD JENNER	ALL	MARC ALLEGRET
ALL	BOMBARD	ALL	FLEMING	R	MARCELIN BERTHELOT
R	CELESTIN FREINET	ALL	FRANCOIS TRUFFAUT	ALL	MARGARET SANGER
CHE	D'AVAILX	R	GABRIEL FAURE	LD	MINEE
ALL	DE LA PEPINIERE	ALL	GEORGES MELIES	ALL	RENE CLAIR
BD	DE L'HOPITAL	ALL	HENRI DECOIN	BD	SUNDERLAND
IMP	DE L'HOPITAL	ALL	HENRI GEORGES CLOUZOT		
RTE	DES LANDETTES				

**Quartier Immacuée Bourg 134**

ALL	ANDRE MALRAUX	RTE	DE L'ILE DE L'ETIER	R	DU CLOS DE L'ETANG
ALL	ANDRE MICHAUX	R	DE L'ILE DU BIGNON	IMP	DU CLOS ROUILLARD
R	ANGELA DUVAL	CHE	DE L'ILE DU MOULIN	RTE	DU CORMIER
ALL	ANTOINE GOUAN	ALL	DE L'ILE DU PRE GARREAU	ALL	DU GRAND JARDIN
ALL	AUGUSTE CHEVAUER	RTE	DE MARSAC	ALL	DU PARC FONTAINE
CHE	BIGNON BAGUET	RTE	DE PASSOUER	RTE	DU POINT DU JOUR
R	CHARLES BAUDELAIRE	ALL	DE PENGOT	IMP	DU PONT DE LESNAIS
R	CHARLES GARNIER	RTE	DE PONT BRIEN	RTE	DU PONT DE LESNAIS

ALL	CHARLES LINNE	RTE	DES BASSINS	R	DU PRE DE CRAN
R	CHARLES SAINTE BEUVE	ALL	DES CAREX	R	ERNEST LAVISSE
RTE	DE CRAN NEUF	AV	DES CHANTERELLES	ALL	GASTON BONNIER
RTE	DE GUERANDE	AV	DES CHENES	R	JACQUES PREVERT
RTE	DE KER DAVID	RTE	DES COMMANDIERES	ALL	JEAN COCTEAU
CHE	DE L ILE D ARMANGEO	AV	DES DRYADES	ALL	JEAN JACQUES AUDUBON
ALL	DE L ILE DE LA BOISSONNERIE	RTE	DES ECOBUTS	R	JULES ROMAIN
RTE	DE LA LAITERIE	AV	DES NENUPHARS	R	JULES SIMON
RTE	DE LA LAMBERDERIE	IMP	DES NOUETTES	LD	LE BOIS JOALLAND
ALL	DE LA METAIRIE D'ARMANGEO	RTE	DES QUEBRAIS	LD	LE POINT DU JOUR
RTE	DE LA MOTTE ALLEMAND	ALL	DES ROSEAUX	R	MARCEL CARNE
IMP	DE LA NOE D'ARMANGEO	ALL	DES SALICAIRES	ALL	MARIE PHISALIX
RTE	DE LA NOE D'ARMANGEO	SQ	DES VIREES MARTIN	R	PAUL LANGEVIN
CHE	DE LA PERRIERE	ALL	DES VIREES NEUVES	SQ	PAUL NIZAN
RTE	DE LA PIERRE	CHE	DES VIREES ROUILLARD	R	PHILIBERT DELORME
ALL	DE LA REJANNERIE	IMP	DES VIREES ROUILLARD	ALL	PIERRE BELON
R	DE LA ROUILLARDERIE	CHE	DU BAGUET	ALL	PIERRE BROUSSONET
R	DE LA VIREE DE LA CROIX	ALL	DU BIGNON	R	STEPHANE MALLARME
ALL	DE L'EPINE BLANCHE	ALL	DU BOIS DE CHAPELLE	IMP	THEODORE BOTREL
RTE	DE LESNAIS	RTE	DU BOIS JOALLAND	CHE	VERT
RTE	DE L'ETANG	RTE	DU CHATEAU DE BEAUREGARD	LD	VILLENEUVE

## **SECTION UC1-7 :**

Les communes de :

BESNE – CROSSAC – MISSILLAC – PONTCHATEAU – SAINTE REINE DE BRETAGNE – DONGES  
– LA CHAPELLE LAUNAY – PRINQUIAU.

Les rues de SAINT-NAZAIRE suivantes :

### **Quartier Gavy Océanis 121**

R	ALBERT EINSTEIN	R	DE L'ETOILE DU MATIN	R	DU LERIOUX
RTE	DE GAVY	ZI	DE L'ETOILE DU MATIN	CHE	DU PETIT GAVY
ALL	DE LA BALTIQUE	CHE	DE L'ILE DU MARY	RTE	DU PETIT LERIOUX
RTE	DE LA COTE D'AMOUR	BD	DE L'UNIVERSITE	R	DU STADE DE PORCE
R	DE LA COTE DE JADE	CHE	DE PORCE	R	EUGENE CORNET
R	DE LA COTE DE NACRE	R	DE PORNICHET	R	JEANNE CHAUVIN
R	DE LA COTE D'EMERAUDE	RTE	DE SAINT MARC	LD	LA FONTAINE TUAUD
RTE	DE LA FONTAINE TUAUD	AV	DE SAINT NAZAIRE	LD	LA VECQUERIE
ALL	DE LA MER D'IROISE	CHE	DE SIRIFF	LD	LE LANDREAU
CHE	DE LA PLAGE	CHE	DE TREBEZY	R	MICHEL ANGE
CHE	DE LA SAGAUDERIE	CHE	DES INFIRMIERES	R	NEEL
R	DE LA VECQUERIE	R	DES ORMES	R	PIERRE-MARIE JURET
CHE	DE LA VILLES OURS	RTE	DU HAUT ROCHER		
PAS	DE LA VILLES OURS	RTE	DU LANDREAU		

### **Quartier Bouletterie 122**

ALL	BARBARA	R	DES MELEZES	PL	NADIA BOULANGER
RTE	DE LA COTE D'AMOUR	R	DES SAULES	R	PITRE GRENAPIN
R	DES AMANDIERS	CHE	DU GRAND GAVY	ALL	ROMY SCHNEIDER
R	DES BOULEAUX	ALL	EDITH PIAF	ALL	SARAH BERNHARDT
RTE	DES FRECHETS	BD	EMILE BROODCOORENS	ALL	SIMONE SIGNORET
R	DES FRENES	ALL	INGRID BERGMAN	R	SUZANNE LACORE
R	DES HETRES	R	JULIE DAUBIE		

### **Quartier Richarderie-Côte d'Amour 123**

RTE	DE LA COTE D'AMOUR	ALL	DES LIERRES	ALL	DES VOLUBILIS
R	DE LA VECQUERIE	ALL	DES MAGNOLIAS	PL	DU DAUPHINE
ALL	DES CHEVREFEUILLES	R	DES NOISETIERS	PL	DU ROUSSILLON
ALL	DES CROCUS	ALL	DES ORCHIDEES	BD	EMILE BROODCOORENS
ALL	DES DAHLIAS	ALL	DES PAQUERETTES	R	GEORGES THUAUD
ALL	DES EDELWEISS	ALL	DES PERVENCHES	R	JEAN HENRI DUNANT
ALL	DES FOUGERES	R	DES PEUPLIERS	R	PITRE GRENAPIN
ALL	DES GLAIEULS	ALL	DES TULIPES		
ALL	DES JACINTHES				

## **SECTION UC1-8**

Les rues de SAINT-NAZAIRE suivantes :

Quartier Mean Penhoet 101

R	A SANTOS DUMONT	R	DES CHANTIERS	R	JEAN BAPTISTE GREUZE
R	ALBERT THOMAS	R	DIEUDONNE COSTES	R	JEAN BAUDIN
R	ALEXANDRE DUMAS	R	DU BRIVET	R	JEAN SYLVAIN BAILLY
R	ALFRED DE MUSSET	R	DU GAL MAURICE DE SARRAIL	R	JOSEPH BLANCHARD
R	ALFRED DE VIGNY	R	DU PAS NICOLAS	R	JOSEPH ET E MONTGOLFIER
VOI	AMERICAINE	QU	DU PORT DE MEAN	R	JOSEPH LE BRIX
R	ANATOLE FRANCE	IMP	EDOUARD VAILLANT	R	JULES RENARD
R	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	R	EDOUARD VAILLANT	IMP	JULES VALLES
R	AUGUSTE RODIN	R	ELISEE NEGRIN	R	JULES VALLES
PAS	CHAMPS DU MOULIN DE MEAN	ALL	ELSA TRIOLET	R	JULES VERNE
R	CHARLES LINDBERGH	PAS	EMILE COMBES	R	LOUIS BLERIOT
R	CLEMENT ADER	R	EMILE COMBES	R	LOUIS BREGUET
CHE	DE BERT	IMP	EMILE MICHEL LOUMEAU	R	LOUIS CARRE
R	DE LA CROIX DE MEAN	R	EMILE OLLIVAUD	R	MARYSE BASTIE
BD	DE LA LIBERTE	BD	EMILE ZOLA	R	NUNGESSER ET COLI
R	DE LA LOIRE	AV	ERNEST RENAN	R	PAUL BERT
R	DE LA PETITE PATURE	R	ETIENNE CHAILLON	R	PAUL BROUSSE
CHE	DE LA PTE PATURE	IMP	FRANCOIS BROUSSAIS	R	PIERRE BROSSOLETTE
PL	DE L'EGLISE DE MEAN	R	FRERES DE GONCOURT	R	PIERRE VERGNAUD
R	DE L'ISAU	R	FRERES MONVOISIN	R	PROSPER TOUPIN
AV	DE PENHOET	R	GABRIELLE COLETTE	R	RENE LESAGE
IMP	DE TRIGNAC	R	GEORGES GUYNEMER	R	ROLLAND GARROS
R	DE TRIGNAC	R	GEORGES PHILIPPAR	R	SAMUEL CHAMPLAIN
BD	DES APPRENTIS	IMP	GUSTAVE FLAUBERT	PAS	VICTOR MARRE
R	DES ARMATEURS	R	GUSTAVE FLAUBERT	R	VICTOR MARRE
		R	HELENE BOUCHER	R	YOURI GAGARINE

#### Quartier Le Port 102

AV	ANTOINE BOURDELLE	BD	DE L'EUROPE	QU	DES DARSE
AV	DE CHATONEY	QU	DE MEAN	QU	DES FREGATES
QU	DE KRIBI	AV	DE PENHOET	QU	DES GRANDS PUIITS
AV	DE LA FORME ECLUSE	QU	DE PENHOET	QU	DES MAREES
R	DE LA FORME JOUBERT	AV	DE SAINT HUBERT	QU	DU COMMERCE
AV	DE LA PRISE D'EAU	AV	DEMANGE	R	HENRI GAUTIER
QU	DE LA PRISE D'EAU	QU	DEMANGE	R	HIPPOLYTE DURAND
R	DE LA VILLE HALLUARD	BD	DES APPRENTIS	BD	PAUL LEFERME
R	DE L'AVIATION	QU	DES CHARBONNIERS		

#### Quartier Ville Port 107

AV	ALBERT DE MUN	R	DE STALINGRAD	R	DU TRAITC
R	ALEXANDRE VEZIN	BD	DE VERDUN	R	FERNAND GASNIER
R	ANCIEN HOTEL DE VILLE	ESP	DES ANTILLES	R	FERNAND PELLOUTIER
R	CHARLES BRUNELLIERE	R	DES CABOTEURS	R	FRANCOIS MARCEAU
R	DE LA FLORIDE	ALL	DES CARAIBES	PL	FRANKLIN ROOSEVELT
R	DE LA GUYANE	R	DES CELTES	PAS	HENRI GAUTIER
BD	DE LA LEGION D'HONNEUR	PONT	DES DEUX SIECLES	R	HENRI GAUTIER
R	DE LA PETITE CALIFORNIE	ALL	DES MARONI	PAS	HENRI SOULAS
PL	DE LA RAMPE	PL	DES QUATRE Z HORLOGES	R	HIPPOLYTE DURAND
R	DE LA VIEILLE EGLISE	R	DU 28 FEVRIER 1943	R	JEAN PIERRE DUFREXOU
AV	DE LA VIEILLE VILLE	R	DU BOIS SAVARY	R	NEUVE
R	DE L'ECLUSE	AV	DU COMMANDO	R	PIERRE WALDECK ROUSSEAU
R	DE L'ILE DU LIN	PL	DU COMMANDO	BD	PRESIDENT WILSON
IMP	DE L'OCEAN	R	DU CROISIC	AV	RENE COTY
R	DE SAILLE	R	DU DOLMEN	R	ROGER SALENGRO
R	DE SAINTONGE	AV	DU GENERAL DE GAULLE	PL	SALVATORE ALLENDE
PL	DE STALINGRAD	R	DU PARC A L'EAU	R	VINCENT AURIOL
		R	DU PORT		

#### Quartier Jardin des Plantes 108

BD	ALBERT 1ER	AV	DE LA VERA CRUZ	R	HONORE DE BALZAC
R	ANDRE AMPERE	R	DE MEXICO	R	JACQUES JOLLINIER
R	ANDRE LE NOTRE	R	DE PORNICHET	R	JEAN MACE
R	ARSENE NOUVEAU	AV	DE SANTANDER	AV	LEON BLUM
PL	ATHANASE LABORDE	R	DESIREE TARTOUE	R	LOUIS PASTEUR
R	AUGUSTE CHENEVEAUX	R	DU LAVOIR	R	PIERRE CURIE
R	CLAUDE BERTHOLLET	R	ETIENNE DOLET	R	PIERRE LAPLACE
AV	DE BEARN	AV	FERDINAND DE LESSEPS	R	PIERRE MENDES FRANCE
AV	DE LA HAVANE	R	FRANCOIS ARAGO	BD	PRESIDENT WILSON
AV	DE LA REPUBLIQUE	R	FRANCOIS MADIOT	R	VIVANT LACOUR
R	DE LA TRINITE	PL	FRANKLIN ROOSEVELT		
		R	GEORGES VILLEBOIS MAREUIL		

#### Quartier Parc Paysager 113

PL	ABRAHAM DUQUESNE	AV	FRANCOIS MITTERRAND	PL	LOUIS BRICHAUX
BD	ALBERT 1ER	AV	GEO ANDRE	R	LUC VAUVENARGUES

R	ARTHUR RIMBAUD	R	GEORGE SAND	R	PAUL VERLAINE
R	AUGUSTE COMTE	AV	HECTOR BERLIOZ	PL	PIERRE BOURDAN
R	CHARLES DE MONTESQUIEU	R	JEAN BART	AV	PIERRE DE COUBERTIN
CHE	DE L'ECUMIERE	R	JEAN D'ALEMBERT	R	PIERRE DE MARIVAUX
R	DE PORNICHET	R	JULES MANSARD	R	PIERRE LOTI
R	DES GAUVIGNETS	AV	LEO LAGRANGE	R	SEVERINE
R	DU FOUR	IMP	LEONARD DE VINCI	R	THEOPHILE LEFEBVRE
		R	LEONARD DE VINCI	SQ	THEOPHILE LEFEBVRE

#### Quartier Villes Martin 114

BD	ALBERT 1ER	IMP	DE VINCENNES	R	DES PINSONS
R	ALPHONSE DAUDET	R	DE VINCENNES	R	DU CORPS DE GARDE
R	ANTOINE DE JUSSIEU	R	DES ARDOISES	R	DU MOULIN DE LA NOE
R	ANTOINE PARMENTIER	R	DES CHARDONNERETS	R	EUGENE DAVIERS
R	BENJAMIN FRANKLIN	R	DES CORMORANS	R	FERDINAND BUISSON
R	CLAUDE BERNARD	IMP	DES FAUVETTES	PL	LOUIS BRICHAUX
ALL	DE KER FAUQUET	R	DES FAUVETTES	R	MARCEL SEMBAT
IMP	DE KER FAUQUET	R	DES GOELANDS	PL	NEPTUNE
R	DE PORNICHET	R	DES MESANGES	ALL	SOPHIE GERMAIN
		R	DES MOUETTES		

#### Quartier Porce 125

R	AMBOISE PARE	ALL	DES AVOCETTES	ALL	DES HARLES
R	DE KERBRUN	ALL	DES BERNACHES	ALL	DES PELICANS
RTE	DE LA COTE D'AMOUR	ALL	DES COURLIS	ALL	DES PETRELS
CHE	DE LA PLAGE	CHE	DES DAMES	ALL	DES PLONGEONS
ALL	DE LA TOUR DU COMMERCE	CHE	DES DEMOISELLES	ALL	DES VANNEAUX
R	DE LA VECQUERIE	ALL	DES EIDERS	CHE	DU GRAND MOULIN
CHE	DE PORCE	ALL	DES FLAMANTS	IMP	DU GRAND MOULIN
ALL	DES AIGRETTES	ALL	DES FOUS DE BASSAN	CHE	DU PHARE DE PORCE
ALL	DES ALBATROS	CHE	DES GENETS	CHE	DU ROCHER DU LION
ALL	DES ALCYONS	ALL	DES GUILLEMOTS	R	FERDINAND BUISSON

#### Quartier Kerlede 126

R	ALPHONSE DAUDET	ALL	DES ALOUETTES	ALL	DES STERNES
R	AMBOISE PARE	R	DES ARDOISES	ALL	DES VANNEAUX
R	ANTOINE LAVOISIER	R	DES CHARDONNERETS	R	FERDINAND BUISSON
R	ANTOINE PARMENTIER	CHE	DES GENETS	R	FRANCOIS DE CHATEAUBRIAND
R	CLAUDE BERNARD	ALL	DES PELICANS	R	GEORGES CUVIER
R	DE LA VIGNE ROSEE	ALL	DES PINGOUINS	AV	JEAN CORVISART
R	DE PORNICHET	PL	DES PLATANES	AV	LEON JOUHAUX
R	DE VINCENNES	ALL	DES PLUVIERS	R	PIERRE LAROUSSE

#### Quartier Herbins Gare 103

SQ	ALCIDE BENOIST	RTE	DES GRANDS CHAMPS	R	JULES FAVRE
AV	CDT DE L'HERMINIER	AV	D'HERBINS	R	LA CROIX AMISSE
R	DANIEL MAYER	R	EDMOND ABOUT	R	LAZARE HOCHÉ
R	D'ANJOU	R	FREDERIC ENGELS	R	LOUIS LUMIERE
PAS	DE CARDURAND	R	GABRIEL PERI	R	MADAME DE SEVIGNE
R	DE CARDURAND	R	GEORGES CLEMENCEAU	R	MARC SANGNIER
R	DE LA COMMUNE DE PARIS	R	GEORGES COURTELINÉ	BD	PAUL PERRIN
R	DE LA DERMURIE	R	HENRI GAUTIER	PL	PIERRE SEMARD
BD	DE LA LIBERATION	PAS	HENRI VANDERNOTTE	ALL	RENE CANCOIS
R	DE LA MATTE	R	JACQUES CARTIER	R	RENE CASSIN
AV	DE LA REPUBLIQUE	SQ	JACQUES CASSARD	R	RENE GUY CADOU
R	DE LA VILLE HALLUARD	R	JEAN MARIE PERRET	R	ROBERT SURCOUF
R	DE L'ILE DE FRANCE	R	JULES BUSSON	BD	WILLY BRANDT
R	DENIS PAPIN	IMP	JULES FAVRE		

Relèvent de la compétence de la section UC1-8 :

- **Pour le port de Saint-Nazaire, les ports du littoral Sud entre la Loire et la Vendée, la Loire en amont de Donges :**

- Les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007):

49.91 Z travaux publics maritimes

50.10 Z Transports maritimes et côtiers de passagers

50.20 Z Transports maritimes et côtiers de fret

50.30 Z Transports fluviaux de passagers

50.40 Z Transports fluviaux de fret

- le contrôle des navires sous pavillon français rattachés à un port de la section, ce contrôle pouvant s'exercer en dedans et, le cas échéant, en dehors du périmètre des eaux territoriales adjacentes,
- le contrôle des navires sous pavillon français non rattachés à la section, lorsqu'ils accostent ou sont au mouillage sur le littoral maritime ou fluvio-maritime que couvre la section, ou lorsqu'ils croisent dans les eaux territoriales adjacentes,
- le contrôle des navires sous pavillons autres que français pour les dispositions qui leur sont applicables en application des articles L. 5548-1 et L. 5548-4 du Code des transports, lorsqu'ils accostent ou sont au mouillage sur le littoral que couvre la section, ou lorsqu'ils croisent dans les eaux territoriales adjacentes,
- la participation au contrôle des navires étrangers par l'Etat du port, en application de l'article L. 5548-2 du Code des transports.

- **Pour l'ensemble du département :**

- Les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007):

52.22 Z Remorquage, pilotage

84.13 Z Phares et balises

## **SECTION UC1-9**

La commune de :

**MONTOIR DE BRETAGNE**

**Les rues de SAINT-NAZAIRE suivantes :**

### **Quartier Centre Haïles 104**

AV	ALBERT DE MUN	R	DE NORMANDIE	R	GASTON NASSIET
PAS	DE BEL AIR	R	DE STALINGRAD	R	HENRI SELLIER
PL	DE BEL AIR	PARC	DES HALLES	R	JEAN JAURES
R	DE CARDURAND	R	DES HALLES	BD	PAUL PERRIN
PAS	DE CRAN	PL	DU COMMERCE	IMP	RENE GUILLOUZO
R	DE LA MATTE	PARC	DU MARCHÉ	PAS	RENE GUILLOUZO
R	DE LA PAIX ET DES ARTS	R	DU MARCHÉ	R	RENE GUILLOUZO
BD	DE LA RENAISSANCE	R	DU PALAIS	CTRE	REPUBLIQUE
AV	DE LA REPUBLIQUE	R	D'YPRES	BD	VICTOR HUGO

### **Quartier Hyper Centre 105**

AV	ALBERT DE MUN	R	DE STALINGRAD	R	GEORGES CLEMENCEAU
R	AUTEL DES DRUIDES	R	DES VENETES	R	HENRI GAUTIER
R	D'ANJOU	PAS	DU DOLMEN	PAS	JEAN JAURES
R	DE CARDURAND	PL	DU DOLMEN	R	JEAN JAURES
BD	DE LA LIBERATION	R	DU DOLMEN	IMP	JEANNE D'ARC
PAS	DE LA LIBERATION	R	DU GRAND ORMEAU	R	JEANNE D'ARC
R	DE LA PAIX ET DES ARTS	R	DU MAINE	PL	MARTYRS RESISTANCE
AV	DE LA REPUBLIQUE	R	DU MENHIR	R	PIERRE WALOECK ROUSSEAU
R	DE NORMANDIE	R	FIDÈLE SIMON	R	RENE GUILLOUZO
R	DE SAINTONGE	R	GAULOISE	CTRE	REPUBLIQUE
				R	ROGER SALENGRO

### **Quartier Hôtel de Ville 106**

R	ANCIEN HOPITAL	R	DE PORNICHET	R	FERNAND GASNIER
R	CLAUDE BERTHOLLET	R	DE TOURAINE	PL	FRANCOIS BLANCHO
R	D'ANJOU	R	DENIS DIDEROT	R	FRANCOIS MARCEAU
AV	DE BEARN	R	DES CABOTEURS	R	FRANCOIS RUDE
R	DE BRETAGNE	R	DES HALLES	R	GIRARD DE LA CANTERIE
R	DE LA BRIANDAIS	R	DU BOIS SAVARY	SQ	HENRI ALLANET
R	DE LA PAIX ET DES ARTS	R	DU CROISIC	AV	LEON BLUM
AV	DE LA REPUBLIQUE	AV	DU GENERAL DE GAULLE	BD	LEON GAMBETTA
R	DE LA TRINITE	R	DU LAVOIR	R	PHILIPPE LEBON
R	DE LA VILLE ETABLE	R	DU MAINE	R	PIERRE MENDES FRANCE
R	DE MAUDES	AV	FERDINAND DE LESSEPS	R	ROGER SALENGRO

Relèvent de la compétence de la section UC1-9 :

- **Pour les ports de Montoir-de-Bretagne, Donges, les ports du littoral Nord entre Pornichet et le Morbihan :**

- Les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007):

49.91 Z travaux publics maritimes

50.10 Z Transports maritimes et côtiers de passagers

50.20 Z Transports maritimes et côtiers de fret

50.30 Z Transports fluviaux de passagers

50.40 Z Transports fluviaux de fret

- le contrôle des navires sous pavillon français rattachés à un port de la section, ce contrôle pouvant s'exercer en dedans et, le cas échéant, en dehors du périmètre des eaux territoriales adjacentes,
- le contrôle des navires sous pavillon français non rattachés à la section, lorsqu'ils accostent ou sont au mouillage sur le littoral maritime ou fluvio-maritime que couvre la section, ou lorsqu'ils croisent dans les eaux territoriales adjacentes,
- le contrôle des navires sous pavillons autres que français pour les dispositions qui leur sont applicables en application des articles L. 5548-1 et L. 5548-4 du Code des transports, lorsqu'ils accostent ou sont au mouillage sur le littoral que couvre la section, ou lorsqu'ils croisent dans les eaux territoriales adjacentes,
- la participation au contrôle des navires étrangers par l'Etat du port, en application de l'article L. 5548-2 du Code des transports

- **Pour l'ensemble du département :**

50.10 Z Sabliers

52.22 Z Lamanage

52.24 A Manutention portuaire

- **L'entreprise ci-dessous désignée :**

GRAND PORT MARITIME NANTES-SAINT-NAZAIRE

et ses établissements, 18 quai Ernest Renaud - BP 18609 – 44186 NANTES CEDEX 4

## Unité de contrôle n° 2

### **SECTION UC2-1**

Les communes suivantes :

HAUTE-GOULAINNE — BASSE-GOULAINNE - LE LOROUX BOTTEREAU – SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES – DIVATTE-SUR-LOIRE

Les rues de Nantes suivantes :

#### **Quartier Nantes – Greneraie/Clos Torreau 1101**

R	A BARBE TORTE	Ø	R	DE LA COUTANCIERE	PL	DU MUGUET NANTAIS
AV	ARTEMIS		R	DE LA FONDERIE	BD	EMILE GABORY
	COTE ST SEBASTIEN		R	DE LA GRENERAIE	R	EMILIENNE LEROUX
R	D ASCAIN		AV	DE LA TERRE ROUGE	BD	JOLIOT CURIE
R	D'HENDAYE		R	DE ST JEAN DE LUZ	AV	JOSEPH RAVANEL
R	DE BIARRITZ		RTE	DE ST SEBASTIEN	R	LOUIS BLERIOT
R	DE BONNE GARDE		AV	DES ONDES	AV	LOUIS LOUCHEUR
RTE	DE CLISSON		R	DU CLOS TOREAU		

#### **Quartier Nantes – Saint-Jacques/Pirmil 1102**

	COTE ST SEBASTIEN	R	FRERE LOUIS	R	LAURENT BONNEVAY
AV	DE LA CITHARE	R	GABRIEL	R	LEDRU ROLLIN
PL	DE LA ROCHELLE	R	GABRIEL GOUDY	R	LOUIS BRAILLE

R	DOS D'ANE	R	HELENE BOUCHER	R	PAUL THERY
R	ERIC TABARLY	R	HENRI SELLIER	R	ST JACQUES
R	ESNOUL DES CHATELETS	R	JEANNINE	AV	ST MICHEL
R	FRERE ALEXANDRE LEMESLE	BD	JOLIOT CURIE		

## **SECTION UC2-2**

Les communes suivantes :

SAINT SEBASTIEN S/ LOIRE – LE LANDREAU – LA BOISSIERE DU DORE – LA REGRIPIERE - LA REMAUDIERE – VALLET – LA CHAPELLE-HEULIN – LE PALLET.

## **SECTION UC2-3**

Les communes suivantes :

LA HAYE-FOUASSIERE – MONNIERES - SAINT-FIACRE-SUR-MAINE – MAISDON-SUR-SEVRE – VERTOU – CHATEAU-THEBAUD.

## **SECTION UC2-4**

Les communes suivantes :

MOUZILLON – BOUSSAY – CLISSON – GETIGNE – GORGES – SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON – LA PLANCHE – REMOUILLE – VIELLEVIGNE

Les rues de Nantes suivantes :

### **Quartier Nantes – Grillaud/Procé 305**

R	ABBE PATRON	R	DE LA CAILLETTE	AV	DU MIDI
R	ANDRE GABRIEL	BD	DE LA FRATERNITE	AV	DU PARC DE PROCE
	BASSE TENUE DE GRILLAUD	PAS	DE LA VILLE EN BRIQUES	R	EDGAR QUINET
AV	BONNET	R	DES BOSQUETS	R	LANDOIS
R	BOUCHAUD 1 à 85	ALL	DES CORMORANS	R	LITRE
AV	CHENEAU	IMP	DES DERVALIERES	R	MAISDON PAJOT
R	CONDORCET	R	DES DERVALIERES 33 à 65	IMP	MONTE AU CIEL
IMP	DE GRILLAUD	CHE	DES RIVIERES	R	MONTE AU CIEL
R	DE GRILLAUD	R	DES SEPT MAIRES CHARETTE	AV	PAJOT
AV	DE L'ARCHE	R	DU CALVAIRE DE GRILLAUD	AV	PAUL EUDEL
R	DE L'OUEST	R	DU COTEAU	IMP	PRIAUTE

### **Quartier Nantes – Canclaux 308**

R	ALFRED RIOM	R	DE LA CHEZINE	R	LA MOTTE PICQUET
R	AUGUSTE RODIN	R	DE LA VILLE EN BOIS	R	LAMARTINE
PL	BEAUMANOIR	IMP	DES ARMATEURS	R	LAMORICIERE 21 à 43
R	BOUCHAUD 20 à 79	R	DES MARTYRS	IMP	MABILEAU
PL	CANCLAUX	R	DES ROSES	AV	MOZART
PL	CATINAT	AV	DU CLOS JAUNET	BD	PAUL LANGEVIN
R	CHATEAU DE LA MUSSE	R	DU COTEAU	AV	PERE DE FOUCAULD
R	CLEMENCE ROYER	R	DU PLESSIS DE LA MUSSE	R	RICHEUX
R	COL DESGREES DU LOU	R	GUICHEN	R	VAUQUELIN
R	DE GIGANT 25 à 48				

### **Quartier Nantes – Mellinet 309**

R	ABBE DE L'EPEE	R	DE LA MONTAGNE	PL	LOUIS DAUBENTON
BD	ALLARD	R	DE LA VILLE EN BOIS	R	MARCEL SCHWOB
R	AMIRAL DUCHAFFAULT 3 à 11	BD	DE LAUNAY	R	MELLIER
PL	CATINAT	R	DE PLAISANCE	R	METZINGER
R	CHAPTAL	R	DUDREZENE	R	MONTYON
R	CUVIER	R	FULTON	BD	PAUL LANGEVIN
R	DAUBENTON	PL	GAL MELLINET	R	RICHER
R	DE BELLEVILLE	R	JENNER	R	ROLLIN
PL	DE LA CHAPELLE	R	LA MOTTE PICQUET	BD	SAINT AIGNAN 6 à 36
		R	LEMOT	R	VAUQUELIN

### **Quartier Nantes – Gare Maritime 311**

PAS	ALVAR AALTO	QU	DE LA FOSSE 95 - 100	PL	LOUIS DAUBENTON
R	AMIRAL DUCHAFFAULT 15 à 55	R	DE PILLEUX	R	MARCEL SCHWOB
COUR	AUX CHAIS	R	DES AVENEAUX	R	MEURIS
R	BABONEAU	COUR	DES PALUDIERS	R	MICHEL LE LOU DU BREIL
AV	BASILE-VALENTIN	R	EUGENE VARLIN	BD	SAINT AIGNAN 35 à 65

PAS	BERNARD	R	FREDERIC KUHLMANN	BD	SALVADOR ALLENDE	40
R	CHAPTAL	R	GABRIEL PERI	PAS	ST AIGNAN	
R	DAUBENTON	R	JENNER	R	URSULE CHEVALIER	
R	DE LA BRASSERIE	R	LEMOT			

#### Quartier Nantes – Bouhier 312

R	BAYARD	3 à 5	R	DE LA BRASSERIE		R	LAMORICIERE	1 à 15
PL	CATINAT		QU	DE LA FOSSE	84 - 92	R	LAVOISIER	
R	CHAPTAL		BD	DE LAUNAY		R	LINNE	
R	CHARLES BRUNELLIERE	1 à 9	R	FABERT		R	MATHURIN BRISSONNEAU	
R	CHEVERT		IMP	FERDINAND ARNODIN		R	MICHEL LE LOU DU BREIL	
R	CUVIER		R	FREDERIC KUHLMANN		R	RENE BOUHIER	
R	DE BROSSES		R	JULES VALLES		PL		

### **SECTION UC2-5**

Les communes suivantes :

PONT-SAINT-MARTIN – GENESTON – LA CHEVROLIERE – LE BIGNON – LES SORNIERES – MONTBERT – SAINT COLOMBAN – AIGREFEUILLE-SUR-MAINE – SAINT-LUMINE-DE-CLISSON.

Les rues de Nantes suivantes :

#### Quartier Nantes – Mendès France 202

R	ALFRED REBELIAU	SQ	DES ROSSIGNOLS	R	JEAN OLIVESI
R	BLAISE CENDRARS	R	DU BOIS DE LA MUSSE	R	LUCIEN AUBERT
ALL	CLAUDE CAHUN	R	DU LOT	R	MADAME LOUISE GRAVAUD
R	DE L'ADOUR	IMP	DU MAILLE BREZE	R	PAUL ELUARD
CHE	DE LA MUSSE	R	ETIENNE COUTAN	R	ROLAND DORGELES
ALL	DES BOUVREUILS	R	FIRMIN COLAS	R	ROMAIN ROLLAND
ALL	DES PINONS	R	FRANCIS PORTAIS	BD	WINSTON CHURCHILL
SQ	DES ROCHELETS	R	GEORGES BERNANOS	R	YVES KARTEL
ALL	DES ROITELETS	R	GUILLAUME APOLLINAIRE		

### **SECTION UC2-6**

La commune suivante : REZE.

Par dérogation, sont rattachés à la section UC2-6 :

- les entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007) : 49.10 Z - Transport ferroviaire interurbain de voyageurs, et 52.21 Z - Services auxiliaires des transports terrestres, sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique
- les entreprises ci-dessous désignées :

Comité d'entreprise SNCF code NAF 9420Z	31 boulevard de Stalingrad	44109 NANTES
Réseau Ferré de France Code NAF 5221Z	1, rue Marcel Paul – Immeuble LE HENNER	44100 NANTES

- les chantiers ferroviaires mis en œuvre sur le département de la Loire-Atlantique.

### **SECTION UC2-7**

Les communes suivantes :

TOUVOIS – SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE – CORCOUE S/ LOGNE – LA MARNE – PAULX – BOUGUENNAIS dont plate-forme aéroportuaire NANTES-ATLANTIQUE - LA LIMOUZINIERE – LEGE

### **SECTION UC2-8**

Les communes suivantes :

**BOUAYE – SAINT-AIGNAN-DE-GRANDLIEU – SAINT-LEGER-LES-VIGNES – SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS – SAINT-MARS-DE-COUTAIS – SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU.**

Les rues de Nantes suivantes :

**Quartier Nantes – Saint-Jacques/Ripossière 1103**

AV	D ALDEN PARK	AV	DE LA TAMISE	R	FRERE ALEXANDRE LEMESLE
AV	D HESTIA	RTE	DE VERTOU	R	FRERE LOUIS
RTE	DE CLISSON	IMP	DES EAUX CALMES	R	GABRIEL
AV	DE DELPHES	AV	DES GOBELETS	R	GABRIEL GOUDY
AV	DE L'AMAZONIE	R	DES GOBELETS	R	GEORGES LE MEVEL
R	DE L'OLIVRAIE	AV	DES IMPRESSIONNISTES	AV	GILARD
IMP	DE LA DECOUVERTE	ALL	DES MUSES	BD	JOLIOT CURIE
AV	DE LA FREGATE	PL	DES OMBRAGERES	R	LEDRU ROLLIN
AV	DE LA PIAUDIERE	AV	DES PALMIERS	R	LOUIS BRAILLE
CHE	DE LA PIAUDIERE	IMP	DU CLOS ADAM	R	MAUVOISINS
IMP	DE LA REVERIE	ALL	DU SANS-SOUCI	IMP	RAPHAEL
R	DE LA RIPOSSIERE	IMP	DU VAL DE SEVRE	AV	SARAH BERNHARDT

**Quartier Nantes – Sèvre 1104**

R	AMBROISE PIERRE AUDOUARD	RTE	DE VERTOU	R	DOC GEORGES LABEYRIE
R	ANDRE MESSAGER	R	DES BOURDONNIERES	R	DU 1ER MAI
CHE	BAS DE VERTOU	AV	DES CHEVREFEUILLES	R	DU KIRIOL
R	CHARLES GOUNOD	R	DES FROMENTEAUX	R	DU MARQUIS DE DION
R	DE L'OLIVRAIE	R	DES GIRAUDAIS	IMP	ERIK SATIE
R	DE LOUCHE BIGNON	R	DES OEILLETES	R	ETIENNE DESTANGES
R	DE LA BOUQUINIERE	IMP	DES ORCHESTRES	R	GABRIEL FAURE
ALL	DE LA CIVELIERE	R	DES PETITS COTEAUX	R	LEVEE DE SEVRE
PL	DE LA CONCORDE DE SEVRES	R	DES PIBALLIERS	R	MARC SANGNIER
R	DE LA MORINIÈRE	CHE	DES ROCHES VERTES	R	MAUVOISINS
R	DE SEVRES	R	DOC FERNAND LAMAZE	IMP	PALATINE

**Quartier Nantes – Lion d'Or/Gilarderie 1105**

RTE	DE CLISSON	R	DE LA PERRIERE	R	DU CIMETIERE
AV	DE L'AMPHIBOLITE	RTE	DE VERTOU	AV	DU CLOS CAMBERGER
ALL	DE LA CIVELIERE	R	DES BOURDONNIERES	R	DU PATIS VERT
AV	DE LA COMETE	R	DES FROMENTEAUX	AV	JACQUES PREVERT
CHE	DE LA FONTAINE	ALL	DES GLAIEULS	R	JEANNE DEROIN
R	DE LA GILARDERIE	R	DES HALLIERS	R	MAURICE RAVEL
IMP	DE LA JANGADA	AV	DES SERPENTINES	R	MAUVOISINS
		R	DU BOIS FLEURI	R	MORVAN LEBESQUE

**SECTION UC2-9**

Les communes suivantes :

**MACHECOUL SAINT-MEME – SAINTE PAZANNE**

Les rues de Nantes suivantes :

**Quartier Nantes – ZA Sainte-Anne/Zone Portuaire 601**

R	A BARBE TORTE	14 à 23	PL	DE LA REPUBLIQUE	R	JEAN VORUZ
BD	BENONI GOULLIN		QU	DES ANTILLES	R	JULIEN GROLEAU
BD	DE L'ESTUAIRE		R	DES MARCHANDISES	BD	LEON BUREAU
R	DE LA CANDISERIE		R	DU SENEGAL	QU	PRESIDENT WILSON
PLE	DE LA GARE DE L'ETAT		R	DU TONKIN	R	ST DOMINGUE
R	DE LA GUYANE		BD	GUSTAVE ROCH	BD	VICTOR HUGO
BD	DE LA PRAIRIE AU DUC					2 à 22

**Quartier Nantes – République/Les Ponts 602**

R	A BARBE TORTE	1 à 19	PL	DE LA REPUBLIQUE	R	LANOUE BRAS DE FER
R	ABBE BOUTET		R	DE LA SAVONNERIE	BD	LEON BUREAU
R	ALEXANDRE FOURNY		AV	DE WATTIGNIES	R	LEON DUROCHER
QU	ANDRE RHUYS		R	DES FEUILLANTINES	R	LOUIS BLANC
R	ARTHUR III		R	DES RECOLLETES	R	LOUISE WEISS
BD	BABIN CHEVAYE		R	DORGERE	R	MAGIN
BD	BENONI GOULLIN		R	DU BLAVET	R	MARGUERITE DURAS
AV	BOURGALT DUCOUDRAY		MAIL	DU FRONT POPULAIRE	BD	MARTYRS NANTAIS RESISTANCE
R	CONAN MERIADEC		PL	FRANCOIS II	R	MICHEL COLUMB
R	DE HERCE		QU	FRANCOIS MITTERRAND	R	MICHEL ROCHER
R	DE L'ANGELIQUE DES ESTUAIRES		R	GRANDE BIESSE	R	OLYMPE DE GOUGES
R	DE L'AULNE		BD	GUSTAVE ROCH	R	PETITE BIESSE
R	DE L'ECHAPPEE		QU	HOCHE	R	PIERRE LANDAIS
R	DE L'ILE MABON		R	JULIEN LE PANSE	R	SOURDEAC

R	DE L'OEET	R	JULIEN VIDEMENT	R	ST HERMELAND
R	DE LA PORTE GELLE 1 à 10	R	LA TOUR D'AUVERGNE	BD	VICTOR HUGO
BD	DE LA PRAIRIE AU DUC				1 à 63

## **SECTION UC2-10**

Les communes suivantes :

**BRAINS – CHEIX-EN-RETZ – LA MONTAGNE – PORT-ST-PERE – ROUANS – VUE – VILLENEUVE-EN-RETZ – SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS.**

Les rues de Nantes suivantes :

### **Quartier Nantes – Beaulieu/Mangin 603**

ALL	DE LA CITE	R	GEORGES CHARTRIN	R	PIERRE ETIENNE FLANDIN
AV	DE LA GARE DE LEGE 15 à 20	R	GEORGES LEYGUES	R	PRESIDENT DESMARS
R	DE LA PORTE GELLE	BD	GEORGES MANDEL	R	RENE MOUCHOTTE
R	DE LA PRAIRIE D AVAL	R	JACQUES CHAMBON	R	RENE PEIGNE
R	DES FRANCAIS LIBRES	R	LEON BERARD	R	TITE LIVE
R	DES FRERES MANO	R	LEON BUERNE	BD	VICTOR HUGO 64 à 87
ALL	DES HELICES	R	LOUIS JOXE	PL	VICTOR MANGIN
R	DES STEAMERS DE LOIRE	R	LOUIS MARIN	BD	VINCENT GACHE
R	DU BOIS JOLI	BD	MARTYRS NANTAIS RESISTANCE 1 à 25		
BD	DU GENERAL DE GAULLE	R	MARX DORMOY		
R	FRANCOIS ALBERT	R	MAURICE DANIEL		
BD	GASTON DOUMERGUE				

### **Quartier Nantes – Ile Beaulieu 604**

R	ALAIN COLAS	R	DES SALICORNES	R	KONRAD ADENAUER
ALL	ALAIN GERBAULT	R	DES VOITURIERS D'EAU	R	LIGERIENNE
BD	ALEXANDRE MILLERAND	R	DOCTEUR JULES SEBILLEAU	AV	LOTZ COSSE
R	ANDRE TARDIEU	R	DOCTEUR ZAMENHOF	BD	LOUIS BARTHOU
R	CAMILLE BRYEN	R	DU CHERCHE MIDI	R	MARC VAUBOURGOIN
R	CELESTIN FREINET	R	DU GENERAL DE BOLLARDIERE	R	MARGUERITE THIBERT
R	CHARLES VIAUD	R	DU PEN DUICK II	BD	MAURICE BERTIN
CTRE	CIAL BEAULIEU	QU	DUMONT D'URVILLE	R	NATHALIE SARRAUTE
PL	DE LA BASSE MAR	R	EMILE DEZAUNAY	R	PAUL NASSIVET
SQ	DE LA DELIVRANCE	R	EUGENE PERGELINE	R	PAUL RAMADIER
R	DE LA FLEUR DE SEL	PROM	EUROPA	R	PAULINE ROLAND
PL	DE LA GALARNE	BD	FRANCOIS BLANCHO	R	PIERRE ROY
PL	DE LA GUIROUE	R	GAETAN RONDEAU	R	PITRE DE LISLE DU DRENEUC
BD	DE LA LOIRE	PL	GASTON DEFFERRE	R	RENE VIVIANI
R	DE LA LOIRE	BD	GEORGES POMPIDOU	R	THOMAS NARCEJAC
CRS	DE LA PRAIRIE D AMONT	R	JEAN GORIN	ALL	TITUS BRANDSMA
R	DES BOSSELLES				

## **SECTION UC2-11**

Les communes suivantes :

**INDRE – LE PELLERIN – SAINT-JEAN-DE-BOISEAU**

Les rues de Nantes suivantes :

### **Quartier Nantes – Piessis Ceilier/Roche Maurice 201**

BD	BATONNIER CHOLET	ALL	DE LA NIVE	R	DU SIMOUN
CHE	BRETONNELLE	R	DE LA TRAMONTANE	AV	DU SUROIT
AV	CHARLES COUCHOUD	R	DE MALLEVE	ALL	DU ZEPHIR
R	CHARLES HOUSSET	AV	DE MARVEJOLS	R	ETIENNE COUTAN
R	D'AUTAN	R	DE NOROIT	R	FIRMIN COLAS
AV	DE BAYONNE	R	DE PESSAC	BD	GENERAL PIERRE KOENIG
R	DE KERLEDE	ALL	DES ALIZES	R	J B GEORGET
R	DE L'ETANG	R	DES ALOUETTES	R	JEAN HILAIRE BELLOC
IMP	DE LA BERNARDIERE	AV	DES BLEUETS	BD	JEAN MOULIN
ALL	DE LA BORA	ALL	DES CYTISES	LD	LA FARDIERE
ALL	DE LA BRISE	R	DES FRERES AMIEUX	R	MARANGE SYLVANGE
R	DE LA FONTAINE SALEE	AV	DES HELIANTHES	CHE	MONTPLAISIR
R	DE LA JANVRAIE	R	DU BOIS DE LA MUSSE	AV	ST POL DE LEON
R	DE LA MOUSSON	R	DU FOEHN		
CHE	DE LA MUSSE	R	DU PARC MENIER		

### **Quartier Nantes – Lauriers 203**

R	DE L'AVEYRON	PL	DES LAURIERS	R	DU RHONE
R	DE L'HERAULT	IMP	DES VENETES	BD	EMILE ROMANET

R	DE L'ISERE	CHE	DES VIGNES	R	FIRMIN COLAS
R	DE LA CORREZE	R	DU BOIS HARDY	R	GEORGES CHARRIER 0 à 22
R	DE LA DORDOGNE	R	DU DOUBS	BD	JEAN MOULIN
R	DE LA DROME	R	DU DRAC	R	JEAN OLIVESI
IMP	DE LA LANDE 0 à 15	AV	DU FRUITIER	R	LUCIEN AUBERT
R	DE LA SAONE	R	DU GERS	AV	MARIE MANUEL
R	DE LA SAVE	AV	DU GRAND VERGER	R	OLIVIER
R	DE LA VEZERE	R	DU JAMET	R	ROMAIN ROLLAND
R	DES ALOUETTES	CHE	DU MOULIN LAMBERT	AV	WATEL DEHAYNIN
R	DES BOURDERIES	R	DU PETIT VERGER		
CHE	DES CHATS PENDUS	R	DU PLESSIS GAUTRON		

#### Quartier Nantes – Croix Bonneau/Bourderies 204

R	BENJAMIN DELESSERT	R	DE ROUBAIX	R	DU FER A CHEVAL
IMP	BROCHARD	R	DE ST BREVIN	R	DU MOULIN DE L'ABBAYE
R	DE COURVILLE	R	DE THARON	AV	DU PRINTEMPS
R	DE GOURMALON	R	DES BOURDERIES	R	ETIENNE HERVAIS
PL	DE LA CROIX BONNEAU 1 à 2	R	DES PAVILLONS	R	ETIENNE MAHOT
R	DE MINDIN	R	DES SABLES D'OLONNE	IMP	GADEBOIS
R	DE MONASTIR	IMP	DU BOIS DE HERCE	R	JEAN MARIE DE LA MENNAIS
R	DE PORNIC	R	DU BOIS HARDY	BD	JEAN MOULIN
R	DE PREFAILLES	R	DU BOIS HERCE 36 à 94	IMP	LE BIGOT

#### Quartier Nantes – Mairie de Chantenay 205

R	ALEXANDRE RIBOT	R	DES CHARMILLES	R	GEORGES PAINVIN
R	AMIRAL DUCHAFFAULT 62 à 136	R	DES DROITS DE L'HOMME	R	GUTENBERG
R	ARAGO	IMP	DES FORSYTHIAS	IMP	JEAN CARMET
AV	ARIANE	R	DES GIRONDINS	R	JOSEPH NAUD
R	CHARYAU	AV	DES NOUETTES	IMP	LABBE
BD	DE L'EGALITE 1 à 38	R	DES PAVILLONS	BD	LEON JOUHAUX
R	DE LA CONSTITUTION	R	DOC PAUL MACE	R	LOUIS GUILLOUX
R	DE LA FAUVETTE	R	DU 24 FEVRIER	AV	LOUISE
R	DE LA FEDERATION	R	DU 4 AOUT	R	MAURICE TERRIEN
BD	DE LA LIBERTE	R	DU BOIS HERCE 17 à 69	R	PAUL GRIVEAUD
R	DE LA MARSEILLAISE	R	DU FONTENY	R	PHILIPPE DE CABROL
R	DE LA MUTUALITE	R	DU QUATRE SEPTEMBRE	BD	PRESIDENT RENE COTY 15
PL	DE LA NATION	R	GAL TRAVOT	R	SYLVAIN ROYE
R	DE LAREY	R	GALILEE		

#### Quartier Nantes – Salorges/Sainte Anne 206

R	ALEXIS GRASSIN	R	DES ACADIENS	BD	HONORE DE BALZAC
R	ALEXIS MANEYROL	R	DES CHAPELIERES	R	J B VIGIER
R	AMIRAL DUCHAFFAULT 57 à 97	PL	DES GARENNES	R	JEAN DE CRABOSSE
R	AREGNAUDEAU	R	DES GARENNES	R	JOSEPH BLANCHART
R	BISSON	R	DES PERRIERES	R	JOSEPH CHOLET
R	CAP ANDRE DAVID	CHE	DES ROCHERS	R	JULIENNE DAVID
PL	CHARLES LECHAT	IMP	DES SALORGES	R	LEHUEDE
R	CHEVALIER THIERCELIN	R	DES SALORGES	R	MARCEL SEMBAT
R	CLAUDE GUILLOIN VERNE	R	DIDEROT	R	MOUNET SULLY
SQ	COMMODORE GUINE	R	DOCTEUR GRIMAUD	IMP	NOUVELLE DES SALORGES
R	DE L'HERMITAGE	R	DOCTEUR VAN DER STAPPEN	R	PHILIPPE DE BROCA
R	DE LA BARBINAIS	R	DU ROI BACO	BD	SAINT AIGNAN 75 à 140
R	DE LA BOURDONNAIS	IMP	DUPLEIX	R	SAINT GOHARD
QU	DE LA FOSSE 0	R	DUPLEIX	R	SAINTE MARTHE
AV	DE LA GABARE	QU	ERNEST RENAUD	BD	SALVADOR ALLENDE 1 à 7
R	DE LA HAUTIERE	ALL	EUGENIE GRANDET	AV	ST GEORGES
R	DE LA PIERRE NANTAISE	R	FERDINAND BUISSON	AV	STE ANNE
R	DE LA POIGNEE	R	FONTAINE DES BARONNIES		
AV	DE LUSANCAY	R	GUTENBERG		

#### Quartier Nantes – Jean Macé 207

R	AMIRAL JEAN MINOT	R	DES CHARMILLES	R	GUTENBERG
R	ANDRE HOUGRON	R	DES CIVELLES	R	HENRI BILLOT
AV	BOTHA	R	DES COURTILS	PL	JEAN MACE
R	CHEVREUL	R	DES PAVILLONS	R	JOSEPH NAUD
BD	DE CARDIFF	R	DES REFORMES	R	KRUGER
R	DE L'ABBAYE	CHE	DES VIGNES DU BOURG	BD	MARECHAL JUIN
CHE	DE LA BRIANDERIE	IMP	DES VIGNES DU BOURG	R	MAURICE BARLIER
R	DE LA BRIANDERIE	R	DU BOIS HALIGAN	R	MAURICE GUICHARD
R	DE LA CROIX	IMP	DU CLOITRE	R	MAURICE TERRIEN
R	DE LA CURE	R	EUGENE LE ROUX	R	PHILIPPE DE CABROL
R	DE LA HERELLE	R	FONTAINE DES BARONNIES	R	PIERRE DUPONT
BD	DE LA LIBERTE	R	GARIBALDI	CHE	POISSON
ESP	DE LA NAVALE	R	GENERAL DE WET	CHE	PRESSOIR CHENAIE
R	DE LA TANNERIE	R	GEORGES PAINVIN	R	SYLVAIN ROYE

R	DE TREMEAC	R	GUILLARD	
---	------------	---	----------	--

**Quartier Nantes – Boucardière/Maieue 208**

R	ADRIEN LANGLOIS	R	DES ALOUETTES	R	FRANCOIS COPPEE
AV	AMBROISE CROIZAT	R	DES GRANITS	IMP	FRERE MAURICE CHOTARD
AV	ARTHUR BENOIT	AV	DES HAUTS FONDS	R	GEN DE GOYON
AV	D'ALBION	AV	DES NAVIGATEURS	R	J B LEGEAY
IMP	DE L'ABBAYE	R	DES PAVILLONS	BD	JEAN MOULIN
R	DE L'ABBAYE	CHE	DES REUNIS	AV	JEANNE JUGAN
AV	DE L'EQUIPAGE	CHE	DES TERRES	BD	MARECHAL JUIN
CHE	DE LA BOUCARDIERE	R	DU BOIS	CHE	PETITE BOUCARDIERE
R	DE LA CROIX	R	DU BOIS DE BARRE	IMP	PIERRE TEILHARD DE CHARDIN
IMP	DE LA MEILLERAYE	R	DU BOIS HARDY	AV	SAINT MELAINE
R	DE PIMODAN	R	DU MOULIN DE L'ABBAYE	AV	ST MARTIN
IMP	DE SOLESMES	AV	DU SEXTANT		
AV	DES ALOUETTES	R	EUGENIE VIOLE		

**Quartier Nantes – ZA Cheviré/Zone Portuaire 209**

R	BOUGAINVILLE	RTE	DE POMPIERRE	R	JEAN GALMOT
R	CHEVREUL	QU	DE ROCHE MAURICE	R	JULES LAUNAY
AV	CHRISTIAN DOPPLER	RTE	DE ROCHE MAURICE	R	MARCEL SEMBAT
BD	DE CHANTENAY	R	DES CHANTIERS CRUCY	BD	MARECHAL JUIN
R	DE L'ILE AUX MOUTONS	CHE	DES HIORTS	CHE	MONTPLAISIR
R	DE L'ILE BOTTY	R	DES ROQUIOS	R	PHILIPPE LEBON
R	DE L'ILE POINTIERE	R	DES USINES	R	REAUMUR
R	DE LA CALE CRUCY	IMP	DU BELEM	LD	ROCHE MAURICE
R	DE LA GARE DE CHANTENAY	QU	DU CORDON BLEU	R	VICTOR SCHOELCHER
BD	DE LA LIBERTE	QU	DU MARQUIS D'AIGUILLON		
R	DE LA POMPE	R	DU RAIL		
R	DE LHOUMAILLE	R	DURANCE		
		BD	GENERAL PIERRE KOENIG		

**Quartier Nantes – Durantière 301**

IMP	AGUESSE	RTE	DE ST HERBLAIN	R	GEORGES CHARRIER	23
R	BAPTISTE MARCET	R	DE THOIRY	CHE	GUILLOU	
IMP	CARRIERE DE VILLENEUVE	R	DE WASSY	R	JEAN BOUIN	
AV	CHARLES PAVID	AV	DES FRERES BAUQUIN	R	JEAN DANAIS	
AV	D'ASSAS	AV	DES GROLLES	R	JEAN HUSS	
R	DE FLORIDE	R	DES RENARDIERES	R	JONCOURS	
R	DE GENEVE	R	DES RICHOLETS	R	JULES PIEDELEU	
IMP	DE GOUPILLIERES	R	DES SIX AQUEDUCS	IMP	LE MINTIER	
R	DE JOIGNY	AV	DES SYLPES	R	MAURICE GARIN	
R	DE L OUCHE CORMIER	R	DOCTEUR POUZIN MALEGUE	IMP	MODOT	
R	DE LA CONVENTION	AV	DOCTEUR SCHWEITZER	R	MONGE	
IMP	DE LA CROIX BONNEAU 0 à 16	AV	DU CIMETIERE ST CLAIR	R	PAUL BERT	
PL	DE LA CROIX BONNEAU 1 à 4	AV	DU CLOS DU TERTRE	AV	PETIT BRETON	
IMP	DE LA DURANTIERE	R	DU CORPS DE GARDE	R	PROFESSEUR EUGENE CORNET	
R	DE LA DURANTIERE	PL	DU REPOS DE CHASSE	ALL	PROFESSEUR JULES POUMIER	1 à 4
IMP	DE LA LANDE 2 à 6	BD	DU TERTRE 15 à 79	R	ROBERT PLANQUETTE	
R	DE LA PETITE REINE	AV	EMILE BARDOULT	R	RONCARD	
BD	DE LA SOLIDARITE	BD	EMILE ROMANET	AV	VILLENEUVE LA LANDE	
AV	DE LAUSANNE			PAE	VILLENEUVE LA LANDE	

**Quartier Nantes – Contrie 302**

AV	BERANGER	R	DES SILENES	BD	JEAN INGRES
IMP	BLANDIN	AV	DES TOURTERELLES	R	JONCOURS
IMP	BRETONNIERE	R	DU BOUILLON	AV	MARCEL PLANIOL
PL	D ORADOUR SUR GLANE	CHE	DU CHAMP LUCET	R	MAURICE GARIN
R	DE LA CHEVASNERIE	R	DU CINEMA PAX	R	PAUL DELAROCHE
R	DE LA CONTRIE	R	DU CORMIER	IMP	PAUL EMILE VICTOR
R	DE LA MARZELLE DE GRILLAUD	R	DU CORPS DE GARDE	R	PAUL GAUGUIN
R	DE LA PRIERE	BD	DU TERTRE 1 à 13	R	RAOUL DUFY
IMP	DE LA ROSE DES VENTS	AV	DU VERCORS	IMP	RENE CHAR
BD	DE LA SOLIDARITE	R	EDGAR DEGAS	AV	SAINT THOMAS
IMP	DE LA SYMPHONIE	R	EMMANUEL FOUGERAT	PL	VINCENT AURIOL
IMP	DES COURLIS	R	GAL LAPERRINE		
AV	DES PALOMBES	R	HENRI EUGENE GOUILLARD		

**Quartier Nantes – Dervallières/Chézine 303**

R	A DE LA PATELLIERE	BD	DU MASSACRE 145 à 269	R	JEAN BAPTISTE GREUZE
R	ANTOINE JEAN GROS	R	ERNEST MEISSONIER	R	JEAN HONORE FRAGONARD
R	ANTOINE WATTEAU	R	GEORGES DE LA TOUR	BD	JEAN INGRES
R	AUGUSTE LEPERE	R	GEORGES EVEILLARD	R	JEAN MARC NATTIER
R	AUGUSTE RENOIR	R	HENRI MATISSE	R	LOUIS LE NAIN

R	CHARLES PERRON	R	HENRI OTTMANN	R	NICOLAS LANCRET
R	CHARLES ROGER	R	HONORE DAUMIER	R	NICOLAS POUSSIN
R	CLAUDE LORRAIN	R	J B CHARDIN	R	THEODORE GERICAULT
PL	DES DERVALIERES	R	JACQUES CALLOT		

#### Quartier Nantes – Joncours/Procé 304

R	ANTOINE JEAN GROS	R	EUGÈNE DELACROIX	R	LAPEYRADE
R	CLAUDE MONET	R	GEORGES CLAUDE	BD	PAUL CHABAS
R	DE LA DUCHESSE	R	HORACE VERNET	PL	PUVIS DE CHAVANNES
BD	DE LA FRATERNITE	R	J B DELAMBRE	PL	RAYMOND POINCARÉ
R	DE LA MARZELLE DE GRILLAUD	R	JEAN BAPTISTE COROT	PL	VINCENT AURIOL
BD	DES ANGLAIS 164 à 168	R	JONCOURS		

#### Quartier Nantes – Zola 306

R	AMIRAL DUCHAFFAULT 2 à 58	R	DE LA SALLE VERTE	R	JEAN DANAIS
R	AMPERE	BD	DE LA SOLIDARITE	R	JULES PIEDELEU
R	ANDRE CLEMENT	AV	DE LA TRANSAT	R	LANDOIS
R	ANDREE CHEDID	IMP	DE LA VIERGE	R	LOUISE ANTONINI
CHE	BARBIER	R	DE LA VIERGE	AV	LT PHILIPPE MALLET
R	BERNARD	R	DE PLAISANCE	R	LUCIEN BAGRIN
R	BLANQUI	CHE	DES ENFANTS NANTAIS	R	MAISDON PAJOT
CHE	CARNAUD	AV	DES LAURIERS	AV	MAISDON THOMARE
AV	CDT NOURY	R	DES RENARDIERES	AV	MARCEL THIL
R	CENTRALE	CHE	DES RIVIERES	R	MAXIME MAUFRA
R	CHARLES LAISANT	IMP	DES RIVIERES	R	MELLIER
R	CLAUDE BERNARD	AV	DOCTEUR TOUAÏLLE	IMP	NICOLAS
PL	DANTON	R	DU BOIS HERCE 1 à 20	R	NICOLAS APPERT
R	DANTON	PAE	DU COMMANDANT NOURY	AV	NOEL
BD	DE L'EGALITE 42 à 125	IMP	DU GLOBE	R	O NEIL
R	DE LA CAILLETTE	R	DU POMMIER	BD	PASTEUR
CHE	DE LA CHARREE	R	DU PRINQUIAU	AV	PATRIA
R	DE LA CONFISERIE	R	EDGAR QUINET	R	PAUL BERT
R	DE LA CONSERVERIE	IMP	EMILE ZOLA	AV	PENEAU
R	DE LA CONVENTION	PL	EMILE ZOLA	R	PIERRE JOSEPH COLIN
R	DE LA FERME DU RU	R	EMMANUEL FOUGERAT	BD	PRESIDENT RENE COTY 2 à 40
BD	DE LA FRATERNITE	R	ETIENNE DOLET	PR	PTE RUE DANTON
CHE	DE LA HUNAUDAIS	R	GAL DE TORQUAT	R	RENAN
R	DE LA HUNAUDAIS	R	GITON	PAE	SAINT CLAIR
CHE	DE LA LANDE ST JOSEPH	CHE	GUILBAUD	PL	ST CLAIR
R	DE LA MARZELLE DE GRILLAUD	R	GUILBAUD	R	TIMOTHEE
R	DE LA MONTAGNE	R	HENRI EUGENE GOUILLARD	R	YVES MARIE

#### Quartier Nantes – Petit Bois 307

IMP	ALIEZ	R	DE LA VILLE EN BOIS	CHE	PARIS
RLE	ALIEZ	CHE	DES PROPRIETAIRES	BD	PASTEUR
R	AUGUSTE RODIN	CHE	DES RIVIERES	PAS	PROUTIER
CHE	BERNIER	AV	DU MIDI	R	RASPAIL
CHE	BIRET	PL	DU PETIT BOIS	R	RENAN
R	BOUCHAUD 4 à 14	CHE	GUILBAUD	CHE	RENAUD
R	CHATEAU DE LA MUSSE	R	LAMARTINE	RLE	RICHARD
R	CLEMENCE ROYER	R	LITRE	IMP	RICHEUX
R	COLETTE MAGNY	R	NICOLAS APPERT	R	VAUCANSON
COUR	COUR DES AUTOMATES				

## Unité de contrôle n° 3

### SECTION UC3-1

Les rues de Nantes suivantes :

#### Quartier Nantes/Dobrée-Bon Port 101

R	ARSENE LELOUP	QU	DE LA FOSSE	R	FERREOL BOLO
R	BATONNIER GUINAUDEAU	R	DE LA GALISSONNIERE 2 à 8	R	HUCHETTE
R	BAYARD 1 à 2	PL	DE LA MONNAIE 3	R	J B DARBEFEUILLE
PL	CDT JEAN L HERMINIER	IMP	DE LA ROSIERE D'ARTOIS	R	KLEBER 1 à 12
R	CHARLES BRUNELLIERE 4 à 14	R	DE LA ROSIERE D'ARTOIS	R	LAMORICIERE 2 à 22
R	COPERNIC 11 à 13	R	DE LA VERRERIE	R	MAL DE GASSION
R	D'ALGER	R	DE MAZAGRAN	R	MASCARA
R	D ANCIN	R	DES CADENIERS 1 à 11	R	MASSILLON
R	DAMREMONT	R	DES CAP HORNIERS	R	MAURICE SIBILLE
R	DE BELSUNCE	R	DES MARINS	R	MONTAUDOUINE

R	DE BREA	R	DES VIGNES	R	MONTESQUIEU	4 à 8
R	DE CARDINE	R	DESIRE COLOMBE	R	RACINE	25 à 27
R	DE CONSTANTINE	R	DOBREE	PL	RENE BOUHIER	1 à 2
R	DE FLANDRES DUNKERQUE	IMP	DU SANITAT	R	URVOY DE SAINT BEDAN	
R	DE GIGANT	PL	DU SANITAT	R	VILLARS	
PL	DE L'EDIT DE NANTES	PL	EUGENE LIVET	R	VOLTAIRE	0 à 36
R	DE L HERONNIERE	R	EVARISTE LUMINAIS			

#### Quartier Nantes/Guist'hau 104

PL	ARISTIDE BRIAND	R	DE GIGANT	2 à 36	R	FAUSTIN HELIE	
R	BERTRAND GESLIN	PL	DE L'EDIT DE NANTES		BD	GABRIEL GUISTHAU	1 à 26
R	BONNE LOUISE	R	DE SEVIGNE		R	HARROUYS	3 à 7
R	CAMILLE BERRUYER	PL	DELORME	1	R	LA FAYETTE	
R	CASSINI	R	DESCARTES		R	MARCEAU	
R	COLBERT	R	DESHOULIERES	1 à 17	R	MARIE ANNE DU BOCCAGE	1 à 35
IMP	COPERNIC	R	DU CALVAIRE	12 à 32			
R	COPERNIC	R	DUGOMMIER				

#### Quartier Nantes – Procé 401

BD	ALBERT THOMAS	R	D'ARSONVAL	R	FRANCIS MERLANT	
R	ALPHONSE KARR	BD	DES ANGLAIS	BD	GASTON SERPENTE	
PL	ANATOLE FRANCE	R	DES DERVALIERES	R	GEORGE SAND	
PL	ARMAND FALLIERES	R	DES FOLIES CHAILLOU	R	LOUIS LUMIERE	
BD	AUGUSTE PAGEOT	R	DOCTEUR GUSTAVE RAPPIN	AV	LOUIS VUILLEMIN	
R	BOUCHAUD	R	DU DOUET GARNIER	BD	LUC OLIVIER MERSON	
R	BRANLY	R	EDISON	R	MARCONI	
R	CAMILLE FLAMMARION	R	EDMOND BIRE	BD	MEUSNIER DE QUERLON	
BD	CLOVIS CONSTANT	R	EUGENE BEGARIE			

#### Quartier Nantes – Monselet 402

R	ALEXANDRE DUMAS	R	DESHOULIERES	19 à 32	R	GUIBAL	
R	ALFRED DE MUSSET	IMP	D'HAVELOOZE		R	HARROUYS	2 à 30
PL	ANATOLE FRANCE	R	DOCTEUR BRINDEAU		PAS	LEROY	
R	BOUCHAUD	R	DU 14 JUILLET		R	LEROY	
AV	CAMUS	PL	EDOUARD NORMAND		PAS	LOUIS LEVESQUE	
R	CHANOINE COURTONNE	AV	EMILE BOISSIER		AV	LOUIS VASSEUR	
R	CHARLES MONSELET	IMP	EMILE COSSE		AV	LT COIFFARD	
R	D HAVELOOZE	R	EMILE COSSE		R	LT SAGERAN	
R	DE CARCOUET	PL	EMILE SARRADIN		BD	LUC OLIVIER MERSON	
IMP	DE CHAVAGNES	PAS	FELIBIEN		R	MARIE ANNE DU BOCCAGE	2 à 44
R	DE LA BASTILLE	R	FELIBIEN		R	MONDESIR	
R	DE MISERICORDE	R	FRANCIS MERLANT		R	OCTAVE FEUILLET	
AV	DE TOUTES JOIES	BD	GABRIEL GUISTHAU	25 à 46	PAS	PETIT ST YVES	
AV	DES ACACIAS	R	GABRIEL LUNEAU		AV	RENE BAZIN	
R	DES DERVALIERES	R	GEORGE SAND		PAS	SAINT YVES	
PAS	DES OBERLE	R	GERMAIN BOFFRAND				

#### Quartier Nantes – Viarme 403

R	BERGERE	R	DU MARCHIX	PAS	LOUIS LEVESQUE	
R	CAP CORHUMEL	PL	DU MARTRAY	ALL	MAUD MANNONI	
COUR	CATHUIS	R	DU POITOU	R	MENOU	
COUR	COUR DE LA BROCANTE	R	DU TREPIED	PL	MONTAIGNE	
R	D AUVOURS	PL	EDOUARD NORMAND	R	PORTE NEUVE	
R	D ERLON	R	FELIBIEN	R	SARRAZIN	
R	DE MISERICORDE	R	FREDUREAU	PL	STE ELISABETH	
R	DES HAUTS PAVES	R	JEAN JAURES	PL	VIARME	
R	DU BOURGET	R	JOSEPH CAILLE	R	YVES BODIGUEL	

#### Quartier Nantes – Talensac/Pont Morand 404

R	ADOLPHE MOITIE	QU	DE VERSAILLES	0 à 36	R	MARCHE TALENSAC	
R	AUGUSTE BRIZEUX	R	DES CAP DE CLERVILLE		R	PAUL BELLAMY	2 à 68
R	BASSE PORTE	R	DES HAUTS PAVES		R	RUSSEIL	
R	DE BEL AIR	AV	DOCTEUR HEURTEAUX		R	SAGET	
R	DE BOUILLE	AV	DU COCHE D EAU		IMP	SAINT STANISLAS	
PL	DE CHATEAUBRIAND	R	FREDUREAU		R	SARRAZIN	
R	DE CHATEAUBRIAND	ILE	ILE DE VERSAILLES		R	ST STANISLAS	
R	DE LA DISTILLERIE	R	JEANNE D'ARC	4 à 22	R	TALENSAC	
R	DE SAVENAY	R	JULES POLO		R	YVES BODIGUEL	

#### Quartier Nantes – Hauts Pavés 405

R	ALPHONSE DAUDET	R	DES HAUTS PAVES	R	HAUTE ROCHE	
R	D ANGOUMOIS	COUR	DES SONGES	R	JEAN VIEL	
R	D ANJOU	COUR	DES VOLTIGEURS	R	JOYAU	
R	D'AUNIS	R	DU BERRY	AV	JULES BECIGNEUL	

R	D'ÏENA	R	DU MAINE	R	LEON ET ALPHONSE SECHE
R	DE FRIEDLAND	R	DU MOULIN DES GROLLES	R	NOIRE
R	DE LA PELLETERIE	R	DU PERIGORD	R	RUSSEIL
R	DE SAINTONGE	R	ERNEST LEGOUVE	COUR	SANS NOM
R	DE TOURAINE	R	GABRIEL LUNEAU	R	VILLEBOIS MAREUIL
COUR	DES FRANCS TIREURS	R	GAL BEDEAU		

#### Quartier Nantes – Vannes/Saint Pasquier 406

R	DE LA MELINIÈRE	R	EDMOND BIRE	R	LEON SAY
CHE	DE LA PELLETERIE	AV	EMILE MATIGNON	R	LUDOVIC LEFIEVRE
R	DE LA PELLETERIE	R	ERNEST LEGOUVE	BD	MEUSNIER DE QUERLON
R	DES 3 ORMEAUX 1 à 31	AV	FELIX FAURE	R	PAUL PAINLEVE
BD	DES ANGLAIS	R	FRANCOIS LIZE	ALL	PROFESSEUR JULES POUMIER 39
R	DES HAUTS PAVES	R	HENRI GUICHARD	AV	SIMILIEN
AV	DES HORTENSAS	R	JOYAU	SQ	ST PASQUIER
AV	DES LORIOTS	IMP	JULES SIMON	R	VILLEBOIS MAREUIL
R	DES PRES	R	JULES SIMON		
R	DES ROSIERS	BD	LELASSEUR 29 à 65		
R	DU DOUET GARNIER	R	LEON ET ALPHONSE SECHE		
R	DU MAINE				

#### Quartier Nantes – Rennes/Bellamy 407

R	ANATOLE LE BRAZ	BD	DES FRERES DE GONCOURT 1 à 23	BD	LELASSEUR 1 à 27
R	CASIMIR PERIER	AV	DES MESANGES	IMP	MARYSE BASTIE
R	CHARLES LE GOFFIC	AV	DES PYRENEES	IMP	MORANE
R	CLAUDE DEBUSSY	R	DU BALLET	R	PAUL BELLAMY 143 à 228
R	COSTES ET LE BRIK	PL	DU CROISIC	IMP	SAULNIER
AV	DE LA PREMONDIÈRE	AV	DU GUE MOREAU	R	SOUBZMAIN
AV	DE LA SAULZINIÈRE	AV	DU LAVOIR	R	ST J B DE LA SALLE
R	DE LA VILLE AUX ROSES	PL	EMILE FRITSCH	R	VIDIE
R	DE PROVENCE	R	EMILE SOUVESTRE	R	VILLA MARIA
IMP	DES AVIATEURS	R	FRANCOIS BRUNEAU	R	VILLEBOIS MAREUIL
		BD	HENRY ORRION		

#### Quartier Nantes – Bellamy/Barbin 408

R	AMELINE	R	DE CHATEAULIN	AV	GUILLEMET
R	ANATOLE LE BRAZ	R	DE LA CARTERIE	R	HAUTE ROCHE
IMP	BAUDOIN	RLE	DE LA CARTERIE	R	LEGLAS MAURICE
R	BONNAMEN	QU	DE VERSAILLES	R	MOLAC
AV	CHARLES GRIS	AV	DES MANDARINES	R	NOIRE
R	COCHARD POLENNE	R	DU MONT GOGUET	R	OUCHE DE VERSAILLES
R	DE BARBIN	RLE	DU MONT GOGUET	R	PAUL BELLAMY
R	DE BEL AIR	R	EUGENE TESSIER	PAS	ROBIN
R	DE BOUILLE	R	FRANCIS GARNIER	R	ST ANTOINE
IMP	DE CHATEAULIN	R	FRANCOIS BRUNEAU	R	VILLEBOIS MAREUIL

#### Quartier Nantes – Saint Félix 409

BD	AMIRAL COURBET	CHE	DES QUARTS DE BARBIN	BD	HENRY ORRION
R	BASSE CREUSE	R	DES QUARTS DE BARBIN	R	JEAN DEBAY
R	CHANOINE DURVILLE	R	DU BALLET	BD	MICHELET
R	COLDMBEL	RLE	DU MONT GOGUET	R	OUCHE DE VERSAILLES
R	DE BARBIN	R	ETIENNE ETIENNEZ	PAS	ROBIN
AV	DE L'ESPOIR	BD	EUGENE ORIEUX	AV	SAINT FELIX
AV	DE LA COQUETTERIE	R	FELIX THOMAS	PL	SAINT FELIX
PAE	DE LA COQUETTERIE	R	FELLONNEAU	R	SOUBZMAIN
R	DE LA FONTAINE DE BARBIN	R	FRANCIS GARNIER	R	SYLVAIN PARIS
R	DE LA HAUTE FORET	R	FRANCOIS BRUNEAU	R	THOMAS MAISONNEUVE
R	DE PROVENCE	R	GAL LANREZAC	R	TOULMOUCHE
QU	DE VERSAILLES	R	GUILLAUME TOUCHY	BD	VAN ISEGHEM

#### Quartier Nantes – Université/Michelet 410

PL	116E RÉGIMENT INFANTERIE	AV	DES LILAS	R	GEORGES PICOT
R	ADRIEN DELAVIGNE	R	DU LOUIDY	AV	GILBERT BAUDUZ
R	AMEDEE MENARD	BD	DU PETIT PORT	AV	HALGAN
AV	BEAUGER	R	DU PIN	IMP	HALGAN
R	CHARLES LÉBOURG	R	DU PLESSIS DE GRENEAU	BD	HENRY ORRION
AV	DE KERFONTAINE	R	EMILE CHEYSSON	R	JULES SIEGFRIED
R	DE LA HAUTE FORET	BD	EUGENE ORIEUX	AV	JULES VEDRINES
CHE	DE LA HOUSSINIÈRE	BD	GABRIEL LAURIOL	BD	MICHELET
R	DE LA LOMBARDERIE	R	GEORGES GUYNEMER	AV	ROLAND GARROS

### **SECTION UC3-2**

Les rues de Nantes suivantes :

**Quartier Graslin/Commerce 103**

R	AFFRE	R	DES CADENIERS	2 à 4	SQ	LA PEROUSE	
R	ANIZON	PAS	DES ECOLES		R	LAPEROUSE	
R	BOILEAU	R	DES VIEILLES DOUVES		R	LEKAIN	
ALL	BRANCAS	R	DU BOIS TORTU		R	LEVEQUE	
R	BUFFON	PL	DU BON PASTEUR		R	MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	
ALL	CASSARD	R	DU CALVAIRE	1 à 29	R	MARIVAUD	
R	CASSINI	4	DU CHAPEAU ROUGE		R	MOLIERE	
R	CONTRESCARPE	R	DU CHENE D'ARON		R	MONTESQUIEU	1
R	COPERNIC	1 à 5	DU COMMERCE		R	NEUVE DES CAPUCINS	
R	CORNEILLE	PL	DU COMMERCE		PAL	PALAIS DE LA BOURSE	
COUR	COUR DE VERSAILLES	R	DU COUEDIC		PL	PAUL EMILE LADMIRALTY	
R	CREBILLON	R	DU PORT AU VIN		R	PIRON	
ALL	D'ORLEANS	R	DU PRE NIAN		PAS	POMMERAYE	
R	D'ORLEANS	R	DU Puits D'ARGENT		R	RACINE	1 à 24
R	DE BLOIS	R	DUVOISIN		R	RAMEAU	
R	DE FELTRE	1 à 9	PL	FELIX FOURNIER	R	REGNARD	
R	DE GORGES	SQ	FLEURIOT DE L'ANGLE		R	REGNIER	
R	DE GUERANDE	R	FOURCROY		PL	ROYALE	
R	DE L'ARCHE SECHE	1 à 10	R	FRANCOIS SALIERES	R	RUBENS	
R	DE L'ECELLE	R	FRANKLIN		R	SANTEUIL	
R	DE La HERONNIERE	2 à 20	PL	GRASLIN	R	SCRIBE	
PL	DE LA BOURSE	PAS	GRASLIN LEKAIN		R	ST JULIEN	
PAS	DE LA CHATELAINE	R	GRESSET		R	ST NICOLAS	
R	DE LA CLAVURERIE	R	GRETRY		R	STE CATHERINE	
QU	DE LA FOSSE	1 à 39	R	HIPPOLYTE DURAND GASSELIN	R	SUFFREN	
R	DE LA FOSSE	1 à 26	R	JEAN DE LA FONTAINE	R	THUROT	
R	DE LA GALISSONNIERE	1	R	JEAN JACQUES ROUSSEAU	R	VAUBAN	
PL	DE LA MONNAIE	1 à 6	PL	JEAN V	R	VOLTAIRE	1 à 18
PL	DELORME	2 à 3	R	KLEBER	4 à 10		

**Quartier Nantes/Madeleine 108**

PAS	ANDRE CRETAUX	PAS	DE LA POULE NOIRE	R	LAENNEC
ALL	BACO	CRS	DES ARTS	QU	MAGELLAN
R	BARON	R	DES OLIVETTES	IMP	MARMONTEL
PAS	BERTHAUD	PAS	DU CARROUSEL	R	MARMONTEL
R	COLUMELLE	R	EMILE MASSON	QU	MONCOUSU
R	CRUCY	R	EMILE PEHANT	R	MONTEIL
AV	DE L'HOTEL DIEU	R	FOURE	R	PELISSON
IMP	DE L'HOTEL DIEU	BD	JEAN MONNET	R	PERELLE
CHS	DE LA MADELEINE	PAS	JOSEPH PARIS	R	PERRAULT
ALL	DE LA MAISON ROUGE	IMP	JUTON	R	SANLECQUE

**Quartier Nantes/Champ de Mars 109**

AV	CARNOT	R	DE MAYENCE	R	FOURE
R	DE BELFORT	R	DE RIEUX	AV	JEAN CLAUDE BONDUELLE
R	DE BITCHE	R	DE SAVERNE	SQ	JEAN HEURTIN
R	DE COLMAR	R	DE VALMY	R	LEFEVRE UTILE
R	DE FLEURUS	CRS	DU CHAMP DE MARS	QU	MAGELLAN
R	DE JEMMAPES	R	EMILE PEHANT	R	VASCO DE GAMA
R	DE LA BISCUITERIE	QU	FERDINAND FAVRE		

**SECTION UC3-3**

Les communes de :

BOUVRON – GUENROUET – QUILLY – SAVENAY – SAINTE-ANNE-SUR-BRIVET – SAINT-GILDAS-DES-BOIS – CAMPBON – DREFFEAC.

Les rues de Nantes suivantes :

**Quartier Nantes – Carcouet 701**

R	BERNARD ROY	AV	DES TROENES	R	LOUIS DAVID	
IMP	CDT HENRI VIOT	R	DU BREIL	AV	MORINET	
R	CDT HENRI VIOT	BD	DU MASSACRE	115 à 119	AV	PAUL CEZANNE
BD	DES ANGLAIS	84 à 158	IMP	GUSTON	BD	PIERRE DE COUBERTIN
R	DES DAHLIAS	R	HENRI VANDERNOTTE	R	PROFESSEUR DUBUISSON	
R	DES PRIMEVERES	R	JEAN LOUIS DE GIRODET	AV	RICHEJEU	
		R	LOUIS BRISSET			

**Quartier Nantes – Breil/Malville 702**

R	CHANOINE LAROSE	BD	DES ANGLAIS	64 à 82	R	JULES NOEL
R	CHARLES DULLIN	R	DES PLANTES		R	JULES RAIMU
CTRE	CIAL BREIL MALVILLE	R	DES PRIMEVERES		R	JULIEN DUVIVIER
AV	DE GALICE	R	DU BREIL		R	LOUIS DELLUC
R	DE LA FAVRIE	IMP	DU STADE		R	LOUIS JOUVET
R	DE LA JALOTTERIE	PL	EMILE COHL		ALL	LUCIEN GAUDIN
R	DE LA MAISON BLANCHE	R	GEORGES MELIES		R	MAURICE TOURNEUR
AV	DE NAVARRE	ALL	HENRI CHRETIEN		BD	PIERRE DE COUBERTIN
AV	DE TOLEDE	ALL	JACQUES BECKER		R	SUZANNE LENGLEN
		R	JACQUES FEYDER		R	YVES DU MANOIR

**Quartier Nantes – Route de Vannes 703**

R	ALBERT CALMETTE	R	DE LA MAISON BLANCHE		AV	DU PETIT CLOS
PL	ALEXANDRE VINCENT	AV	DE LA MAISONNETTE		R	EMILE DUPLOYE
IMP	BELOUIN	R	DE LA MARTINIERE		AV	EUGENE HAREL
AV	BERNARD DE VENTADOUR	R	DE LA METHODE		AV	EUGENE LE PARC
BD	BOULAY PATY	AV	DE LA PRIME		R	FERNAND PINEAU CHAILLOU
R	CHANOINE LAROSE	R	DE LA PRODUCTION		PL	GEORGE WASHINGTON
IMP	CHANTECLERC	BD	DE LONGCHAMP		R	GEORGES MELIES
PAE	CHANTECLERC	R	DE MALVILLE		AV	HELOISE
R	CHANTECLERC	RTE	DE VANNES		BD	JEAN XXIII
R	CHARLY	BD	DES AMERICAINS		R	JOSEPH MOYSE
R	DE L ALLOUEE	BD	DES ANGLAIS	2 à 64	BD	LELASSEUR 60 à 78
AV	DE LA CHENAYE	R	DES FRICHES		R	MARIE-THERESE EYQUEM
R	DE LA GAUDINIERE	R	DES PLANTES		R	MAX LINDER
R	DE LA GOURMETTE	AV	DOCTEUR ROUX		R	PIERRE ABELARD
					R	STUART

**Quartier Nantes – Beauséjour 705**

CRS	ANTONIO VIVALDI	AV	DES BONNES VOLONTES		R	GEORGES LAFONT
AV	DE LA BONNE HUMEUR	AV	DES COTTAGES		AV	GERGAUD
R	DE LA GAUDINIERE	AV	DES COUCOUS		R	GUILLAUME GROOTAERS
R	DE LA PATOUILLERIE	SQ	DES JARDINS DE LONGCHAMP		R	HECTOR BERLIOZ
BD	DE LONGCHAMP	AV	DES MIMOSAS		AV	JEAN MERMOZ
PAE	DE LONGCHAMP	R	DU CHENE CARTIER		R	MAURICE CHEVALIER
RTE	DE VANNES	AV	DU TRAVAIL		AV	PRESIDENT JOSEPH BOUYER

**Quartier Nantes – Gaudinière 706**

AV	CLIO	R	DE LA PATOUILLERIE		R	HECTOR BERLIOZ
AV	DE CORINTHE	AV	DE SALONIQUE		R	JEAN CHIAPPE
R	DE FRASNOY	AV	DE SAMOTHRACE		AV	JEAN MERMOZ
R	DE L'EPINE	AV	DE SMYRNE		R	JUNON
CHE	DE LA BASSE GAUDINIERE	AV	DE SPARTE		R	REINE ASTRID
AV	DE LA CHATAIGNERAIE	AV	DES CAUSSES		BD	ROBERT SCHUMAN
AV	DE LA CLOSE	AV	DES LACS		AV	ST MIHIEL
AV	DE LA CRESSONNIERE	AV	DES MAGNOLIAS		R	TIRIAU
AV	DE LA FORET	AV	DES MIMOSAS			
PCH	DE LA GAUDINIERE	R	DIANE			

**Quartier Nantes – Barberie 707**

ALL	DE LA GUADELOUPE	ALL	DE TOUAMOTOU		R	GEORGES MEYNIU
ALL	DE LA MARTINIQUE	AV	DES DILIGENCES		R	GUSTAVE CHARPENTIER
ALL	DE LA REUNION	ALL	DES ILES GAMBIE		R	MASSENET
ALL	DE NOSSI BE	ALL	DES ILES LOYAUTE		R	PIERRE YVERNOGEOU
AV	DE TAHITI	ALL	DES ILES MARQUISES		BD	ROBERT SCHUMAN

**Quartier Nantes – Schuman 708**

R	ALBERT DORY	IMP	DES FRAISES		R	HECTOR BERLIOZ
R	CHARLES TERRONT	AV	DES POIRIERS		IMP	HENRI CLIQUET PLEYEL
R	DE BELANTON	R	DU VELODROME DE LONGCHAMP		R	HENRI JULLIN
R	DE LA GAUDINIERE	R	EMILE DUPLOYE		R	JACQUELIN
R	DE LA PAVOTIERE	R	GABRIEL POULAIN		R	JOSETTE BOCCQ
R	DE LA SIRENE	ALL	GALATEE		R	LEON JOST
R	DE LA VICTOIRE	PL	GEORGE WASHINGTON		R	MASSENET
BD	DE LONGCHAMP	R	GEORGES BIZOT		BD	ROBERT SCHUMAN
BD	DES AMERICAINS	R	GEORGES MEYNIU		R	SAINT LOUIS
R	DES CHATAIGNIERS	R	GUSTAVE CHARPENTIER			

**Quartier Nantes – Rd Point de Rennes 709**

AV	ALFRED BREDELOUX	AV	DE L'ETOILE		AV	DU TROCADERO
R	CARDINAL RICHARD	IMP	DE LORRAINE		R	EMILE LOUBET
AV	DE FRANCE	AV	DE VERSAILLES	2 à 14	BD	GABRIEL LAURIOU 1 à 19
AV	DE LA CONCORDE	R	DEBRAY		R	GEORGES BIZOT

R	DE LA GOURMETTE	BD	DES AMERICAINS	IMP	JULIEN
R	DE LA MARTINIÈRE	R	DES CHARDONNETS	R	JULIEN
AV	DE LA MINERVE	BD	DES FRÈRES DE GONCOURT 2 à 30	BD	LELASSEUR 4 à 58
AV	DE LA PAIX	R	DES ORMES	R	LEON JOST
AV	DE LA TRANQUILLITE	R	DU GRAND CLOS	IMP	LOSQUETTANT
R	DE LA VICTOIRE	AV	DU PETIT HERMITAGE	BD	ROBERT SCHUMAN

#### Quartier Nantes – Perverie 710

R	BEETHOVEN	BD	DU PETIT PORT 1 à 19	R	GUSTAVE CHARPENTIER
R	DE LA PAVOTIERE	R	DU SACRE COEUR	R	LEON JOST
R	DE LA PERVERIE	R	DU TRANSVAAL	R	MESSIDOR
R	DE LA POTONNERIE	R	FLOREAL	R	PIERRE LOTI
R	DE PRETORIA	R	FRUCTIDOR	R	PIETRUS JOUBERT
R	DU CENS	BD	GABRIEL LAURIOL 21 à 95	R	VENDEMAIRE

#### Quartier Nantes – Pont du Cens/Côte d'Or 801

AV	AGRIPPA D'AUBIGNE	AV	DES CLAVECINS	AV	DES VIOLONS
AV	CASTELLANO	ALL	DES COSMOS	AV	DU CLOS DU CENS
R	CHANOINE POUPARD	R	DES FLEURS	AV	DU DIAPASON
R	CHARLES CAILLE	AV	DES GUITARES	IMP	DU MENUET
BD	CHAUVINIERE	AV	DES HELIOTROPES	AV	DU SAPIN
AV	D'ARMOR	ALL	DES JASMINES	R	FRANCOIS MAURIAC
R	DE L'HIPPODROME	ALL	DES LAVANDES	R	GEOFFROY
IMP	DE L'OURAL	CHE	DES MARAIS	AV	JANY
AV	DE LA CITERNE	R	DES PAQUERETTES	R	JEAN BAPTISTE OLIVAU
AV	DE LA COTE D'OR	ALL	DES PASSIFLORES	AV	JOSE MARIA DE HEREDIA
AV	DE LA PEPINIERE	AV	DES PIPEAUX	CHE	JOSEPH PIERRE
RTE	DE RENNES	R	DES REINETTES	R	LOUIS FORTUN
AV	DES ARMOISES	ALL	DES ROMARINS	AV	PERE BRETAUDEAU
		BD	DES TRIBUNES	AV	REMY BELLEAU

#### Quartier Nantes – La Chauvinière 802

R	CHARLES BAUDELAIRE	IMP	DES BRIOTINS	R	HENRI BERTRAND
BD	CHAUVINIERE	R	DES FOUGERES	R	JOSEPH MARIE JACQUARD
R	DE GESVRES	AV	DU BOUT DES LANDES	R	PAUL VERLAINE
R	DE LA BOISSIERE	R	DU PRESOIR	R	RENE GUY CADOU
AV	DE LA BOULONNERIE	AV	DU RUISSEAU	R	STENDHAL
RTE	DE LA CHAPELLE SUR ERDRE	R	EUGENE BARRAULT	AV	TELSTAR
R	DE LA FANTAISIE	R	FRANCIS JAMMES	IMP	XAVIER GRALL
RTE	DE RENNES	R	HENRI BERGSON		

#### Quartier Nantes – Bout des Pavés/Chêne des Anglais 803

BD	ALBERT EINSTEIN	RTE	DE RENNES	AV	DES SARCELLES
R	D'AUDIÈRE	R	DE TORONTO	IMP	DU BOIS DE L'AMANDE
AV	D'AURAY	R	DE VANCOUVER	AV	DU BOUT DES LANDES
R	D'OTTAWA	R	DE WINNIPEG	PL	DU MANEGE
AV	DE DOELAN	AV	DES BICHES	AV	DU MAROC
R	DE HAMILTON	R	DES CEDRES	R	DU POULDU
AV	DE L'HARMONIE	AV	DES COLS VERTS	R	EUGENE THOMAS
RTE	DE LA CHAPELLE SUR ERDRE	R	DES EPIS	R	JACQUES CARTIER
R	DE LA COULEE	R	DES GENETS	R	MOULIN DES ROCHETTES
AV	DE LA GRIVE	R	DES HETRES	BD	RENE CASSIN
R	DE MONTREAL	AV	DES JONQUILLES	R	SAMUEL DE CHAMPLAIN
R	DE QUEBEC	R	DES RENARDS	R	STENDHAL
		R	DES ROCHES		

#### Quartier Nantes – Bout des Landes 804

R	DE BREST	CHE	DE LA JUSTICE	AV	DU LEVANT
R	DE CONCARNEAU	R	DE PONT AVEN	AV	DU POINT DU JOUR
R	DE DOUARNENEZ	RTE	DE RENNES	IMP	KASTELL DOUR
AV	DE L'AURE	AV	DES EGLANTIERES	BD	RENE CASSIN
RTE	DE LA CHAPELLE SUR ERDRE	AV	DU BOUT DES LANDES	PL	RESEAU COHORS-ASTURIES
AV	DE LA CLARTE				

#### Quartier Nantes – Za de Gesvre 805

BD	ALBERT EINSTEIN	AV	DES IFS	R	LOUIS DE BROGLIE
R	DE L'ANGLE CHAILLOU	AV	DES RENONCULES	R	PIERRE ADOLPHE BOBIERRE
R	DE LA GERAUDIÈRE	LD	LA GERAUDIÈRE		

#### Quartier Nantes – Santos Dumont 806

BD	ALBERT EINSTEIN	R	DES RENARDS	R	EUGENE THOMAS
R	ALFRED DE VIGNY	R	DOC CHENANTAIS	R	FELIX MARQUET
R	CAP YVES HERVOUET	R	DU COSTA RICA	R	FRANCOIS BONAMY

R	CHARLES PEGUY	R	DU GUATEMALA	R	LT JEAN DE SESMAISONS
R	DE JUSSIEU	R	DU HONDURAS	R	MAURICE BARRES
R	DE L'EQUATEUR	R	DU NICARAGUA	R	MAX JACOB
R	DE LA BOLIVIE	R	DU PANAMA	R	PAUL VALERY
R	DE LA PETITE SENSIVE	R	DU PARAGUAY	R	RENE GUY CADOU
R	DES BRUYERES	R	DU SALVADOR	R	SANTOS DUMONT
R	DES EPIS	AV	DU TERRIER	R	STENDHAL
R	DES FOUGERES	R	DU VENEZUELA	R	STEPHANE MALLARME

#### Quartier Nantes – Boissière 807

R	ANDRE CHENIER	R	DE LA BOISSIERE	R	JEAN POULAIN
R	ANDRE GIDE	R	DE LA FANTAISIE	R	JOACHIM DU BELLAY
R	BLAISE PASCAL	AV	DE ROME	R	MARCEL PROUST
R	CHARLES BAUDELAIRE	R	DES RENARDS	AV	NUNGESSER
BD	CHAUVINIERE	R	ELIE CREPEAU	R	PAUL CLAUDEL
R	CLEMENT MAROT	R	EUGENE BARRAULT	R	PROSPER MERIMEE
AV	D'ORSAY	R	FRANCIS JAMMES	R	RENE GUY CADOU
R	DE BARBOTTE	R	FRANCOIS VILLON	R	STEPHANE LEDUC
R	DE JUSSIEU	R	JEAN DE LA BRUYERE	R	VINCENT SCOTTO

#### Quartier Nantes – Bourgeonnaire/Petit Port 808

IMP	CHARLES CHASSIN	CHE	DE LAUNAY VIOLETTE	BD	DES TRIBUNES
AV	D ASSISE	AV	DE ROME	PL	DU BAUT
R	DE BARBOTTE	AV	DES AGNEAUX	R	DU FRESCHÉ BLANC
AV	DE L'ALVERNE	AV	DES COQUELICOTS	BD	DU PETIT PORT 21
AV	DE L'ETRIER	IMP	DES DUNES	AV	GUY DE LARIGAUDIE
AV	DE L'OMBRIE	AV	DES FRANCISCAINS	BD	GUY MOLLET
IMP	DE LA BARBOIRE	R	DES LANDES	R	HENRI PICHERIT
R	DE LA BOURGEONNIERE	AV	DES LOUVETEAUX	R	JEAN POULAIN
AV	DE LA JOIE	AV	DES MENURES	CHE	JOSEPH PIERRE
AV	DE LA ROCCA	AV	DES OISEAUX	BD	MARTIN LUTHER KING
IMP	DE LA SAPINETTE	R	DES RENARDS	R	STEPHANE LEDUC
		AV	DES SULKIES	ALL	VILLANOVA

#### Quartier Nantes – Jonelière/Université 809

IMP	ARCHIMEDE	CHE	DE LA PIERRE PERCEE	R	DU FRESCHÉ BLANC
AV	CERVANTES	ESP	DE LA PIERRE PERCEE	AV	DU HALLERAY
AV	DE CORFOU	AV	DE LA POLKA	QU	DU HALLERAY
CHE	DE HALAGE	AV	DES CANOTIERES	BD	DU PETIT PORT 0 à 20
CHE	DE L'HERBERGEMENT	ALL	DES CROCUS	CHE	DU SAS AU VIN
R	DE L'ILE D'YEU	R	DES FRENES	AV	DU SEQUOIA
R	DE LA BOURGEONNIERE	AV	DES GENEVRIERS	BD	GUY MOLLET
R	DE LA CHEVALERIE	AV	DES GRENADIERS	R	HENRI PICHERIT
CHE	DE LA GESVRIERE	AV	DES INGENIEURS	AV	JEAN BAPTISTE FAVRET
IMP	DE LA GRANDE SENSIVE	ALL	DES PENSEES	LD	LE PETIT PORT
QU	DE LA JONELIERE	AV	DES POURPIERS	BD	MARTIN LUTHER KING
RTE	DE LA JONELIERE	R	DES SAUMONIERES	R	RECTEUR SCHMITT
R	DE LA NOE	AV	DES SERINGATS	CHE	SENSIVE TERTRE
RPT	DE LA NOE	CHE	DES USINES	IMP	TERRE ADELIE
R	DE LA PETITE SENSIVE	CHE	DU BURON		

## SECTION UC3-4

Les rues de Saint-Herblain suivantes :

#### Quartier – St-Herblain/Sillon de Bretagne 101

LD	BAGATELLE	R	DE L'EUPHRATE	ALL	DU PARC
ALL	BLERIOT	AV	DES THEBAUDIERS	ALL	GUYNEMER
IMP	DE LA PETITE BRETAGNE	R	DU DANUBE	BD	MARCEL PAUL
AV	DE L'ANGEVINIERE	R	DU PARANA	ALL	MERMOZ

#### Quartier – St-Herblain/Les Thébaudières 102

CTRE	CIAL THEBAUDIERS	IMP	DE TANANARIVE	R	DU CHARI
AV	DE CHEVERNY	AV	DES BERGERONNETTES	R	DU CONGO
AV	DE CHEVREUSE	AV	DES FLAMANTS ROSES	R	DU GANGE
AV	DE LA MARCELLIERE	IMP	DES LANDES NOTRE DAME	R	DU MEKONG
R	DE LA VOLGA	AV	DES MUGUETS	R	DU MISSISSIPI
R	DE LA VOLTA	AV	DES NAUDIERS	R	DU MOZAMBIQUE
R	DE L'AMAZONE	AV	DES NOELLES	IMP	DU NIGER
IMP	DE L'ORANGE	AV	DES PINSONS	R	DU NIL
R	DE L'OUBANGUI	AV	DES ROITELETS	R	DU PONT DE LA CHEZINE
AV	DE MEUDON	AV	DES ROUGES GORGES	AV	DU SENEGAL

AV IMP	DE NEUILLY DE TAMATAVE	AV PL	DES THEBAUDIERS DES THEBAUDIERS	R	DU ZAMBEZE
-----------	---------------------------	----------	------------------------------------	---	------------

**Quartier – St-Herblain/Le Golf 103**

ALL	ANTONIO VIVALDI	ALL	FRANCOIS COUPERIN	ALL	LOUIS VIERNE
ALL	CESAR FRANCK	PL	JEAN BAPTISTE LULLI	ALL	MARCEL DUPRE
ALL	DE GODAGUENE	ALL	JEAN PHILIPPE RAMEAU	ALL	MOZART
R	DU CONGO	ALL	JEAN SEBASTIEN BACH	R	PAUL DUKAS
R	DU MEKONG	ALL	JEHAN ALLAIN	ALL	PAUL GUILBAUD
R	DU MISSISSIPI	ALL	LEGER MAGIMEL		

**Quartier – St-Herblain/Les Lions-Angevinière 104**

ALL	CHARLES LINDBERGH	AV	DES LIONS	LD	LES LIONS
AV	DE L'ANGEVINIERE	ALL	HENRI FARMAN	BD	MARCEL PAUL
RTE	DE VANNES	LD	L'ANGEVINIERE		

**Quartier – St-Herblain/Route de Vannes 201**

AV	D'AMBOISE	AV	DE VERSAILLES	AV	DU DOCTEUR LAENNEC
AV	DE BEAUGENCY	AV	DE VILLANDRY	AV	DU DOCTEUR RAPPIN
AV	DE CHAMBORD	AV	DES BERGERONNETTES	AV	DU DOCTEUR ROUX
AV	DE CHAVILLE	AV	DES GENETS	AV	DU GOLF
AV	DE CHENONCEAUX	IMP	DES GENETS	AV	DU PARNASSE
AV	DE CHEVERNY	AV	DES GRANDS BOIS	AV	DU PETIT TRIANON
AV	DE FONTAINEBLEAU	AV	DES HIRONDELLES	AV	DU PIN
AV	DE LA BARAUDIERE	AV	DES MARTINS PECHEURS	AV	GINETTE NEVEU
AV	DE LA BOUVARDIERE	AV	DES NAUDIERS	AV	MONCEAU
AV	DE LA PASSAGERE	AV	DES ROITELETS	AV	MONTSOURIS
IMP	DE LA PASSAGERE	AV	DES ROUGES GORGES	AV	PALAIS ROYAL
AV	DE LANGEAIS	AV	DES THEBAUDIERS	AV	PASTEUR
AV	DE MARLY	AV	DES TUILERIES	R	PIERRE CURIE
AV	DE RAMBOUILLET	AV	DU CEDRE BLEU	AV	SAINTE DOMINIQUE
RTE	DE VANNES	AV	DU COURS LA REINE		

**Quartier – St-Herblain/La Bouvardière 202**

AV	ALAIN GERBAULT	CHE	DE L'HERAULT	AV	FLORIAN
AV	ALBERT SAMAIN	AV	DE TOLEDE	R	HECTOR MALOT
AV	ALFRED DE MUSSET	AV	DES GRANDS BOIS	AV	JEAN DE LA FONTAINE
AV	CHARLES BAUDELAIRE	AV	DES NAUDIERS	AV	JEAN MOULIN
ALL	CLAUDE DEBUSSY	IMP	DES PARNASSIENS	ALL	MAURICE RAVEL
AV	COMTESSE DE NOAILLES	PL	DU MAQUIS DE SAFFRE	PL	MONTARNASSE
AV	DE BEAUGENCY	BD	DU MASSACRE	R	PAUL DUKAS
AV	DE LA BARAUDIERE	AV	DU PARNASSE	IMP	PAUL LADMIRAULT
AV	DE LA FAVRIE	BD	DU VAL DE CHEZINE	AV	PAUL VERLAINE
AV	DE LA JALOTTERIE	R	ERIC TABARLY	BD	PIERRE DE COUBERTIN
		R	EUGENE SUE	AV	SULLY PRUDHOMME

**Quartier – Saint-Herblain/Beauséjour 203**

AV	COURTELINE	AV	DE L'ESPERANCE	AV	DES PLANTES
AV	DE BEAUSEJOUR	AV	DE TOLEDE	AV	DES SAPINS
AV	DE BELLEVUE	RTE	DE VANNES	BD	DU MASSACRE
AV	DE LA BARAUDIERE	AV	DES FLORALIES	AV	JULES RENARD
AV	DE L' EGLANTINE	AV	DES GRANDS BOIS		

**Quartier – Saint-Herblain/Les Quatre Vents 301**

AV	ABBE HENRI GREGOIRE	ALL	DE L'HISTOIRE	ALL	GEORGES COUTHON
AV	AMBROISE PARE	R	DE TILLAY	ALL	GRACHUS BABEUF
ALL	ARMAND TROUSSEAU	IMP	DES ALISIERS	R	GUGLIELMO MARCONI
IMP	AUGUSTIN FRESNEL	R	DES BAS MOULINS	ALL	GUILLAUME DUPUYTREN
R	BENJAMIN FRANKLIN	R	DES HAUTS MOULINS	AV	JEAN JACQUES ROUSSEAU
AV	CHARLES NICOLLE	R	DES MERISIERS	ALL	JOSEPH LAKANAL
IMP	CHARLES TRENET	PL	DES MUSES	ALL	LAZARE CARNOT
AV	CLAUDE BERNARD	ALL	DOMINIQUE LARREY	AV	MARCELIN BERTHELOT
ALL	CLAUDE ROUGET DE LISLE	ALL	DU DOCTEUR PHILIPPE PINEL	R	MICHAEL FARADAY
AV	CONDORCET	ALL	DU THEATRE	ALL	PIERRE BRETONNEAU
ESP	DE LA BEGRAISIERE	R	DU VILLAGE DES HAUTS MOULINS	ALL	PIERRE CHAUMETTE
ALL	DE LA COMEDIE	ALL	FELIX GUYON	ALL	PROSPER MERIMEE
ALL	DE LA DANSE	ALL	FERNAND WIDAL	LD	TILLAY
ALL	DE LA HACHERE	BD	FRANCOIS MITTERRAND	ALL	WILLIAM HARVEY
ALL	DE LA MUSIQUE	R	FRANCOIS RABELAIS		
ALL	DE L'ELOQUENCE	R	GASPARD MONGE		

**Quartier – Saint-Herblain/Moulin du Tillay/La Garotterie 302**

R	ANDRE ALBAN	AV	DE L'ATLANTIQUE	AV	DU 14 JUILLET
ALL	ANTOINE LAVOISIER	ALL	DENIS DIDEROT	BD	DU MASSACRE

IMP	CAMILLE DESMOULINS	IMP	DES AMANDIERS	R	EUGENE KERIVEL
AV	COLONAC	R	DES AVOCATIERS	ALL	GEORGES DANTON
RTE	D'ARMOR	R	DES BAS MOULINS	R	GEORGES MANDEL
IMP	DE DUBLIN	IMP	DES CITRONNIERS	R	GUY MOCQUET
BD	DE LA BAULE	IMP	DES DATTIERS	ALL	JACQUES BRISSOT
AV	DE LA CONCORDE	IMP	DES FIGUIERS	R	JAN PALACH
IMP	DE LA GAROTTERIE	R	DES HAUTS MOULINS	AV	JEAN JACQUES ROUSSEAU
R	DE LA GAROTTERIE	R	DES IRLANDAIS	ALL	JEAN PAUL MARAT
AV	DE LA LIBERATION	R	DES MAGNOLIERS	ALL	MIRABEAU
AV	DE LA LIBERTE	R	DES MERISIERS	R	PIERRE BOURDAN
AV	DE LA MEUNIERE	IMP	DES ORANGERS	ALL	ROBESPIERRE
IMP	DE LA MINOTERIE	R	DES ROBINIERS	AV	VOLTAIRE
AV	DE LA REPUBLIQUE	ALL	DES SITELLES		
PL	DE LA REVOLUTION FRANCAISE	ALL	DES VERDIERS		

#### Quartier - Saint-Herblain/Preux 401

R	AMBROISE CROIZAT	ALL	FEDERICO GARCIA LORCA	ALL	LOUISE MICHEL
R	ANATOLE FRANCE	IMP	FELIX GOUIN	IMP	MARIE NOEL
R	BENOIT FRACHON	ALL	FLORA TRISTAN	ALL	MAX JACOB
ALL	BERTOLD BRECHT	IMP	HENRI BARBUSSE	R	PABLO NERUDA
ALL	CHARLES PEGUY	IMP	JEAN BAPTISTE CLEMENT	ALL	PABLO PICASSO
IMP	CHARLIE CHAPLIN	R	JEAN JAURES	ALL	PAUL ELUARD
R	DE LA BLANCHE	R	JEAN PIERRE TIMBAUD	ALL	ROMAIN ROLLAND
PL	DE PREUX	IMP	JEAN RENOIR	R	ROSA LUXEMBOURG
R	DUGUAY TROUIN	R	JULES GUESDE	BD	SALVADOR ALLENDE
R	ELSA TRIOLET	ALL	JULES VALLES	IMP	VICTOR HUGO
R	EMILE ZOLA	IMP	JULES VERNE		
IMP	EUGENE POTTIER	PL	LEO LAGRANGE		
		R	LEON BLUM		

#### Quartier - Saint-Herblain/Cremerterie 402

PL	ABEL DURAND	AV	DES ACACIAS	BD	DU TERTRE
R	ALFRED SISLEY	R	DES AJONCS	AV	HENRI D'ESTAING
IMP	BLANDINE	AV	DES CAMELIAS	R	JACQUES OFFENBACH
R	BLANDINE	AV	DES DAHLIAS	R	JACQUES PREVERT
R	CAMILLE PISSARRO	IMP	DES GAUDRIES	IMP	JULES ROMAIN
BD	DE LA BAULE	R	DES GAUDRIES	R	MICHEL DELALANDE
IMP	DE LA BLANCHE	ALL	DES HORTENSIAS	AV	MICHEL LECOUR GRANDMAISON
R	DE LA BLANCHE	R	DES MIMOSAS	R	PABLO NERUDA
AV	DE LA BRANCHOIRE	AV	DES TROENES	R	RICHARD WAGNER
R	DE LA GARDE	R	DES TULIPIERS	R	SAINT EXUPERY
AV	DE LA JONQUIERE	R	DU KONTIKI	BD	SALVADOR ALLENDE
R	DE L'ECOLE	AV	DU KURUN		

#### Quartier - Saint-Herblain/Harlière Nord 501

R	D'AMIENS	R	DE LA CHICOTIERE	R	DE SAINT SERVAN
R	D'ARRAS	R	DE LA MAYENNE	R	DE SANCERRE
R	DE BEAUGE	R	DE LANGRES	R	D'ISSOIRE
R	DE BEAUVAIS	R	DE L'ORNE	BD	SALVADOR ALLENDE
R	DE CHOLET	R	DE MONTARGIS		

#### Quartier - Saint-Herblain/Harlière Sud 502

R	D'AQUITAINE	R	DE GAILLAC	R	DE SAINT SERVAN
R	DE BELLAC	R	DE LA GIRONDE	R	D'ESPALION
R	DE BORDEAUX	R	DE LA MAYENNE	R	DU CANTAL
R	DE CHARENTE	R	DE MOISSAC	PL	PIERRE MENDES FRANCE
R	DE DAX	R	DE SAINT NAZAIRE	BD	WINSTON CHURCHILL

#### Quartier - Saint-Herblain/Village Expo 503

BD	CHARLES DE GAULLE	R	DE LA RABOTIERE	IMP	D'ISIGNY
R	DE CANDE	R	DE MORLAIX	R	DU HAVRE
IMP	DE DINAN	R	DE QUIMPER	R	FRANCOISE SAGAN
R	DE FALAISE	R	DE SAINT SERVAN	LD	LES ECOBUTS
R	DE GUINGAMP	R	D'EVREUX	LD	LES ROTIS
R	DE JUMIEGES				

#### Quartier - Saint-Herblain/Bernardière 504

BD	CHARLES DE GAULLE	R	DE MARSEILLE	R	D'HOSSEGOR
R	DE CAHORS	R	DE MONTAUBAN	CHE	DU PRINTEMPS
R	DE DIJON	ALL	DES LAURIERS	R	DU SOUVENIR FRANCAIS
R	DE FIGEAC	ALL	DES ORMEAUX	LD	LA BERNARDIERE
R	DE LA CAMARGUE	ALL	DES PLATANES	R	MARCEL MARNIER
R	DE LA LOZERE	ALL	DES TILLEULS	R	ROBERT SCHUMAN

**Quartier – Saint-Herblain/Moulin du Bois 505**

R	D'AGEN	R	DE CAHORS	R	DE LIBOURNE
R	D'AQUITAINE	R	DE DIJON	SQ	DE TOULOUSE
R	DE BARBEZIEUX	R	DE GRENOBLE	BD	WINSTON CHURCHILL
R	DE BEZIERS	R	DE L'ARDECHE		

**SECTION UC3-5**

Les rues de Saint-Herblain suivantes :

**Quartier – Saint-Herblain/Bourgonnière 701**

R	ALBERT CAMUS	R	DES CLOS AMIS	PLCI	GEORGE SAND
R	CHARLES JOSSE	R	DES MAURES	AV	HECTOR PETIN
ALL	CHATEAU DE LA PATISSIERE	ALL	DES ROCHETTES	R	HENRI RADIGOIS
AV	COLETTE	AV	DES SPORTS	IMP	JEAN BAPTISTE GUITTON
ALL	D'ASPIN	R	DU DOCTEUR BOUBEE	R	JEAN MARIE BRULE
AV	DE BEAUREGARD	R	DU LT MOUILLE	R	JEAN MARIE DESBROSSES
ALL	DE LA BOURGONNIERE	AV	DU PATUREAU	R	LOUIS BOUTIN
R	DE LA GARE	ALL	DU PORTILLON	R	LOUIS ROSIER
R	DE LA HTE CHAUSSEE	R	DU POURTALET	PL	PIERRE BLARD
CHE	DE LA TREILLE	R	DU SOMPORT	R	PIERRE BLARD
R	DE L'AUBISQUE	R	DU TOURMALET	R	RAYMOND SOMMER
ALL	DES AGATES	IMP	DU VIEUX CHENE	IMP	SAINTE MARGUERITE
R	DES BUZARDIERES	PL	FRANCOIS GICQUEL	R	SAINTE MARGUERITE

**Quartier – Saint-Herblain/Pelousière 702**

R	ADOLPHE BOUCHAUD	R	DES EPIS	R	DU CLOS SIBAN
IMP	BERTHE MORISOT	CHE	DES FOULOIRS	R	DU DOCTEUR ALFRED CORLAY
R	CRESSON DE FONTAINE	ALL	DES JADES	R	DU DOCTEUR BOUBEE
ALL	DE LA BOURGONNIERE	IMP	DES JAIS	R	DU GENERAL ZIMMER
IMP	DE LA GARE	R	DES JASPES	R	DU LT MOUILLE
R	DE LA GARE	R	DES MANOIRS	RTE	DU PLESSIS BOUCHET
PL	DE LA PAIX	ALL	DES MARRONNIERS	R	DU SOUVENIR FRANCAIS
CHE	DE LA PELOUSIERE	R	DES NENUPHARS	R	DU TREFLE D EAU
R	DE LA PIECE NEUVE	ALL	DES OPALES	QU	EMILE CORMERAIS
CHE	DE LA ROBERTIERE	R	DES PRES	AV	FLORENCIO MARTINEZ
CHE	DE LA VALLEE	IMP	DES PRES VERTS	R	JEAN MARIE BRULE
PL	DE L'ABBE CHEREL	R	DES RUBIS	R	JEAN MONNET
AV	DE L'AMITIE	R	DES SAPHIRS	R	KONRAD ADENAUER
CHE	DE L'AUDIENGE	AV	DES SPORTS	LD	LA PELOUSIERE
IMP	DE L'ETANG	IMP	DES SPORTS	LD	LA TESSERIE
R	DE L'HOTEL DE VILLE	IMP	DES TOPAZES	R	PIERRE BLARD
R	DE L'ORVASSERIE	R	DES TURQUOISES	R	PIERRE GICQUIAU
IMP	DES AMETHYSTES	AV	DES VERTES VALLEES	LD	PONTPIERRE
CHE	DES BODINIERES	R	DU 16 SEPTEMBRE	R	REINE DES PRES
IMP	DES DIAMANTS	IMP	DU CLOS DE LA ROBERTIERE	AV	TERZO SGORLON
R	DES EMERAUDES	IMP	DU CLOS DUGAST	IMP	VALLEE

**Quartier – Saint-Herblain/Chêne Lassé 803**

R	DE LA DUTEE	R	DU CHARRON	R	GUSTAVE EIFFEL
R	DE LA JOHARDIERE	R	DU CHENE LASSE	BD	MARCEL PAUL
R	DE LA MAISON NEUVE	R	DU FONDEUR	R	OLYMPE DE GOUGES
R	DES COMPAGNONS	IMP	DU FORGERON		

**Quartier – Saint-Herblain/ZI Tisserand 804**

R	DE LA JOHARDIERE	R	DU COUTELIER	R	DU TONNELIER
R	DE LA RIVAUDIÈRE	R	DU LAMINEUR	BD	FRANCOIS MITTERRAND
IMP	DU BOURRELIER	R	DU REMOULEUR	LD	LA RIVAUDIÈRE
R	DU CHARRON	R	DU TISSERAND		

**Quartier – Saint-Herblain/ZI de la Loire 506**

R	DE LAUNAY	RTE	DU PLESSIS BOUCHET	R	PHILIPPE LEBON
CHE	DES BOURDERIES	QU	EMILE CORMERAIS	R	ROBERT SCHUMAN

**Quartier – Saint-Herblain/ZI de la Loire/Solvardière 601**

IMP	ADRIENNE BOLLAND	R	FRANCOISE DOLTO	IMP	MARGUERITE PEREY
ALL	ALBERT COHEN	R	GERMAINE TILLION	IMP	MARGUERITE YOURCENAR
R	ANGELA DUVAL	R	HELENE BOUCHER	IMP	MARIE LAURENCIN
IMP	ANNIE FRATELLINI	IMP	JEANNE MALIVEL	R	MERE TERESA
IMP	BERTIE ALBRECHT	R	JEANNE MALIVEL	IMP	PINA BAUSCH
BD	CHARLES DE GAULLE	LD	LA SOLVARDIERE	BD	SALVADOR ALLENDE
IMP	CHRISTIANE MOREAU	LD	LE BREIL	R	SIMONE DE BEAUVOIR
IMP	CLEMENCE PRAUD	LD	LE PAS VERMAUD	R	SIMONE LEMOIGNE

CHE	DE LA SOLVARDIERE	IMP	LEONCIE KERIVEL	R	SUZANNE LENGLEN
PL	DU CAP SIZUN	LD	LES HARADIERES	IMP	SUZANNE VALADON
CHE	DU VIGNEAU	R	MADELEINE BRES	R	SUZANNE VALADON
BD	FRANCOIS MITTERRAND	IMP	MARGUERITE DURAS	R	VIRGINIA WOOLF

#### Quartier – Saint-Herblain/Clos Amis 602

IMP	ALBERT EINSTEIN	R	DU PETIT VILLAGE	IMP	JEAN KEPLER
R	ALFRED NOBEL	IMP	DU VERT CLOS	R	LAMBERT
R	BERNARD PALISSY	IMP	EDOUARD BELIN	IMP	MARTIN LUTHER-KING
R	BOURDALOUE	R	EGAULT	R	PAUL AMBOISE DEVIN
CHE	DE LA BUTTE	IMP	EUCLIDE	PL	PIERRE BLARD
IMP	DE LA DIXNOTTERIE	R	EUCLIDE	R	PIERRE BLARD
CHE	DE LA GALETIERE	R	F ALEXANDRE BOUTILLIER	R	PIERRE LECHAT
ALL	DE LA TRADITION	R	FERDINAND DE LESSEPS	IMP	PIERRE LOYER
R	DES PLUCHETS	R	GABRIEL VOISIN	R	THEOPHILE GUILLOU
R	DES VIGNES	R	HENRI RADIGOIS	IMP	VINCENT AURIOL
IMP	DU COTEAU BODIN	R	HENRI TOCHE	R	VINCENT AURIOL
R	DU MAHATMA GANDHI	IMP	ISAAC NEWTON		

#### Quartier – Saint-Herblain/Bourg Centre 603

IMP	BENJAMIN RABIER	R	DES FRERES GRIMM	AV	JUPITER
R	CHARLES DICKENS	R	DES FRERES KURON	R	MERCURE
IMP	CHRISTIAN ANDERSEN	IMP	DES RUAUX	R	NEPTUNE
R	COMTESSE DE SEGUR	R	DES VIGNES	R	PIERRE BLARD
IMP	DE LA CARREE	ALL	DU CLOS DES AMBROISES	ALL	PLUTON
R	DE LA VECQUERIE	ALL	DU CLOS DES RUAUX	R	RAYMOND PREVOST
R	DE L'HOTEL DE VILLE	R	DU DOCTEUR BOUBEE	R	SATURNE
IMP	DES CALVAIRES	R	DU PETIT VILLAGE	R	THEOPHILE GUILLOU
R	DES CALVAIRES	R	FRANCISQUE POULBOT	ALL	VENUS
CHE	DES FILLES	BD	FRANCOIS MITTERRAND	R	WALT DISNEY

#### Quartier – Saint-Herblain/Pompierre 604

ALL	ALBERT COHEN	R	DES EDELWEISS	R	JACK LONDON
ALL	ANDRE GIDE	R	DES FRERES GRIMM	ALL	JEAN GIONO
ALL	BLAISE CENDRARS	R	DES GENTIANES	ALL	JEAN GIRAUDOUX
BD	CHARLES DE GAULLE	ALL	DES LYS	R	JEAN MONNET
R	CHARLES DICKENS	R	DES NOELLES TESSERIES	R	JEAN PAUL SARTRE
R	COMTESSE DE SEGUR	IMP	DU CHARDON BLEU	LD	LA JUSTICE
R	DE LA BARRIERE DE FER	R	DU DOCTEUR BOUBEE	LD	LE ROCHER
CHE	DE LA MARAUDIERE	R	DU ROCHER	LD	LES HARADIERES
R	DE LA VECQUERIE	R	DU SOUVENIR FRANCAIS	R	LOUIS ARAGON
R	DE L'ORNIERE	R	EUGENIE COTTON	ALL	MICHEL FOUCAULT
ALL	DE PONTPIERRE	BD	FRANCOIS MITTERRAND	ALL	PAUL CLAUDEL
R	DES ANCOLIES	ALL	HERGE	R	WALT DISNEY

## SECTION UC3-6

Les rues de Saint-Herblain suivantes :

#### Quartier – Bergerie/Les Ecart 801

AV	ANDRE CITROEN	R	DES SAULZAIES	LD	LA CHATTERIE
R	BOBBY SANDS	IMP	DES VILLAGES	LD	LA CRUERE
IMP	CHARLES TRENET	R	DES VILLAGES	LD	LA GALONNIERE
IMP	CLAUDE NOUGARO	IMP	DOCTEUR ALBERT CALMETTE	LD	LA GOURNERIE
VOI	COM N 19 DE LA VANNERIE	R	DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	LD	LA GUILBAUDIERE
VOI	COM N 8 DE CHASSELOIRE	IMP	DOCTEUR GUERIN	LD	LA HERRISSIERE
RTE	D'ARMOR	R	DOCTEUR HENRI MONDOR	LD	LA JUSTAUDIERE
R	DE LA BASSE OREVIERE	IMP	DOCTEUR JEAN CHARCOT	LD	LA MAISON ROUGE
R	DE LA BERGERIE	R	DOCTEUR JEAN ROSTAND	LD	LA MOCQUELIERE
CRS	DE LA BRETINAIS	IMP	DOCTEUR PIERRE LEPINE	LD	LA MORINIERE
R	DE LA BRETINAIS	R	DOCTEUR XAVIER BICHAT	LD	LA NIVELIERE
IMP	DE LA BRONCAIS	R	DU BOIS DE LAGLAND	LD	LA ROUSSELIERE
IMP	DE LA CHASSELDIRE	R	DU CAP HORN	LD	LA SYONNIERE
R	DE LA CHASSELOIRE	ALL	DU CHATEAU DE LA PACLAIS	LD	LA TURBANNIERE
CHE	DE LA CHATTERIE	R	DU MOULIN DE LA GAGNERIE	LD	L'AISNERIE
R	DE LA CHAUVINIERE	IMP	DU MOULIN DE LA PATISSIERE	LD	LE CHATEAU DE LA PATISSIERE
IMP	DE LA CHESNAIE	R	DU MOULIN DE LA PATISSIERE	R	LE CORBUSIER
IMP	DE LA COULEE	R	DU VIEUX PUIS	LD	LE MOULIN DE LA PATISSIERE
R	DE LA COUTELLIERE	BD	DU ZENITH	LD	LE MOULIN NEUF
IMP	DE LA FEE AU DUC	R	EDITH PIAF	LD	LE PARC
IMP	DE LA METAIRIE	ESP	ELLA FITZGERALD	LD	LE ROCHU
R	DE LA METAIRIE	R	FRANCOIS RABELAIS	LD	LE SOLET
IMP	DE LA MORLIERE	R	GAUGUIN	LD	LES CLOZEAUX
R	DE LA MORLIERE	R	GUSTAVE COURBET	LD	LES PAVILLONS

R	DE LA PORCHELLERIE	R	JACQUES BREL	LD	LES PELLIERES
IMP	DE LA ROSERAIE	R	JAN PALACH	LD	LES VIEILLES TERRES
R	DE LA SYONNIERE	R	JOSE SORIANO	LD	L'ESSONGERE
CHE	DE LA TURBANNIERE	R	JULIAN GRIMAU	LD	L'HOPITAU
IMP	DE L'ESPERANTO	R	JULIUS ET ETHEL ROSENBERG	LD	L'OREVIERE
R	DE L'OUCHETIEN	LD	LA BEHINIERE	LD	L'ORMELIERE
R	DE SOWETO	LD	LA BENETIERE	AV	LOUIS RENAULT
RTE	DE VANNES	LD	LA BERNERIE	BD	MARCEL PAUL
PL	DES AVENEAUX	LD	LA BOTARDIERE	LD	PEND LOUP
R	DES CLOZEAUX	LD	LA BRETINAIS	ALL	PROSPER MERIMEE
R	DES COCHARDIERES	LD	LA CHASSELOIRE	R	SACCO ET VANZETTI
R	DES MOULINS DE LA ROUSSELIERE	LD	LA CHATAIGNERAIE	IMP	TOULOUSE LAUTREC
R	DES PILIERS DE LA CHAUVINIERE			R	VAN GOGH

#### Quartier - St-Herblain/CHU 802

R	ALAIN BOMBARD	R	DE LA ROUSSELIERE	BD	MARCEL PAUL
R	ARRONAX	R	DES MOULINS DE LA ROUSSELIERE	BD	PROFESSEUR JACQUES MONOD
R	DE LA CHAUVINIERE	R	DES PILIERS DE LA CHAUVINIERE		

### SECTION UC3-7

Les communes de :

BOUEE - CORDEMAIS - COUERON - LAVAU S/ LOIRE - SAINT ETIENNE DE MONTLUC - MALVILLE

### SECTION UC3-8

Les communes de :

SAUTRON - FAY-DE-BRETAGNE - LE TEMPLE DE BRETAGNE - NOTRE DAME DES LANDES - VIGNEUX-DE-RETAGNE.

Les rues d'Orvault-Ouest suivantes :

#### La Bugallière

R	CARDAN	R	DE VEGA	R	JEAN BERNOULLI
R	CAVENDISH	R	D'ORION	R	KEPLER
R	COULDMB	R	DU BOUVIER	R	LAPLACE
R	D'ALEMBERT	R	DU CASTOR	R	LEONARD DE VINCI
R	D'ALTAIR	R	DU CENTAURE	R	MARCEL LALLOUETTE
R	DALTON	R	DU COCHER	R	MARIOTTE
R	D'ANDROMEDE	R	DU CYGNE	R	MAYER
R	D'ANTARES	R	DU PONT MARCHAND	R	MERCATOR
R	DE CASSIOPEE	R	DU PRE DE L'AUNAY	R	SNELLIUS
R	DE GUERICKE	R	DU SCORPION	R	STEVIN
AV	DE LA BUGALLIERE	R	EINSTEIN	R	TORRICELLI
R	DE LA LYRE	R	EULER	R	VOLTA
R	DE POLLUX	R	FARADAY		
		R	HUYGENS		

#### Orvault Bourg Sud

R	ARAGO	R	DELAMBRE	PL	JEANNE D'ARC
R	CASSINI	R	DES ASPHODELES	LD	LA GREE
R	CAUCHY	R	DES BOULEAUX	LD	LA MADOIRE
RTE	DE BASSE INDRE	CHE	DES BUTTES	LD	LA PENTECOTE
AV	DE LA BUGALLIERE	R	DES BUTTES	LD	LE BAS CORMIER
R	DE LA CHAPELLE DES ANGES	AV	DES CHATAIGNIERS	LD	LE BOIS CESBRON
ALL	DE LA CROIX DU LANDREAU	CHE	DES DORINES	LD	LE HAUT CORMIER
R	DE LA FABRIQUE	R	DES HAMEAUX DU MAIL	LD	LE PLESSIS
CHE	DE LA FORET	CHE	DES JONCS FLEURIS	R	LEGENDRE
R	DE LA GARENNE	IMP	DES MERISIERS	R	LEON GAUMONT
AV	DE LA GREE	CHE	DES PERRIERES	LD	LES CHEVEUX BLANCS
CHE	DE LA GUILLEMOTIERE	R	DES SILENES	R	MARCEL DENIAU
CHE	DE LA MADOIRE	R	DES TROENES	R	MECHAIN
CHE	DE LA MAILLARDIERE	IMP	DES VIORNES	LD	MONCELLIER
CHE	DE LA MONTEGUERE	R	DONATIEN TENDRON	IMP	MOQUE SOURIS
CHE	DE LA NOUETTE	IMP	DU BAS CORMIER	LD	MOQUESOURIS
R	DE LA PATACHE	R	DU COMMANDANT XAVIER DICK	R	NEPTUNE
ALL	DE LA PATURE	R	DU DOCTEUR STEPHANE LEDUC	R	NOTRE DAME DES ANGES

AV	DE LA PENTECOTE	R	DU FROMAGER	ALL	PLUTON
CHE	DE LA RIBOUSE	IMP	DU HAUT CORMIER	R	PTE RUE SAINT LEGER
R	DE LA VIGNE	R	DU LANDREAU	R	RENOIR
AV	DE LA VOIE LACTEE	R	DU MOULIN A VENT	R	ROBERT LE RICOLAIS
PL	DE L'EGLISE	R	DU PONT AUX PRETRES	R	SAINTE LEGER
R	DE L'HOTEL DE VILLE	R	DU PONT MARCHAND	R	SATURNE
R	DE L'OUCHE CORMIER	R	DU PRE DE L'AUNAY	R	URANUS
IMP	DE MONCELLIER	R	EUCLIDE	R	VENUS
R	DE MONCELLIER	R	HUBERT DE LA BROUSSE	R	VERDI
RTE	DE NANTES	R	JEAN LOUIS LAGRANGE		
RTE	DE VANNES	R	JEAN ROUXEL		

### Orvault Bourg Nord

IMP	BEAU SOLEIL	ALL	DE LA TOUR	CHE	DU PLESSIS BURON
LD	CHATILLON	CHE	DE LA VIGNE DE GAGNE	IMP	DU PLESSIS BURON
CHE	DE BAZOGES	CHE	DE L'AULNE	R	DU POURPRIS
R	DE BEAU SOLEIL	PL	DE L'EGLISE	R	DU PRE D'ABAS
RTE	DE CHATILLON	IMP	DE L'ETANG DE LA BAROSSIERE	R	DU RAFFINEAU
CHE	DE CLOGAND	R	DE L'ETANG DU DOUCET	R	DU SIEUR LORIOU
CHE	DE GAGNE	PROM	DE L'EUROPE	RTE	DU TELEGRAPHE
CHE	DE LA BAROSSIERE	CHE	DE LIANCE	CHE	DU VIEUX MANOIR
CHE	DE LA BARRE	R	DE L'OMNIBUS	LD	GAGNE
CHE	DE LA BRIANCIERIE	IMP	DE TOURNEUVE	R	GRATIEN D'ARAGON
CHE	DE LA BUSSONNIERE	R	DE TOURNEUVE	R	HUBERT DE LA BROUSSE
R	DE LA CARRIOLE	CHE	DES POIRIERS	R	JULIEN EON
R	DE LA CHAPELLE DES ANGES	R	D'ORMEDO	LD	LA CROIX VERTE
R	DE LA CROIX VERTE	R	DU CABRIOLET	LD	LA GARNISON
R	DE LA DILIGENCE	R	DU CARROSSE	LD	LA MOUCHAUME
CHE	DE LA GARNISON	CHE	DU CHAPEAU ROUGE	LD	LE CLOS DU BOIS L'ILETTE
CHE	DE LA GENDRONNIERE	R	DU CHAR A BANCS	LD	LE MAIL
IMP	DE LA GLAIRIE	R	DU DOUA	LD	LE PLESSIS BURON
CHE	DE LA GUICHARDIERE	CHE	DU DOUCET	LD	LES HOUSSIERS
CHE	DE LA GUIDOIRE	R	DU FARDIER	LD	LIANCE
CHE	DE LA HAIE	R	DU FIACRE	R	LOUIS HARDY
R	DE LA LEVEE DES DONS	R	DU HAMEAU DU PLESSIS BURON	R	NOTRE DAME DES ANGES
IMP	DE LA MAGODIERE	CHE	DU LAVOIR	R	ROBERT LE RICOLAIS
R	DE LA MALLE POSTE	ALL	DU LORET	IMP	SAINTE JOSEPH
CHE	DE LA RETARDIERE	CHE	DU LORET	LD	SAINTE JOSEPH
CHE	DE LA ROUAZIERE	R	DU MAIL	R	SAINTE JOSEPH
RTE	DE LA ROUSSELIERE	R	DU PATUREAU	LD	TOURNEUVE
R	DE LA SALLE	CHE	DU PETIT AULNAY	IMP	VILLIERS
R	DE LA SENSIVE	HAM	DU PETIT RAFFINEAU		

### Le Bois Raguenêt

R	BONNETABLE	R	DES CALECHES	AV	DU BOIS RAGUENET
R	DE LA CHEVALERIE	R	DES ECUYERS	R	DU BOURRELIER
IMP	DE LA FAUCONNERIE	PL	DES FARFADETS	R	DU CHAI
IMP	DE LA FENAISON	R	DES HARNAIS	AV	DU COUCHANT
R	DE LA GRANGE	R	DES JARRES	R	DU FOURNIL
AV	DE LA JALIERE	R	DES LAVANDIERES	R	DU GRENIER A SEL
R	DE LA MARGELLE	R	DES LUTHIERS	R	DU MARCHE NEUF
IMP	DE LA POMME DE PIN	R	DES MENESTRELS	R	DU PETIT PRE AUX BOEUF
R	DE LA ROTONDE	R	DES PORTEURS D'EAU	IMP	DU PIGEONNIER
R	DE LA VIEILLE FORGE	ALL	DES POTIERS	R	DU PUISATIER
PL	DE L'ABREUVOIR	R	DES REMOULEURS	R	DU ROUET
R	DE L'AIRE AUX GRAINS	ALL	DES SABOTIERS	R	DU SAVETIER
PL	DE L'ALAMBIC	R	DES SONNAILLES	R	DU SERRE BOIS
IMP	DE L'ECHEVIN	PL	DES TONNELIERS	R	DU TISSANDIER
PL	DE L'ECUELLE	R	DES TROUBADOURS	LD	LE BOIS RAGUENET
R	DES BALADINS	ALL	DES VENDANGEURS		
ALL	DES BERGERES	R	DES VIEUX MOULINS		

### ZA Le Croisy

R	ALBERT DE DION	RTE	DU CROISY	LD	LE POINT DU JOUR
RPT	DE LA BIGEOTTIERE	R	EMILE LEVASSOR	LD	L'ESPERANCE
R	DE SOLAY	R	HELENE BOUCHER	R	LOUIS DELAGE
RTE	DE VANNES	R	JULES VERNE	R	RENE PANHARD
R	DU CDT CHARCOT	LD	LE CROISY		

## SECTION UC3-9

Les communes de :

AVESSAC – BLAIN – CONQUEREUIL – GUEMENE-PENFAO – LE GÂVRE – MASSERAC – PIERRIC – PLESSE – SEVERAC – SAINT-NICOLAS-DE-REDON - FEGREAC - MARSAC S/ DON – VAY – DERVAL – MOUAIS.

Les rues de Saint-Herblain suivantes :

**Saint-Herblain/Atlantis 805**

R	AMERIGO VESPUCCI	AV	JACQUES CARTIER	PL	OCEANE
CTRE	CIAL ATLANTIS	PL	JEAN BART	R	OCEANE
RTE	D'ARMOR	ALL	LA PEROUSE	R	VASCO DE GAMA
PL	DU NOUVEAU MONDE	PL	MAGELLAN	R	VICTOR SCHOELCHER
AV	DU SAINT LAURENT	BD	MARCEL PAUL		

**SECTION UC3-10**

Les communes de :

LUSANGER – LA GRIGONNAIS – PUCEUL – JANS – NOZAY.

Les rues de Nantes suivantes :

**Quartier Nantes/Bretagne 105**

R	ALPHONSE GAUTTE	R	DES DEUX PONTS	R	LA FAYETTE
PL	ARISTIDE BRIAND	ALL	DES TANNEURS	R	LE NOTRE
R	BEAUREPAIRE	RLE	DES TANNEURS	R	LEON JAMIN
TOUR	BRETAGNE	R	DIDIENNE	R	LEOPOLD CASSEGRAIN
R	CACAULT	R	DU BOURGNEUF	R	MERCOEUR
ALL	D'ORLEANS	R	DU CALVAIRE 2 à 8	R	MOQUECHIEEN
PL	DE BRETAGNE	PL	DU CIRQUE	R	PARE
R	DE BUDAPEST	RLE	DU PETIT BOURGNEUF	R	PAUL BELLAMY 1 à 7
R	DE FELTRE 0 à 10	R	DU PONT SAUVETOUT	R	PIERRE CHEREAU
R	DE L'ABREUVOIR	R	GAL MEUSNIER	R	PRESIDENT EDOUARD HERRIOT
R	DE L'ARCHE SECHE 0 à 20	R	GUEPIN	PL	SAINTE SIMILIEN
R	DE L'INDUSTRIE	R	JEAN JAURES 1 à 35		
R	DE LA BOUCHERIE	R	JEANNE D'ARC 1 à 41		

**Quartier Gioriette/Feydeau 102**

PL	ALEXIS RICORDEAU	R	DES POISSONNIERS	R	KERVEGAN
R	BACQUA	R	DEURBROUCQ	R	LEON MAITRE
R	BIAS	R	DU GUESCLIN	QU	MONCOUSU
R	BON SECOURS	ALL	DUGUAY TROUIN	CRS	OLIVIER DE CLISSON
ALL	CHARLES MIRALLIE	R	GASTON VEIL	R	PAGAN
ALL	DE L'ILE GLORIETTE	R	HAUTE SAULZAIE	R	PROFESSEUR YVES BOQUIEN
PL	DE LA PETITE HOLLANDE	BD	JEAN MONNET	QU	TURENNE
QU	DE TOURVILLE				

**Quartier Decré/Cathédrale 106**

R	ARMAND BROSSARD	R	DES CHAPELIERS	R	GARDE DIEU
R	BEAUREGARD	R	DES CORDELIERS	IMP	HAUTE MAILLARD
R	BEAUSOLEIL	R	DES ECHEVINS	R	HAUTE CASSERIE
R	BELLE IMAGE	R	DES ETATS	ALL	JEAN BART
R	BOSSUET	R	DES HALLES	IMP	JOSEPH PEIGNON
QU	CEINERAY	PL	DES JACOBINS	R	LAMBERT
CHT	CHATEAU DES DUCS DE BRETAG	R	DES PENITENTES	R	LEON BLUM
R	CHAUVIN	R	DES PETITES ECURIES	PL	MARC ELDER
R	D'AGUESSEAU	PL	DES PETITS MURS	R	MATHELIN RODIER
R	D'ARGENTRE	PL	DU BOUFFAY	R	MAURICE DUVAL
R	D ENFER	R	DU BOUFFAY	PL	NEPTUNE
ALL	D ERDRE	PL	DU CHANGE	R	NOTRE DAME
R	DE BRIORD	R	DU CHATEAU	R	OGEE
PL	DE L'ECLUSE	R	DU CHEVAL BLANC	R	PAUL DUBOIS
PL	DE L'HOTEL DE VILLE	R	DU MARAIS	ALL	PENTHIEVRE
R	DE L'HOTEL DE VILLE	PL	DU MARECHAL FOCH	R	PORTAIL
R	DE LA BACLIERIE	R	DU MOULIN	R	PREMION
R	DE LA BARILLERIE	R	DU PETIT BACCHUS	PL	ROGER SALENGRO
R	DE LA BLETERIE	PL	DU PILORI	R	SIMEON FOUCAULT
R	DE LA COMMUNE	PL	DU PORT COMMUNEAU	R	ST DENIS
R	DE LA JUIVERIE	ALL	DU PORT MAILLARD	R	ST JEAN
R	DE LA MARNE	R	DU REFUGE	IMP	ST LAURENT
R	DE LA PAIX	R	DU ROI ALBERT	R	ST LEONARD
IMP	DE LA PSALETTE	R	DU VIEIL HOPITAL	PL	ST PIERRE

ALL	DE LA TREMPERIE	PL	DUMOUSTIER	R	ST PIERRE
R	DE L'EMERY	ALL	DUQUESNE	PL	ST VINCENT
R	DE L'EVECHE	R	FANNY PECCOT	R	ST VINCENT
R	DE STRASBOURG	R	FENELON	PL	STE CROIX
R	DE VERDUN	R	FLECHIER	R	STE CROIX
R	DES 3 CROISSANTS	ALL	FLESSELLES	R	TOURNEFORT
R	DES BONS FRANCAIS	R	GAL LECLERC DE HAUTECLOCQU		
R	DES CARMELITES				
R	DES CARMES				

## **SECTION UC3-11**

Les communes de :

TREILLIERES – GRANDCHAMP DES FONTAINES – HERIC – LA CHEVALLERAI – SAFFRE.

Les rues d'Orvault-Est – route de Vannes suivantes :

### **La Cholière**

R	ALFRED DE MUSSET	R	DE LA MESANGE NONETTE	IMP	DU FRAGON
AV	ANDRE MALRAUX	R	DE LA MOUETTE RIEUSE	PL	DU GERAUDEAU
R	ANTOINE BOURDELLE	CHE	DE LA PROVOTIERE	AV	DU HERON CENDRE
IMP	BOSSUET	R	DE L'ENCLOS	AV	DU MARTIN PECHEUR
AV	CHARLES DE GAULLE	R	DE L'HIRONDELLE DE MER	PL	DU PASSOIR
R	CLAUDE BERNARD	R	DE LOCAREC	ALL	DU SEQUOIA
R	CLAUDE DEBUSSY	R	DE L'OUZEE	R	DU STIFF
AV	CLAUDE-ANTOINE PECCOT	R	DE SAINT EXUPERY	R	FREDERIC BARTHOLDI
R	D'ARMEN	RPT	DES ANTONS	R	GEORGE SAND
R	DE LA BARONNIERE	R	DES BAILLAUDS	IMP	GUSTAVE EIFFEL
ALL	DE LA BIGEOTTIERE	ALL	DES CEDRES	R	HONORE DE BALZAC
IMP	DE LA CALINE	IMP	DES CHARMES	AV	JEAN MOULIN
AV	DE LA CHOLIERE	R	DES COLIBRIS	LD	LA BIGEOTTIERE
ALL	DE LA FUTAIE	R	DES FARDAIS	IMP	MANET
PL	DE LA GRAND VIGNE	R	DES MARRONNIERS	R	MARCEL PROUST
R	DE LA GRIVE MUSICIENNE	R	DU BUSSON	R	MAX LINDER
IMP	DE LA MERIENNE	IMP	DU CHABOT	R	MOZART

### **La Berthelotière**

R	ALBERTO GIACOMETTI	CHE	DE SAINT MICHEL	R	DU VERSEAU
R	ALPHONSE DAUDET	R	DES AMARANTES	R	EMMANUEL CHABRIER
R	CERVANTES	R	DES AUBEPINES	AV	FELIX VINCENT
R	COLLARD	R	DES DOUVES	R	FRANCIS PICABIA
R	D'ARBOIS	CHE	DES ECUREUILS	R	FRANCIS POULENC
R	DE CHANTEMERLE	R	DES GEMEAUX	R	FRANCOIS COUPERIN
R	DE COURGIVAUX	IMP	DES HAUTS DE LA MULONNIERE	R	FRANZ LISZT
AV	DE LA BALANCE	R	DES JONQUILLES	R	FREDERIC CHOPIN
CHE	DE LA BERTHELOTIERE	CHE	DES MARAIS DU CENS	R	GEORGES BIZET
R	DE LA BRISE	CHE	DES NOISETIERS	R	HERGE
IMP	DE LA CLOSE	R	DES POISSONS	R	HUGO PRATT
R	DE LA MULONNIERE	R	DES STELLAIRES	SQ	JACQUES BREL
AV	DE LA PRAUDIERE	PL	DON QUICHOTTE	R	JEAN DE BRUNHOFF
R	DE LA REYNIERE	R	DU BELIER	R	LOUIS FORTON
R	DE LA SAPINIERE	R	DU CAPRICORNE	R	MARIE JOSE
IMP	DE LA VALLEE	R	DU COTEAU	BD	MENDES FRANCE
R	DE LA VALLEE	R	DU LION	IMP	PHAETON
R	DE L'ASCENSION	R	DU PETIT BOIS	PL	RENE GOSCINNY
IMP	DE L'AVELINIER	AV	DU PETIT MOULIN	R	ROBERT VELTER
ALL	DE L'ERMITAGE	CHE	DU PONT DE LA PERCHE	IMP	SAINT AMOUR
IMP	DE MAITRE CORNILLE	R	DU SAGITTAIRE	ALL	SALVADOR DALI
RTE	DE RENNES	IMP	DU VAL DU CENS		
CHE	DE ROSSINANTE	IMP	DU VALLON		

### **Le Bois Saint-Louis**

R	D'ANJOU	R	DE PROVENCE	R	DES OEILLETS
R	DE BOURGOGNE	RTE	DE RENNES	R	DES ROSES
R	DE BRETAGNE	R	DES DAHLIAS	R	DU CHATEAU
R	DE CHAMPAGNE	R	DES HORTENSIAS	R	DU MUGUET
R	DE LA CARRIERE	R	DES IRIS	R	DU TAILLIS
AV	DE LA FERRIERE	R	DES LILAS	AV	FELIX VINCENT
AV	DE LA PATOUILLERIE	R	DES MARGUERITES	R	JEAN CHIAPPE

### **Plaisance**

ALL	D AUTHION	ALL	DE L'AVEN	ALL	DU DON
-----	-----------	-----	-----------	-----	--------

AV	DE LA FERRIERE	ALL	DE L'ELORN	ALL	DU LAY
ALL	DE LA MAINE	ALL	DE L'ILLE	ALL	DU LOIR
ALL	DE LA MAYENNE	RTE	DE VANNES	ALL	DU SCORFF
ALL	DE LA PENFELD	R	DES DAHLIAS	ALL	DU THOUET
ALL	DE LA RANCE	R	DES MIMOSAS	ALL	DU TRIEUX
ALL	DE LA SARTHE	R	DES OEILLETS	AV	ROBERT CHASTELAND
ALL	DE LA VILAINE				

### Le Bignon

R	ALBERT SCHWEITZER	R	DE LA PEPINIERE	R	DES POMMIERS
R	ALEXANDER FLEMING	R	DE L'AMITIE	R	DES VERTS PRES
AV	ALEXANDRE GOUPIL	R	DE L'ATLANTIQUE	R	DU BIGNON
R	ALFRED NOBEL	R	DE L'HOPITEAU	R	DU COUDRIER
R	ALPHONSE LAVERAN	R	DE LUXEMBOURG	R	DU GAI VERGER
R	CHARLES NICOLLE	R	DES AJONCS D'OR	R	DU HAMEAU FLEURI
R	CHARLES RICHEL	R	DES AMARYLLIS	R	DU JOLI MAI
R	DE BEL AIR	R	DES BLES D'OR	R	DU PETIT SAINT JEAN
R	DE LA BOTTE D'ASPERGES	R	DES BOUTONS D'OR	R	DU STADE
R	DE LA CLAIRE FONTAINE	R	DES CHENES	AV	FELIX VINCENT
AV	DE LA FERRIERE	R	DES ERABLES	R	HENRI BERGSON
R	DE LA HAIE FLEURIE	R	DES GENETS	R	HENRI DE MONFRED
AV	DE LA JEUNESSE	R	DES GOBELINS	R	MARCEL PAGNOL
PL	DE LA LIBERTE	R	DES JARDINS	R	MARIE CURIE
R	DE LA MAISON NEUVE	R	DES PEUPLIERS	R	MICHEL ANGE
AV	DE LA MORLIERE	IMP	DES PLANTES		
AV	DE LA PAQUELAIS				

### La Salentine

AV	ALEXANDRE GOUPIL	AV	DE LA HAYE BLANCHE	R	DE SURESNES
R	ALPHONSE BEILLEVAIRE	AV	DE LA HAYE NOE	R	DE VINCENNES
R	ANDRE COURTOIS	R	DE LA LAITA	R	D'ENGHIEN
PL	D'AUTEUIL	AV	DE LA MORLIERE	R	DES GLENANS
R	DE BEGMEIL	AV	DE LA PAQUELAIS	R	DES ROSIERS
R	DE BOIS COLOMBES	CHEM	DE LOCTUDY	ALL	DES TILLEULS
AV	DE CORNOUAILLE	R	DE MAISON ALFORT	R	DES TROIS MOULINS
R	DE KERFANY	R	DE MAISONS-LAFFITTE	R	DU BELON
AV	DE LA CHOLIERE	AV	DE SAINT OUEN	R	DU PARC DES PRINCES

### Goupil

R	AIME PENEL	R	DE LA MADONE	PL	DE THIONVILLE
AV	ALEXANDRE GOUPIL	PAE	DE LA PAIX	R	DES COCCINELLES
PL	BELLEVUE	R	DE LA PAIX	R	DES GRANDES NOELLES
R	D'ARLES	R	DE LA PERCHE	R	DES GRILLONS
PL	D'AUTEUIL	R	DE LA SAMARITAINE	R	DES PINS
R	D'AUTEUIL	R	DE LA SOURCE	R	DES SPORTS
R	DE BELLEVUE	R	DE L'OREE DU BOIS	R	DU BELVEDERE
R	DE LA BARONNIERE	R	DE NEUILLY	PL	DU CENS
R	DE LA BILIAIS	R	DE NICE	R	DU LINOT
R	DE LA CORNICHE	R	DE SAINT CLOUD	AV	DU PARC DE LA MORLIERE
PL	DE LA LIBERTE	AV	DE SAINT OUEN	AV	FELIX VINCENT

### ZA Grand Vai

R	ARISTIDE ET MAR BOUCICAULT	RTE	DE RENNES	ALL	MEKARSKI
IMP	DE LA CONRAIE	R	DU PRINTEMPS	BD	MENDES FRANCE
R	DE LA CONRAIE	R	DU WATTMAN	R	TOUSSAINT DENIAUD
R	DE LA RIGOTIERE	LD	LA CONRAIE		

### ZA Vannes

R	DE LA BOTTE D'ASPERGES	R	DE LA TRAVERSIERE	R	DES GENETS
AV	DE LA CHOLIERE	ALL	DE L'ISAC	R	DU BASTION
AV	DE LA FERRIERE	R	DE L'ORIGAN	IMP	DU BOSSIS
AV	DE LA JEUNESSE	RTE	DE VANNES	ALL	DU BRIVET
AV	DE LA MORLIERE	R	DES AJONCS D'OR	ALL	DU DONNEAU
AV	DE LA PAQUELAIS	R	DES BOUTONS D'OR	LD	LA SALENTINE

### ZA Le Forum

AV	CLAUDE-ANTOINE PECCOT	R	DES FRERES MONTGOLFIER	LD	LES LIONS
AV	DE LA CHOLIERE	R	DU CDT CHARCOT	R	LOUIS BLERIOT
R	DE SOLAY	R	JULES VERNE	R	MARYSE BASTIE
RTE	DE VANNES				

# Unité de contrôle n° 4

## SECTION UC4-1

Les rues de NANTES suivantes :

### Quartier Nantes – Caserne Mellinet 501

R	AURELLE DE PALADINES	R	DE LA MITRIE	PL	DU 51EME R A
IMP	CHEVALIER DES GRIEUX	AV	DE LA PAJAUDIÈRE	R	GAL BUAT
IMP	COTTINEAU	AV	DES CHALATRES	AV	GANDHI
R	D ALLONVILLE	R	DES CHALATRES	AV	LT CHAPUS
R	DE COULMIERS	AV	DES GENTILSHOMMES	AV	MANON
AV	DE L EPERONNIERE	R	DES ROCHETTES		

### Quartier Nantes – Agenêts 502

R	ANDRE BAUGE	R	DES CHALATRES	R	FRANCIS LERAY
R	D HOUAT	R	DES CHAMBELLES	R	GAL BUAT
AV	DE FREMEUR	R	DES GLENANS	R	HENRI BRUNELLIÈRE
R	DE L OUCHETTE	IMP	DES NOISETIERS	R	HONORE BROUTELLE
AV	DE LA MILLETIERE	BD	DES POILUS	PL	JACQUES PATISSOU
R	DE LA PETITE MITRIE	R	DES TROIS ROIS	AV	LT DE LAVENNE DE MONTOISE
R	DE NOIRMOUTIER	R	DU CASTERNEAU	R	VEPHIAN
R	DE VIENNE	R	DU GOIS	PL	VICTOR RICHARD
R	DES AGENETS	BD	ERNEST DALBY		

### Quartier Nantes – Toutes Aides 503

R	ARISTIDE HIGNARD	R	DE LA VILLE EN PIERRE	IMP	HENRI JAHAN
R	BARILLER	R	DENIS PAPIN	AV	JACQUES LAMBERT
R	BELLEVUE	ALL	DES CERISIERS	R	JULES BRECHOIR
R	BELLIER	R	DOMINIQUE CHATEIGNER	R	MARGUERITE LE MEIGNEN
R	BERTHELOT	AV	DU PETIT PARC	IMP	MINATTE
R	CESAR FRANCK	R	ETIENNE LARCHEY	R	MIRABEAU
R	CHAMPENOIS	R	FRANCIS DE PRESSENSE	AV	RENE JALAI
R	CURIE	PL	GABRIEL TRARIEUX	R	ROUGET DE LISLE
BD	DE DOULON	R	GAL HAXO	R	SGT BOBILLOT
AV	DE LA GELINIERE	R	GAL LE FLO	PL	VICTOR BASCH
R	DE LA MUSIQUE	IMP	GAUTIER		
R	DE LA PETITE ROCHE	R	GEN DE CASTELNAU		

### Quartier Nantes – Dalby 504

IMP	ANTOINE FRANCAIS	AV	DU CLIPPER	R	JEAN BAPTISTE BARRE
R	ANTOINE FRANCAIS	R	DU GUE ROBERT	AV	JOSEPH BODINIER
R	BELLIER	PL	DU RALLIEMENT	IMP	LOSTYS
R	BERTHELOT	R	EDMOND ROSTAND	R	LOUIS MEKARSKI
R	D ALLONVILLE	BD	ERNEST DALBY	AV	LUDOVIC CORMERAIS
R	DE COULMIERS	R	ETIENNE LARCHEY	BD	MAL LYAUTEY
AV	DE LA CALYPSO	R	FRANCIS DE PRESSENSE	R	MARCEL HATET
R	DE LA GYMNASTIQUE	R	FRANCISCO FERRER	AV	MILLET
R	DE LA MOUTONNERIE	R	GAL HAXO	IMP	PHILIBERT
R	DE LA MUSIQUE	R	GAL LE FLO	ALL	RICHEMONT
R	DE LA VILLE EN PIERRE	AV	GAL MARCHAND	BD	STALINGRAD
R	DES STOCKS	R	GEN DE CASTELNAU	R	STEPHENSON
R	DOMINIQUE CHATEIGNER	R	HONORE BROUTELLE	IMP	TIVOLI

### Quartier Nantes – Coumiers/Jardin des Plantes 505

R	AURELLE DE PALADINES	AV	DES 3 FRERES	COUR	JULES DURAND
IMP	BRILLOUET	R	DES ROCHETTES	AV	LUDOVIC CORMERAIS
R	CDT RIVIERE	ALL	DU BOURG FUME	R	MARYLAND
R	D ALLONVILLE	R	DU PIPAY	AV	MASSENA
R	DE COULMIERS	R	DU TROISIEME DRAGONS	AV	MICH
IMP	DE L ASCENSION	R	FRANCOIS EVELLIN	AV	PACAUD
AV	DE LA DEVINIERE	R	FREDERIC CAILLAUD	R	PIERRE AUDIGE
R	DE LA HAVANE	R	GAMBETTA	BD	STALINGRAD
PL	DE LA MANU	R	GASTON TURPIN	R	STANISLAS BAUDRY
R	DE MANILLE	R	GUILLAUME GROU	AV	THEBAUD
AV	DE MONTYS	AV	GUILLON	AV	YVES EVEN

### Quartier Nantes – Malakoff 506

R	D ANGLETERRE	R	DE LA CORSE	BD	DE SEATTLE
R	D AUTRICHE	CHE	DE LA ROCHE	R	DE SUISSE
R	D ECOSSE	R	DE LA SICILE	R	DE TCHECOSLOVAQUIE
R	D IRLANDE	R	DE MADRID	R	DU LUXEMBOURG

BD DE BERLIN	R DE NORVEGE	CHE DU PONT L ARCHE DE MAUVES
R DE CHYPRE	MAIL DE RUFISQUE	R REVOLUTION DES CEILLETS
R DE HONGRIE	BD DE SARREBRUCK	R ROSA PARKS

#### Quartier Nantes – Vieux Malakoff 507

BD DE BERLIN	R DES REMORQUEURS	CRS JOHN KENNEDY
R DE CORNULIER	R DU CHER	R MARCEL PAUL
R DE L ALLIER	R DU PRE GAUCHET	R NATHALIE LEMEL
R DE L INDRE	R DU PROGRES	MAIL PABLO PICASSO
R DE LOURMEL	VEN DU THOUET	BD STALINGRAD
QU DE MALAKOFF	ALL JACQUES BERQUE	

#### Quartier Nantes – Richebourg/Saint-Clément 508

IMP AUDRAN	R ECORCHARD	R MAL JOFFRE
AV BASCHER	R ELIE DELAUNAY	R MALHERBE
ALL CDT CHARCOT	IMP FURET	R MONTCALM
AV CHANZY	R GAL BUAT	R PREFET BONNEFOY
PL CHARLES LE ROUX	R GAL DE LASSALLE	R RABELAIS
R DE COURSON	R GAMBETTA	PL SOPHIE TREBUCHET
R DE COUSTOU	R GASTON TURPIN	IMP ST CLEMENT
PL DE L ORATOIRE	R GEOFFROY DROUET	IMP ST FRANCOIS
PL DE LA DUCHESSE ANNE	R GEORGES CLEMENCEAU	R ST FRANCOIS
R DE RICHEBOURG	R HENRI IV	BD STALINGRAD
R DELOYNES	R LABOUCHERE	R STANISLAS BAUDRY
PL DU MARECHAL FOCH 1	R LEBRUN	R SULLY
R DUGAST MATIFEUX	R LORETTE DE LA REFOULAIS	IMP VIGNOLLE

#### Quartier Nantes – Waideck-Sully 509

R AMIRAL RONARC H	R FRANCOIS FARINEAU	PL LT JEHENNE
A CHANZY	R FRANCOIS JOSEPH TALMA	R MONFOULON
R COL BOUTIN	R GAL MARGUERITTE	R PITRE CHEVALIER
R DE LA BERAUDIÈRE	QU HENRI BARBUSSE	R PREFET BONNEFOY
A DE LA REINE MARGOT	R HENRI COCHARD	AV SAUVAGET
A DE VILLEBON	R HENRI LASNE	CRS SULLY
R DES ECACHOIRS	AV HENRI OLLIVIER	R SULLY
R DESAIX	CTRE HOTEL DES FINANCES	PL WALDECK ROUSSEAU
R DU 65E REGIMENT INFANTERIE	R JEAN EMILE LABOUREUR	

#### Quartier Nantes – Saint-Donatien 510

PL ALFRED LALLIE	AV DE LA PAJAUDIÈRE	R GASTON TURPIN
AV ALPHONSE ALLAIS	PL DES ENFANTS NANTAIS	R GUILLET DE LA BROSSE
R AMIRAL RONARC H	R DESAIX	R LOUIS PRIMAULT
AV BITON CAILLE	R D'ESPAGNE	AV MAL NEY
AV BOTREL	AV DU CHALET	R MARANS
AV CAMILLE GUERIN	R DU COUDRAY	AV MAURICE UTRILLO
AV CHANTEPIE	R DU HAUT MOREAU	AV PACIOLI
R COQUEBERT DE NEUVILLE	AV DU MIROIR D EAU	R PAUL DELTOMBE
R DE CLERMONT	R DU PORT GARNIER	IMP ST CHARLES
R DE COULMIERS	R DUFOUR	R ST CHARLES
R DE COURSON	R EVEQUE EMILIE	R ST DONATIEN
AV DE L AUMONERIE	R FRANCOIS FARINEAU	R ST ROGATIEN
R DE LA BERAUDIÈRE	R GAL BUAT	PL WALDECK ROUSSEAU
QU DE LA MOTTE ROUGE	R GAL DE SONIS	AV ARMAND BOUVIER

#### Quartier Nantes – Coudray 511

AV ARMAND BOUVIER	BD DES BELGES 1 à 159	AV DU TYROL
AV CAMILLE GUERIN	R DES BOERS	R GAL BUAT
R COQUEBERT DE NEUVILLE	ALL DES HIPPOCAMPES	AV MARCEL CERDAN
R D ALSACE	BD DES PROFESSEURS SOURDILLE	R MORAND
AV DE L AUMONERIE	CHE DES VIOLETTES	R PIERRE BENOIT
AV DE L OMNIBUS	R DU COUDRAY	R PROSPER COINQUET
R DE LORRAINE	CHE DU PETIT DOYENNE	CHE TOURNEROND
R DES BATEAUX LAVOIRS	R DU PORT GUICHARD	AV VIOLAIN

#### Quartier Nantes – Plessis Tison 901

R ALEXANDRE GOSSELIN	R DE MONTBAZON	R DU MOULIN DES CARMES
R AMAND GUINDRE	R DE RACAPE	R DU PLESSIS TISON
R ANTOINE DE ST EXUPERY	RTE DE ST JOSEPH 4 à 164	R DU PORT BOYER 2 à 51
R CDT JEAN MAHE	BD DES BELGES 4 à 58	R DU PT ST LAURENT
R CHEVIRE	R DES MARSAUDERIES	IMP DU VIVIER
R DE LA FRUITIERE	PL DON BOSCO	BD JULES VERNE 0 à 119
R DE LA TULLAYE		

#### Quartier Nantes – Tortière 902

IMP	AUGUSTIN MARTIN	R	DES SOUPIRS	R	FELIX LEMOINE
R	DE L ERAUDIÈRE	R	DU GROS CHENE	R	FREDERIC OZANAM
R	DE LA TREMISSINIÈRE	CHE	DU PORT	HAM	HAM DES PASTELS
RTE	DE ST JOSEPH 1 à 57	R	DU ROCHER D ENFER	IMP	JACQUET
BD	DES BELGES 60 à 136	R	DU SENAT	IMP	JEAN MARIE MUSTIERE
AV	DES ROCHES BLANCHES	AV	EUGENE SUE	IMP	MADAME
R	DES ROCHES GRISES				

#### Quartier Nantes – Port Boyer 903

R	DE L ERAUDIÈRE	R	DE PREAUX	R	DU ROCHER D ENFER
R	DE LA CORNOUAILLE	RTE	DE ST JOSEPH 0 à 165	R	DU SENAT
R	DE LA TURBALLE	R	DU PORT BOYER 0 à 81	R	FREDERIC OZANAM
R	DE MIRIBEL	R	DU POULIGUEN	IMP	PAUVERT
R	DE PORNICHET				

#### Quartier Nantes – Eraudière/Renaudière 904

AV	ABEL GANCE	R	DE LA PETITE NOE	IMP	DES PHOTINIAS
R	AIME BARTHOULOT	IMP	DE LA PLAINE	IMP	DES SALLES
R	ANNE-CLAUDE GODEAU	IMP	DE LA QUENOUILLE	R	DES SALLES DE L ERAUDIÈRE
IMP	CARASSIN	ALL	DE LA RENAUDIÈRE	R	D'IROISE
R	COLETTE AUDRY	R	DE LA RENAUDIÈRE	AV	DU BOIS VERDOT
AV	D AVALON	CHE	DE L'ERAUDIÈRE	AV	DU CAP FREHEL
CHE	DE BELLE ILE	ALL	DE LOCTUDY	R	DU CHATEAU DE L ERAUDIÈRE
CHE	DE BONNEVILLE	IMP	DE L'ORANDA	AV	DU CRISTAL
AV	DE BRESSAUT	R	DE MAGNANNE	ALL	DU LAC DE GUERLEDAN
AV	DE CIERZAY	IMP	DE PAIMPOL	AV	DU MONT SAINT MICHEL
R	DE COETQUELFEN	IMP	DE ROSCOFF	R	DU PORT BOYER 76 à 80
R	DE COULONGE	R	DE SAINT GUENOLE	R	DU PORT DURAND
AV	DE GOURIN	RTE	DE ST JOSEPH 173 à 249	R	DU STADE DE LA NOUE
AV	DE L ILE DE GROIX	IMP	DES ABELIAS	AV	DU VAL D'ERDRE
R	DE LA CORNICHE	AV	DES AJONCS	R	DU VALLON
R	DE LA CORNOUAILLE	AV	DES AQUARELLES	R	LOUIS LEFEUVRE
IMP	DE LA COUDRE	AV	DES BAMBOUS	R	MARIE LEBEL
R	DE LA FALAISE	R	DES DOLINES	AV	RECTEUR PIRONNEAU
AV	DE LA JAROUSSAYE	IMP	DES NYMPHEAS	AV	SAINTE GOAZEC
R	DE LA LUNE D'EAU				
IMP	DE LA MEE				

## SECTION UC4-2

Les rues de NANTES suivantes :

#### Quartier Nantes – Mairie de Douion 1001

BD	AUGUSTE PENEAU	R	DES FORGES	AV	DU SIROCCO
R	CHARLES BATAILLE	IMP	DES GARDENIAS	R	FRANCOIS BROUSSAIS
R	CORENTIN BOURVEAU	R	DES HIBISCUS	PL	GABRIEL TRARIEUX 0 à 4
BD	DE DOULON 24 à 144	AV	DES ORCHIDEES	R	GAY LUSSAC
R	DE L ENCHANTERIE	AV	DES PALETUVIERS	R	GENTIANE
AV	DE L ENCLUME	R	DES PERRINES	AV	JEAN BAPTISTE PERRIN
AV	DE LA GRANDE OURSE	ALL	DES TAMARIINIERS	R	JEAN JULIEN LEMORDANT
AV	DE LA MAHAUDIÈRE	AV	DES TROPHIQUES	R	JOSEPH DOURY
AV	DE LA VALTAISERIE	ALL	DES VETIVERS	R	JULES FERRY
AV	DE L'ORANGERIE	AV	DU BONHEUR	R	JULIEN DOUILLARD
R	DE PLOERMEL	R	DU BRULIS	BD	LOUIS MILLET
RTE	DE STE LUCE	AV	DU FORGERON	AV	MICHEL ANGE
R	DES EPINETTES	R	DU LANDREAU	IMP	PARENTIER
R	DES EUCALYPTUS	R	DU MOULIN NEUF	R	PARENTIER
ALL	DES FILAOS	R	DU PETIT BLOTTEREAU	AV	RAYMOND JAVEL
AV	DES FLAMBOYANTS	CHE	DU PONCEAU	IMP	SAINTE PELAGIE

#### Quartier Nantes – Le Landreau 1002

BD	AUGUSTE PENEAU	AV	DES DANOIS	AV	DU PARC DU GD BLOTTEREAU
AV	BON ACCUEIL	AV	DES EPAGNEULS	AV	GEORGES BRASSES
AV	CHARLIE CHAPLIN	AV	DES HESPERIDES	AV	GERARD PHILIPPE
IMP	CORTO MALTESSE	AV	DES LEVRIERS	AV	JACQUES BREL
AV	D HOEDIC	R	DES MILLEPERTUIS	AV	JACQUES TATI
AV	D OUESSANT	AV	DES OPALINES	AV	JEAN GABIN
IMP	DE L AZURITE	ALL	DES PEUPLIERS	R	JEAN JULIEN LEMORDANT
AV	DE L HERMINE	AV	DES SAULES	AV	JEAN PATY
R	DE LA BASSE CHENAIE	R	DES SETTERS	AV	JOSEPH BARREAU
R	DE LA RUETTE	R	DES SHETLANDS	R	JOSEPH DOURY
AV	DE LA SALAMANDRE	R	DES TULIPES	AV	LOUIS LACHENAL
RTE	DE STE LUCE	R	DU BAS LANDREAU	R	MARTINE CAROL
IMP	DES AGATES	R	DU BOIS ROBILLARD	ALL	MICHEL CROZ

R	DES CORETTES	CHE	DU HAUT LANDREAU	AV	PELLETIER DOISY
IMP	DES CORNALINES	R	DU LANDREAU	AV	PRAUD
AV	DES DALMATIENS	R	DU MOULIN NEUF	CHE	VERT

### Quartier Nantes – Bld des Poilus 1003

AV	ANTARES	RTE	DE STE LUCE	AV	FABRE D'EGLANTINE
R	CAMILLE DESMOULINS	R	DES CLEMATITES	R	FRERE HENRI
AV	CDT HENRI CHARBONNIER	AV	DES PAMPRES	IMP	HAUTE DE LA MARRIERE
AV	CLAUDE KOGAN	AV	DES PETALES	R	HECTOT
AV	DE L AIGRETTE	BD	DES POILUS 4 à 174	AV	JACQUES AUNEAU
R	DE LA HAUTE MITRIE	R	DOC TEILLAIS	BD	JULES VERNE 0 à 44
R	DE LA MARRIERE	R	DONATIEN BHAUD	ALL	MATHIAS SANDORF
R	DE LA MICHAUDIERE	IMP	DU CHALET DE LA MARRIERE	AV	MODIGLIANI
R	DE LA MOISDONNIERE	R	DU CROISSANT	R	OLIVIER D ORMESSON
IMP	DE LA NOE LAMBERT	AV	DU TRITON	R	ROGER GLOTIN

### Quartier Nantes – Jules Verne 1005

R	CAP NEMO	AV	DE L'EVEIL	BD	JULES VERNE 46 à 86
ALL	DE L ENFANCE	R	DES MARAICHERS	R	MICHEL STROGOFF
R	DE LA MARRIERE	R	DU CROISSANT	AV	MON REPOS
R	DE LA MICHAUDIERE	R	DU PETIT BEL AIR	R	PHILEAS FOGG

### Quartier Nantes – La Bottière 1006

R	ALFRED NOBEL	AV	DES AMANDINES	R	HENRI BECQUEREL
R	ALPHONSE LAVERAN	AV	DES BLES D OR	R	MAX PLANCK
R	DE LA BASINERIE	R	DES TAMARIS	R	PAUL SABATIER
R	DE LA BOTTIERE	R	DU CROISSANT	R	PIERRE BOUGUER
R	DE LA RIVETERIE	ALL	DU NAUTILUS	R	URBAIN LE VERRIER
R	DE LA SOUILLARDERIE	R	FELIX MENETRIER	R	VICTOR GRIGNARD
RTE	DE STE LUCE	R	GABRIEL LIPPMANN		

### Quartier Nantes – Pilotière 1007

R	AUGUSTIN FRESNEL	R	D'EPINAL	R	JEAN ROBIC
R	CLEMENT ADER	R	DES ARTISANS	BD	JULES VERNE 88 à 214
R	DE L AVENIR	AV	DES BLES D OR	R	LOUIS GUIOTTON
R	DE LA BOTTIERE	R	DES MARAICHERS	AV	MELUSINE
AV	DE LA CHOCOLATERIE	R	DES PLATANES	R	MORICEAU THEBAULT
BD	DE LA PILOTIERE	R	DU CROISSANT	AV	OCEANE
R	DE METZ	R	DU PETIT BEL AIR	ALL	PAUL LE DROGO
R	DE NANCY	AV	DU RAYON VERT	R	ROGER LAPEBIE
R	DE THANN	ALL	ELOI TASSIN		
R	DE TOUL	R	FELIX MENETRIER		

### Quartier Nantes – Pin Sec 1008

R	AUGUSTIN FRESNEL	R	FELIX MENETRIER	R	LOUIS GUIOTTON
R	DE LA RIVETERIE	BD	HENRI DUNANT	R	PIERRE BOUGUER
R	DE VALENCIENNES	R	JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION	R	URBAIN LE VERRIER

### Quartier Nantes – Haluchère/Perray 1009

VEN	ALEXANDRA DAVID-NEEL	AV	DES TROIS MOUSQUETAIRES	MAIL	HAROUN TAZIEFF
R	ANTOINE NOISETTE	R	DIANE FOSSEY	R	HENRI THEODORE DRIOLLET
CTRE	COMMERCIAL PARIDIS	CHE	DU CLOS GAUX	R	JAMES LLOYD
R	DE LA BASSE OUCHE	PL	DU COMMANDANT COUSTEAU	VEN	JEANNE BARRET
AV	DE LA GOELETTE RACHEL	R	DU PATIS RONDIN	IMP	JOSEPH MARIE FOURAGE
R	DE LA HALUCHERE	R	DU PERRAY	R	JULES GRANDJOUAN
CHE	DE LA SECHERIE	R	DU PRE HERVE	R	KAREN BLIXEN
AV	DE L'ENGOULEVENT	R	EMILE GADECEAU	AV	LAGARDERE
RTE	DE PARIS 0 à 22	R	EMILE PRADAL	VEN	LOUIS GALLIEN
RTE	DE STE LUCE	VEN	FELIX DUJARDIN	AV	MICHEL LECOINTRE
R	DES ALBIZZIAS	R	FREDERIC MISTRAL	R	PAUL PLANTIVEAU
R	DES CAMELIAS	R	FRISON ROCHE	R	PIERRE MAGNOL
R	DES CATALPAS	AV	GASTON BONNIER	AV	RAYMOND CORBINEAU
R	DES COLLINES	R	GEORGE JOSEPH KAMEL	R	RENE DUMONT
AV	DES FEES	R	GEORGES DURIVALT	R	ROGER ASTIC
AV	DES SAMOURAIS				

### Quartier Nantes – Route de Sainte-Luce 1010

RLE	AINO AALTO	AV	DES CAMPANULES	AV	DU PONANT
R	ALBERT LONDRES	AV	DES CARDINAUX	R	DU PONTEREAU
RLE	ALICE CONSTANCE AUSTIN	PCH	DES CHAUPIERES	AV	DU PORTAIL ROUGE
R	ANITA CONTI	R	DES CHAUPIERES	AV	DU VISON
AV	DE KERDONIS	AV	DES DRUIDES	PL	EILEEN GRAY
AV	DE L ALCYON	AV	DES EPICEAS	VEN	FLORENCE YOCH
CHE	DE L ECOBUT	R	DES HALQUINIERS	VEN	GERTRUDE JEKYL

AV	DE L ETOILE DE MER	AV	DES IRIS	MAIL	HAROUN TAZIEFF
AV	DE L EVEREST	AV	DES MELODIES	R	HENRI LOIRET
AV	DE L HORTICULTURE	IMP	DES MONTS D ARREE	VEN	JEAN B. FLETCHER
R	DE LA BASSE CHENAIE	AV	DES MYOSOTIS	R	JEAN JACQUES AUDUBON
R	DE LA COLETRIE	AV	DES PRELUDES	RLE	LILLA HANSEN
AV	DE LA GIROFLEE	AV	DES VESPREES	RLE	LILLY REICH
R	DE LA HALTINIERE	AV	DU GUI	AV	LILY PONS
R	DE LA RAINIERE	AV	DU MUGUET	VEN	LINA BO BARDI
RTE	DE STE LUCE	R	DU PERRAY	R	MARIE MARVINGT
AV	DES AMANDIERS	IMP	DU PETIT CHATELIER	RLE	RAY EAMES
R	DES ANCOLIES	R	DU PETIT CHATELIER	R	ROBERT LE RICOLAIS
AV	DES BELLES TERRES	R	DU PETIT SAUSAY		

#### Quartier Nantes – Le Vieux Douion 1011

R	ANNE MARIE	AV	DES BOULEAUX	BD	DU MANOIR SAINT LO
BD	AUGUSTE PENEAU	IMP	DES BOUTONS D OR	CHE	DU MOULIN DES MARAIS
R	BERNADETTE	R	DES CANARIS	R	DU PONTEREAU
R	DE CHAMBELLAN	AV	DES CASCADES	PL	DU VIEUX DOULON
R	DE LA BASSE CHENAIE	AV	DES CHAMOIS	AV	ENKLAYS
R	DE LA BLANCHETIERE	PCH	DES CHAUPIERES	AV	FRANCOIS MANSART
R	DE LA COLINIERE	R	DES CHAUPIERES	R	HENRI GIFFARD
R	DE LA CROIX ROUGE	AV	DES CIGALES	R	JEAN JACQUES AUDUBON
BD	DE LA LOUETRIE	R	DES FLORALIES	R	JOSEPH CUGNOT
AV	DE LA MUSTAUDIERE	AV	DES GAZONS	R	MARC SEGUIN
R	DE LA PAPOTIERE	R	DES GRENOUILLES	R	OLIVIER EVANS
R	DE LA PATURE	AV	DES NEFLS	R	PAUL DECAUVILLE
R	DE LA RIVIERE	AV	DES NENUPHARS	ALL	PIERRE BRUEGEL
R	DE LA RUETTE	CHE	DES PETITES RUES	R	SEBASTIEN VAILLANT
AV	DES ALPAGAS	PL	DU FALLERON	R	ST MEDARD
AV	DES ANTILOPES	R	DU LANDREAU	R	THOMAS CRAMPTON
IMP	DES AUBEPINES	AV	DU LOING		

#### Quartier Nantes – Le Bois Briand 1012

R	D HELVETIE	RTE	DE STE LUCE	R	DU CHEMIN ROUGE
R	D ALLEMAGNE	AV	DES AMETHYSTES	IMP	DU LARICIO
R	D ATHENES	R	DES CITRINES	R	DU MARCHÉ COMMUN
R	D ITALIE	ALL	DES CITRONNIERS	AV	DU PARADISIER
R	DE BRUXELLES	AV	DES GOELANDS	R	FERNAND PELLOUTIER
AV	DE LAIGUE MARINE	AV	DES JADES	AV	FRANCIS ATHIMON
AV	DE LAUBINIÈRE	R	DES PAYS BAS	AV	GEORGES SIMENON
AV	DE L EMEU	AV	DES PETRELS	AV	JEAN COCTEAU
R	DE LA GARDE	R	DES SASSAFRAS	LD	L AUBINIÈRE
R	DE LA PAPOTIERE	IMP	DES TOURMALINES	LD	LA GARDE
AV	DE LA ROSERAIE	ALL	DES VIEUX TILLEULS	LD	LE BOIS DES ANSES
AV	DE LA SAPINIÈRE	R	DU BENELUX	R	MARGUERITE YOURCENAR
R	DE MONACO	R	DU BOIS BRIAND	AV	MAURICE CLETRAS
RTE	DE PARIS 0 à 140	CHE	DU BOIS DES ANSES	R	PAUL BEAUPÈRE
R	DE POLOGNE	CHE	DU CHATEAU DE LAUBINIÈRE	AV	SAGAMORE

## SECTION UC4-3

Les communes suivantes :

CHATEAUBRIANT Est – SAINT AUBIN DES CHATEAUX – ERBRAY – NOYAL SUR BRUTZ – SOUDAN – VILLEPOT – RUFFIGNE – FERCE – ROUGE – SION LES MINES – SOULVACHE.

Les rues de NANTES suivantes :

#### Quartier Nantes – Ranzay/Grand Clos 905

IMP	CALVIN	AV	DE LA PETITE BARATTE	R	DES MARSAUDERIES
R	D EL ALAMEIN	IMP	DE LA PETITE BARATTE	R	DES POUPARDIERES
R	DE BACCARAT	R	DE LA PETITE BARATTE	R	DU FEZZAN
R	DE KOUFRA	R	DE MOURZOUC	R	DU RANZAI
R	DE L ILE DE SEIN	RTE	DE PARIS 3 à 45	R	EDMOND HILLARY
R	DE LOUCHE BURON	RTE	DE ST JOSEPH 168 à 318	R	HERMANN GEIGER
AV	DE LA BELLE DAME	R	DE TACKROUNA	SQ	JACQUES BALMAT
R	DE LA BERTINIÈRE	AV	DES AMARYLLIS	BD	JULES VERNE 0 à 215
R	DE LA CALVINIÈRE	BD	DES BATIGNOLLES	R	LIONEL TERRAY
AV	DE LA GARE DE ST JOSEPH				

**Quartier Nantes – Beaujoire/Haivèque 906**

SQ	ARISTIDE BERGES	R	DE LA GRANDE BRETAGNE	R	GUSTAVE EIFFEL
AV	ARTHUR RIMBAUD	AV	DE NORMANDIE	AV	HENRY DE MONTHERLANT
ALL	BALTARD	AV	DE PAIMPONT	AV	JEAN GIONO
SQ	BERNARD LIJOT	RTE	DE PARIS 0 à 83	AV	JEAN VIGO
AV	BORIS VIAN	RTE	DE ST JOSEPH 0	R	JULES MELINE
R	CLAUDE ET SIMONE MILLOT	R	DES PAYS DE LA LOIRE	R	LEON SERPOLLET
R	COLETTE	R	DU BELE	R	LOUIS ET LOUISE LE PAIH
CTRE	COMMERCIAL CARREFOUR	R	DU CHAMP DE TIR	R	LOUISE MICHEL
AV	DE BELGIQUE	R	DU MILLAU	R	MARCEL ET MARIE MICHEL
AV	DE BOURGOGNE	R	DU MOULIN DE LA GARDE	ALL	MURILLO
RTE	DE CARQUEFOU	R	DU MOULIN DE LA HALVEQUE	R	PARC DE LA BEAUJOIRE
AV	DE JOSSELIN	AV	ERNEST HEMINGWAY	R	PHILIPPE QUINAULT
AV	DE L ARMORIAL	IMP	ESTEBAN	BD	PROFESSEUR RENE AUVIGNE
R	DE L EUROPE	R	EUGENIE COTTON	ALL	ROLAND DE LASSUS
ALL	DE L OREE DU MILLAU	AV	FLORA TRISTAN	ALL	VELASQUEZ
BD	DE LA BEAUJOIRE	R	FRANCOIS HENNEBIQUE		
AV	DE LA GARE DE ST JOSEPH	ALL	GOYA		

**Quartier Nantes – ZA Chantrerie-Gachet 908**

R	ALFRED KASTLER	R	DE LA PORTE DOUILLARD	ALL	JEAN-BAPTISTE FOURIER
AV	AUGUSTIN-LOUIS CAUCHY	R	DE LA SAVAUDIÈRE	LD	LA CHANTRERIE
LD	CHEVIRE	R	DE PORT LA BLANCHE	LD	LA PERVERIE
R	CHRISTIAN PAUC	R	DES DAIMS	LD	LE PRIÈRE
CHE	DE BOISBONNE	IMP	DES REGATIERS	R	M C VAILLANT COUTURIER
RTE	DE GACHET	IMP	DES ROUGES GORGES	R	MICHEL MANOLL
CHE	DE LA BOISBONNIERE	CHE	DU PICCOT	IMP	PERCEVAL
CHE	DE LA BREGEONNIERE	R	DU PLATEAU DES GLIERES	ALL	PIERRE DE FERMAT
R	DE LA BREGEONNIERE	LD	GACHET	R	ROSE DIENG KUNTZ
CHE	DE LA GUIBLINIÈRE	IMP	GRAAL	R	USHUAIA

**Quartier Nantes – Saint-Joseph/Erdre 909**

R	BARBARA	R	DES FIGUIERS	R	DU MORBIHAN
RTE	DE CARQUEFOU	CHE	DES GARNIERS	R	DU PHARE DE BEUZEC
R	DE GOULPHAR	R	DES GRANDS PATIS	R	DU PHARE DE LA TEIGNOUSE
AV	DE L AIR DU TEMPS	R	DES MERISIERS	R	DU PHARE DE LA VIEILLE
IMP	DE L ODYSSEE	R	DES MICOCOULIERS	R	DU PHARE DE PORT LOUIS
AV	DE LA CHAMADE	R	DES MURIERS SAUVAGES	R	DU PHARE DU PILIER
R	DE LA CONARDIERE	R	DES NEFLIERS	R	DU PORT DES CHARRETTES
IMP	DE LA COUR AUX CERFS	R	DES PRUNIERS	PL	DU Puits AUX IMAGES
R	DE LA FONTAINE CARON	R	DES TILLEULS	AV	DU TROPHEE
CHE	DE LA MAINGUAIS	IMP	DES VIEUX GREEMENTS	R	EDME MARIOTTE
R	DE LA PLANCHE AU GUE	R	DU BELE	R	EDOUARD NIGNON
ALL	DE LA TOURELLE	R	DU BOIS HUE	R	GASPARD CORIOLIS
CHE	DE LA VIOLERIE	R	DU BROUILLARD	R	JACQUES DAGUERRE
R	DE PORT LA BLANCHE	CHE	DU CELLIER	LD	LA NOUETTE
R	DE PORT MARIA	R	DU FORT	LD	LE BOIS CHAUVIN
RTE	DE ST JOSEPH 0 à 555	SEN	DU GOBEN	LD	LE PORT DES CHARRETTES
R	DES AVOCATIERS	CHE	DU GOTHAS	LD	LES FRAICHES
CHE	DES BALIVEAUX	CHE	DU HASARD	LD	LES PATIS
R	DES CUPRESSUS	CHE	DU LINOT	BD	NICEPHORE NIEPCE
CHE	DES FARFADETS				

**Quartier Nantes – Saint-Joseph/Bourg 910**

R	ALCIDE D ORBIGNY	AV	DE L'AVEN	IMP	DES VENDANGES
R	BELLITOURNE	AV	DE LOCMARIAQUER	R	DU BELE
AV	CEPAGE	AV	DE LOCRONAN	R	DU BLE EN HERBE
R	D ERQUY	PL	DE PERROS GUIREC	IMP	DU CLAIR MATIN
ALL	DE BANNALEC	AV	DE PLOUGASTEL	AV	DU CORAIL
ALL	DE BENODET	ALL	DE PORTRICQ	R	DU HAUT LAUNAY
AV	DE BROCELIANDE	RTE	DE ST JOSEPH 344 à 500	PL	DU JOURNAL
RTE	DE CARQUEFOU	AV	DES ALGUES	R	DU MILLAU
AV	DE CROZON	R	DES ALISIERS	R	DU NADIR
ALL	DE FOUESNANT	R	DES CASTORS	R	DU VIEUX Puits
AV	DE L ALBATROS	RLE	DES CENT PAS	AV	FAUSTO COPPI
AV	DE L ARCHIPEL	R	DES COLPORTEURS	PL	FRANCOIS DOLLIER DE CASSON
AV	DE L ASTERIE	CHE	DES FARFADETS	AV	GERARD SAINT
ALL	DE L AUBE	CHE	DES GRILLONS	PL	HENRI REY
ALL	DE L EMBELLIE	R	DES HAUTS DE ST JOSEPH	R	HERMINETTE
AV	DE L ESPERANCE	AV	DES KORRIGANS	R	JEAN BAPTISTE CORABOEUF
ALL	DE LA DEMI LUNE	R	DES MOISSONS	R	JEAN DEMOZAY
R	DE LA FENAISSON	ALL	DES QUATRE JEUDIS	R	JEAN MARIE POTIRON
R	DE LA GRANGE AU LOUP	AV	DES RECIFS	R	JEANNE LA CORSAIRE
PL	DE LA PATIENCE	AV	DES STERNES	R	JULIEN LANOE
R	DE LA PATIENCE	PAS	DES TAUZUNS	R	LOUIS DEBIERRE

R	DE LA PERSEVERANCE	PL	DES TONNELIERS	R	LOUIS PERGAUD
R	DE LA SALSEPAREILLE	R	DES TROIS MARES	R	TRAVERSIERE
R	DE LA SOURCE	AV	DES VARECHS	R	TRISTAN CORBIERE
AV	DE LANDEVENNEC			R	XAVIER AVRIL

Les rues de CHATEAUBRIANT Est suivantes :

ACASIAS rue des ALOUETTE rue des ANCENIS rue d' ANDERSEN rue Hans Christian ANGERS rue d' ARTOIS rue d' AUBIN rue Louis AULNAYE rue de l' AUVERGNE rue d' BARBOTIN Place BEARN rue du BECHET rue Sydney BELETRE rue de BERNOU avenue du Dr André BERRY rue du BLANCHERAIE avenue de la BOIS DU PARC rue du BOLLARDIERE rue du Général BOUCHER rue Hélène BREANT place Ernest CADOU rue René Guy CAMBRONNE rue CAMÉLIAS rue des CAMP DE CHOISEL rue du CAMUS rue Albert CARFORT rue de CERVANTES rue Miguel CÉZANNE rue Paul CHAPLIN rue Charlie CHARMILLES rue des CHÂTEAU rue du CHÊNES rue des CHOISEL chemin CHURCHILL rue Winston CLEMENCEAU rue Georges CLOS DU BOIS Allée du COROT rue Camille COUBERTIN rue Pierre de DAUDET rue Alphonse DAVY rue Louis DEFOE rue Daniel DEIL chemin de DELACROIX rue Eugène DELATOUR rue Gabriel DÉPORTÉS RÉSISTANTS rue des DUC D'AUMALE rue du DUHAMEL rue Georges DUNANT rue Henri	ETATS-UNIS rue des EUROPE rue de l' FAUBOURG DE CHECHEUX rue du FAUBOURG SAINT MICHEL rue du FAUVETTES rue des FOCH rue du Maréchal FOUGERAYS route des FRANCE rue Anatole GARE rue de la GARENNE rue du Lot. De la GAUGIN rue Paul GAULLE place Charles de GLYCINES rue des GOUDE rue Charles GOUTTE rue Claire GRANDE RUE GRIMAULT rue Michel GUEHENNO rue J. GUYEMER rue HETRES rue des HIRONDELLES rue des HOTEL DE VILLE place de l' HULOTTE rue de la JARRY rue Alfred (impasse) JUIGNE route de KENNEDY rue du Président KLEBER rue LAC avenue du LAMARTINE rue LATTRE rue Maréchal de LAUNAY rue de LAVAL route de LECLERC rue du Maréchal LEGER rue Fernand LILAS impasse des LILAS rue des LINCOLN LINDBERGH rue Charles LUTHER-KING rue Martin LYAUTEY rue du Maréchal MAISON BRULEE chemin de la MALRAUX rue MARCET rue Baptiste MAROT allée Clément MAURIAU rue François MAUROIS rue André MEAULLE rue J.N.	MERISIERS rue des MERMOZ rue Jean MIGLIORETTI avenue Quentin MONNET rue Jean MONTHERLANT rue Henry de MOQUET rue Guy MOREY rue Paul MULOCHÉ rue de la MUSSET rue Alfred de NOAILLES rue Anna de NORMANDIE rue de ONZE NOVEMBRE rue du PAGNOL rue Marcel PASTEUR impasse PASTEUR rue PATTON rue du Général PELICAN rue du PLATANES rue des PORTE NEUVE rue PROVENCE rue de QUENILLET rue RENAC rue de RENAISSANCE rue de la RENOIR rue Auguste RIGALE rue RIVIERE rue Eugène ROITELETS rue des ROLLAND impasse ROSIERS rue des ROSSIGNOLS rue des SAINT EXUPERY rue SEVIGNE rue de TERRASSES esplanade des TILLEULS rue des TOURNEBRIDE rue TUGNY rue de UTRILLO rue Maurice VAL DE CHERE VAL FLEURY VANNERIE rue de la VAUZELLES rue des VIAUD rue Marcel VICTOIRE rue de la VIGNY rue Alfred de VINGT SEPT OTAGES rue des VITRE route de WILSON avenue du Président
---	--	--

## **SECTION UC4-4**

Les communes de :

CHATEAUBRIANT Ouest – ISSE - LA CHAPELLE S/ ERDRE – LOUISFERT – MOISDON-LA-RIVIERE – SAINT-VINCENT-DES-LANDES - TREFFIEUX.

Les rues de CHATEAUBRIANT Ouest suivantes :

ADRY place René ALSACE LORRAINE rue AMPERE rue ANCIENS COMBATTANTS rue des AUBINAIS rue de l' BACH rue Jean Sébastien BACHELLERIE rue du Commandant BARRE rue de la	FOIX rue Françoise de FONDEURS rue des FONTAINE ST JEAN chemin de la FONTAINE ST JEAN rue de la FRANCK rue César FRANCO rue Amand FRANCOIS 1er rue FRANKLIN rue Benjamin	MOTTE place de la MOULIN rue Jean MOULIN DE BERE rue du MOULIN DE CHOISEL rue du MOZART rue NANCY rue de PALUEL rue de PAPIN rue Denis
--	---	---

BASSE rue BECQUEREL rue Henri BEETHOVEN rue BERLIOZ rue Hector BIZET rue Georges BLAYS rue Pierre BOIPEAN rue du BRADLEY rue du Général BRANLY rue BRASSENS rue Georges BREL rue Jacques BREST rue de BRETAGNE rue Anne de BRIAND rue Artiste BRIENT 1er rue CHAMP DE FOIRE rue du CHAMP DU FOUR rue du CHAPRON rue Joseph CHOPIN rue Frédéric CITOYENNETÉ avenue de la CONDÉ rue de COQUERIE rue de la COUÉRÉ rue de COUPERIN rue François DEBUSSY rue Claude DENIEUL ET GASTINEAU rue DINAN rue de DROITS DE L'HOMME rue des DUGUESCLIN rue EGALITE avenue de l' EINSTEIN rue Albert EISENHOWER rue du Général FAUBOURG DE BERE rue du FAURE place Gabriel FERRE rue Léo FLEMING rue Alexander	FRATERNITE avenue de la FRATERNITE avenue de la FREUD rue Sigmund GAINSBURG rue Serge GALILEE rue GALISSONNIERE rue de la GAMBETTA rue GAUTIER GROSDOY rue Annie GAZ rue du GOUPILLERE chemin de la GUTENBERG rue HERVOUET rue Joseph HOCHE rue HUGO boulevard Victor HUIT MAI rue du JACQUARD rue JAURES rue Jean JOLIOT CURIE rue LAENNEC rue LAFAYETTE rue LANDE parc de la LAVAL rue Jean de LAVOISIER rue LECLERC rue Félix LIBERATION rue de la LIBERTE avenue de la LULLU rue LUMIERE rue des Frères MARCEAU rue MARCONI rue MAUMUSSON rue de MENDES France avenue Pierre MESSENGER rue André METZ rue de MONGE rue MONTMORENCY rue de	PARMENTIER rue POTERIE rue de la PRIEURE DE BERE rue du QUATRE ŒUFS rue des QUEBEC rue du RADEVORMWALD place de RAVEL rue Maurice RENNES route de REPUBLIQUE boulevard de la SAINT BRIEUC rue de SAINT ELOI rue SAINT EUGENE rue SAINT GEORGES rue SAINT JOSEPH rue SAINT MALO rue de SAINT MARTIN rue SAINT NICOLAS rue SAINT PHILIPPE rue SAINT SERVAN rue de SAINT VICTORIEN rue SAINTE ELISABETH rue SCHUBERT rue Franz STRASBOURG rue de TANNEURS rue des TREBUCHET passage Sophie TRINITE rue de la VALOIS impasse de VALOIS rue Marguerite de VEPER rue Max VERDUN rue de VERNISSERIE rue de la VIAN rue Boris VIEILLE VOIE rue de VILLE EN BOIS VILLE-MARIE rue de la
---	--	---

## **SECTION UC4-5**

Les communes de :

**SAINT-MARS-DU-DESERT - JOUE S/ ERDRE – LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE – LES TOUCHES  
 – PETIT-MARS – CASSON – SUCE-SUR-ERDRE – ABBARETZ – NORT-SUR-ERDRE.**

Les rues de CARQUEFOU Ouest suivantes :

### **Quartier Le Housseau 104**

CALLIOPE (AV.) CEZANNE (AV.) CLIO (AV.) DE CARQUEFOU (RTE.) DE LA BRECHETIERE (CHE.) DE LA CLAVERIERE (IMP.) DE LA GIRAUDIERE (R.) DE LA MAINGUAIS (MAIL.) DE LA MAINGUAIS (R.) DE LA MARELLE (R.) DE LA PEPINIERE (R.) DE L'EPINAY (BD.) DE L'EPINAY (CHT.) DE L'ETANG BLANC (R.) DE L'OREE DU GOLF (R.) DE NANTES (AV.) DEP 178 (RTE.)	DES LEZARDS (IMP.) DES LOIRS (IMP.) DES MUSES (AV.) DES NYMPHEAS (IMP.) DES ONDINES (IMP.) DES PEINTRES (PAS.) DES RENARDS (IMP.) DES ROMARINS (R.) DES SIRENES (R.) DES TENNIS (PL.) DES TILLEULS (SQ.) DU BERNIER (AV.) DU BIGNON (AV.) DU BOIS (AV.) DU BOIS DE LA BAUCHE (ALL.) DU CHAMP DE MANOEUVRE (CHE.) DU CHENE VERT (BD.)	JEAN DE SAVONNIERES (AV.) JEANNE DE SARO (IMP.) JULIEN DE LA TOUCHE (AV.) LA BRECHETIERE (LD.) LA MAINGUAIS (LD.) LA TOURTELIERE (LD.) L'EPINAY (LD.) LES RIVIERES (LD.) MANET (AV.) MATHURIN MOREAU (IMP.) MELPOMENE (AV.) NOEL MARCHIS (IMP.) PERRONNE (IMP.) POLYMNIE (IMP.) RENE LE PRESTRE (IMP.) RENOIR (AV.) TERPSICHORE (AV.)
--	--	---

DES ABEILLES (IMP.)	DU CLOS DU MOULIN (IMP.)	THALIE (AV.)
DES AVOCETTES (IMP.)	DU HOUSSEAU (AV.)	URANIE (AV.)
DES BECASSES (AV.)	DU NOUVEAU BELE (R.)	UTRILLO (AV.)
DES BECASSINES (AV.)	DU TAILE (R.)	
DES BELETTES (R.)	ECOBUT (IMP.)	
DES BICHES (AV.)	EPIDAURE (PL.)	
DES CEDRES (HAM.)	ERATO (AV.)	
DES CHEVRETTES (R.)	EUTERPE (AV.)	
DES COCCINELLES (R.)	FAUVELIERE (CHE.)	
DES CRIQUETS (IMP.)	FRAGONARD (AV.)	
DES ECUREUILS (R.)	FRANCOIS DE BRUC (IMP.)	
DES HERMINES (IMP.)	INGRES (R.)	
DES HULOTTES (IMP.)	JEAN CHAUVIN (AV.)	
DES LAPINS (AV.)		

### Quartier Madeleine 103

BACCARA (R.)	DE L'EBENISTERIE (AV.)	DES VIOLETTES (R.)
BEETHOVEN (R.)	DE L'OISELLERIE (SQ.)	DU CHATEAU DE BEL AIR (R.)
BEL AIR (LD.)	DE TOURVILLE (SQ.)	DU MAUPAS (PL.)
BEQUIA (IMP.)	DE VILLANDRY (AV.)	DU MOULIN BOISSEAU (R.)
CARINA (IMP.)	DEBUSSY (R.)	DU MUGUET (R.)
CARRIACOU (PL.)	DES ANTILLES (R.)	DU PACIFIQUE (R.)
CHOPIN (R.)	DES CARRIERES (R.)	DUQUESNE (SQ.)
CRITERION (IMP.)	DES CISELEURS (ALL.)	ELISABETH CHAUVET (PL.)
DE BEL AIR (R.)	DES COLOMBES (R.)	HILAIRE DE BENAY (PL.)
DE CHAMBORD (AV.)	DES COUTELIERS (AV.)	JEAN BART (AV.)
DE CHENONCEAUX (AV.)	DES DAHLIAS (R.)	JEAN HELLOUARD (PL.)
DE CHEVERNY (AV.)	DES EGLANTINES (R.)	LE MOULIN BOISSEAU (LD.)
DE CHINON (AV.)	DES FAUVETTES (AV.)	L'HOTELLERIE (R.)
DE LA BUCHERIE (SQ.)	DES GOELANDS (IMP.)	MADELEINE EN BOIS (PL.)
DE LA CADRANIERE (AV.)	DES HIRONDELLES (R.)	MAYERO (IMP.)
DE LA DENTELLERIE (PL.)	DES IRIS (R.)	MOZART (R.)
DE LA DISTILLERIE (PL.)	DES JONQUILLES (R.)	RAVEL (R.)
DE LA DOMINIQUE (IMP.)	DES LILAS (R.)	SAINT SAENS (R.)
DE LA FAIENCERIE (PL.)	DES MARGUERITES (R.)	VICTOR HUGO (R.)
DE LA FERRONNERIE (PL.)	DES MIMOSAS (R.)	VIRGO (IMP.)
DE LA GUADELOUPE (R.)	DES MOINEAUX (SQ.)	VIVALDI (R.)
DE LA MARTINIQUE (R.)	DES MOUETTES (AV.)	
DE LA MEDITERRANEE (R.)	DES PENSEES (R.)	
DE LA MEUNERIE (SQ.)	DES PINSONS (SQ.)	
DE LA PARCHEMINERIE (SQ.)	DES PRIMEVERES (R.)	
DE LA PICAUDIÈRE (R.)	DES REMOULEURS (AV.)	
DE LA VANNERIE (PL.)	DES ROSES (R.)	
DE LA VERRERIE (AV.)	DES ROSSIGNOLS (R.)	
DE L'ADRIATIQUE (PL.)	DES TONNELIERS (AV.)	
DE L'ARQUEBUSIER (AV.)	DES TULIPES (R.)	
DE L'ATLANTIQUE (R.)	DES VILLAGES (AV.)	

### Quartier Zone Industrielle NANTES CARQUEFOU 106

DE BEL AIR (R.)	DES AJONCS (IMP.)	DU NOUVEAU BELE (R.)
-----------------	-------------------	----------------------

DE LA FONDERIE (R.)	DES ALIZES (IMP.)	DU TERTRE (IMP.)
DE LA GRANDE BRETAGNE (R.)	DES MARRONNIERS (ALL.)	DU TERTRE (R.)
DE LA HACHE (IMP.)	DES PETITES INDUSTRIES (R.)	LA JALOUSIE (LD.)
DE LA MAINGUAIS (R.)	DU CHATEAU DE BEL AIR (R.)	LA ROTONDE (LD.)
DE LA METALLURGIE (R.)	DU DANEMARK (R.)	LE PETIT BEL AIR (LD.)
DE L'EUROPE (R.)	DU MOULIN DE LA GARDE (R.)	L'HOTELLERIE (R.)
DE PARIS ( RTE NAT 23) (RTE.)		

## **SECTION UC4-6**

Les communes de :

BONNOEUVRE – GRAND-AUVERNE – JUIGNE-LES-MOUTIERS – LA CHAPELLE GLAIN – LE PIN – LIGNE – MOUZEIL – PANNECE – PETIT-AUVERNE – SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES – SAINT-MARS-LA-JAILLE – SAINT SULPICE DES LANDES – TEILLE – TRANS-SUR-ERDRE – VRITZ – RIAILLE – MAUMUSSON – POUILLE-LES-COTEAUX.

Les rues de CARQUEFOU Est suivantes :

### **Quartier Mairie Charbonneau 101**

ALBERT DE MONTBEILLARD (R.)	DES ENFANTS (PAS.)	FRANCOIS MANSARD (R.)
ALBERT SCHWEITZER (R.)	DES GAGNERIES (CHE.)	FREDERIC MISTRAL (ALL.)
ALPHONSE DAUDET (ALL.)	DES HALLES (R.)	GEORGE SAND (IMP.)
ANDRE LE NOTRE (R.)	DES MARINIERS (IMP.)	GEORGES CLEMENCEAU (R.)
ANTOINE DE SAINT EXUPERY (R.)	DES NOES (CHE.)	GEORGES POMPIDOU (R.)
ARISTIDE BRIAND (PL.)	DES PRES NOROUX (CHE.)	JEAN MERMOZ (R.)
ARTHUR ECOMARD (R.)	DES RAGOSSES (CHE.)	JEAN MOULIN (R.)
CHARLES DE FOUCAULD (ALL.)	DES REGATIERS (R.)	JEAN XXIII (R.)
CHARLES DE GAULLE (R.)	DES RENCONTRES (SQ.)	JULES VERNE (R.)
DE FLORENCE (IMP.)	DES VOLIERS (IMP.)	LE CHARBONNEAU (LD.)
DE L' ETANG HERVE (IMP.)	DU 9 AOUT 1944 (R.)	LE VERGER (LD.)
DE LA NOUE (PAS.)	DU BOCAGE (IMP.)	LEORNARD DE VINCI (R.)
DE LA SAPINAIE (R.)	DU BOIS CHATEAU (CHE.)	MADAME PANNETON (R.)
DE LA SAVAUDIERE (CHE.)	DU CHANOINE LE CORVEC (PL.)	MARCEL PAGNOL (ALL.)
DE LA TOSCANE (CHE.)	DU CHARBONNEAU (BD.)	MARIE CURIE (R.)
DE LA VIEILLE RUE (CHE.)	DU COTEAU DU BOURG (IMP.)	MOLIERE (ALL.)
DE L'ENFER (IMP.)	DU GRAND PILONNAIS (R.)	PIERRE MENDES FRANCE (R.)
DE L'HOTEL DE VILLE (R.)	DU GUE (R.)	RACINE (ALL.)
DE L'OUCHE A BAS (CHE.)	DU MARAIS (IMP.)	RENE COTY (R.)
DE L'OUCHE CORMIER (CHE.)	DU MARECHAL FOCH (R.)	SAINT PIERRE (PL.)
DE MILAN (IMP.)	DU MARECHAL JUIN (IMP.)	
DES BATELIERS (R.)	DU MARECHAL LECLERC (R.)	
DES CANOTIERS (R.)	DU PARADIS (IMP.)	
DES DAMES (IMP.)	DU PETIT PRINCE (IMP.)	
DES ECOLIERS (ALL.)	DU VIGNON (CHE.)	
DES ECRIVAINS (CHE.)	F R DE CHATEAUBRIAND (R.)	

### **Quartier Bois St Lys – Florigny 102**

ALBERT CALMETTE (IMP.)	DENIS PAPIN (IMP.)	JASON (R.)
ALBERT SCHWEITZER (R.)	DEP 37 (RTE.)	HERACLES (IMP.)
ANDRE LE NOTRE (R.)	DES ANGLAIS (CHE.)	HERMES (PAS.)
ANDRE MAUROIS (R.)	DES ARGONAUTES (AV.)	HESTIA (PAS.)

ANTIOPE (R.)	DES ARTISANS (CHE.)	JEAN XXIII (R.)
ARIANE (PAS.)	DES BOUTONS D'OR (IMP.)	JEANNE D'ARC (R.)
ARTEMIS (R.)	DES DANAIDES (PAS.)	JOSEPH CUGNOT (R.)
ATALANTE (R.)	DES GAUTERIES (MAIL)	JULES LADOUMEGUE (R.)
ATHENA (R.)	DES GAUTERIES (R.)	LA GARE (ZI.)
BOUCHER D'ARGIS (R.)	DES JARDINS (IMP.)	LA JOUANDIERE (LD.)
CALYPSO (R.)	DIONYSOS (R.)	LA JUMELIERE (LD.)
DANAE (R.)	D'OLYMPIE (PL)	LEDA (PAS.)
DE CORINTHE (R.)	DRYADES (PAS.)	LOUIS ARMAND (R.)
DE FLORIGNY (AV.)	DU BOIS SAINT LYS (PL)	MARIE CURIE (R.)
DE LA GAIETE (IMP.)	DU CHEVALIER MAILLARD (R.)	MINERVE (IMP.)
DE LA JUMELIERE (CHE.)	DU CLOUSY (CHE.)	NAUSICAA (AV.)
DE LA JUMELIERE (R.)	DU MARQUIS DE DION (R.)	NOTRE DAME LA BLANCHE (R.)
DE LA MARQUISE DE SEVIGNE (R.)	DU MARQUIS DE MAUBREUIL (R.)	ORPHEE (PAS.)
DE LA PAIX (R.)	DU METROPOLITAIN (R.)	SAINTE LOUIS (R.)
DE LA POSTE (PL)	DU PETIT BRETON (R.)	SAINTE PIERRE (PL)
DE LA TOURAINE (IMP.)	EURYDICE (IMP.)	SAINTE VINCENT DE PAUL (IMP.)
DE LA VENDEE (AV.)	F R DE CHATEAUBRIAND (R.)	SANTOS DUMONT (IMP.)
DE LA VIGNE DU MOULIN (IMP.)	GAIA (R.)	THEMIS (IMP.)
DE SPARTE (R.)	HARROUYS (R.)	
DE THEBES (R.)	HELIOS (R.)	
DEDALE (R.)	HENRI BECQUEREL (R.)	
DEMETER (PAS.)	HERA (PAS.)	

#### Quartier Fleuriaye – Souchais 107

ALEXANDRO VOLTA (R.)	DU COLORADO (R.)	DU TERTREAU (IMP.)
AMPERE (BD.)	DU DANUBE (R.)	DU TIBRE (ALL.)
AUGUSTIN FRESNEL (R.)	DU FLEUVE AMOUR (R.)	FRANCOIS FRESNEAU (R.)
CLAUDE CHAPPE (R.)	DU GANGE (R.)	FRITEAU (LD.)
CLOUET (LD.)	DU MEKONG (ALL.)	GACHET (LD.)
COPERNIC (R.)	DU MISSISSIPI (R.)	GALILEE (R.)
DE L ERDRE (R.)	DU NIAGARA (R.)	LA FLEURIAYE (LD.)
DE LA GARONNE (ALL.)	DU NIL (R.)	LE MADEIRA (R.)
DE LA SEINE (R.)	DU PORT JEAN (RTE.)	LE PORT JEAN (LD.)
DE LA TAMISE (R.)	DU PROFESSEUR JEAN ROUXEL (AV.)	LE SOUCHAIS (LD.)
DE LA VOLGA (R.)	DU RHIN (R.)	LE VIEUX GACHET (LD.)
DE L'AMAZONE (R.)	DU RHONE (R.)	LES RENAUDIERS (LD.)
DE PORT BRETON (CHE.)	DU SAINT LAURENT (R.)	THOMAS EDISON (R.)
DE PORT JEAN (CHE.)	DU SOUCHAIS (AV.)	
DE SUCE (RTE.)	DU TAGE (R.)	
DES RENAUDIERS (ALL.)		

#### Quartier Carquefou est Hors Agglomération 108

AGENA (R.)	DES GRUELLIERES (CHE.)	LA GOUACHERE (LD.)
ANTARES (R.)	DES HAIES (CHE.)	LA GRAVAUDIERE (LD.)
ANTARES (ZAC.)	DES HERSIERES (CHE.)	LA HAUTE FORET (LD.)
BETELGEUSE (IMP.)	DES LANDES (CHE.)	LA HOUSSAIS (LD.)
BOUCHERE (IMP.)	DES MAGNOLIAS (IMP.)	LA JAGLINERIE (LD.)
CAPELLA (R.)	DES MARAICHERS (IMP.)	LA JANVRETIERE (LD.)
DE BILLIOU (R.)	DES MONCEAUX (R.)	LA LANDE (LD.)
DE FAY (R.)	DES MONNERIES (CHE.)	LA MAISON DE L ETANG (LD.)
DE FAYE (CHE.)	DES NOISETIERS (IMP.)	LA MAISON NEUVE (LD.)
DE GIROUARD (CHE.)	DES OLIVIERS (IMP.)	LA MENERAIS (LD.)
DE GRALAN (CHE.)	DES ORMEAUX (AV.)	LA MONTAUBONNIERE (LD.)
DE L EPEAU (R.)	DES PATISSEAUX (CHE.)	LA NOE NIVE (LD.)
DE LA BARRE (IMP.)	DES PATUREAUX (CHE.)	LA NOUE GAYONNAIS (LD.)
DE LA BERNARDIERE (IMP.)	DES PATUREAUX (IMP.)	LA PETORIE (LD.)
DE LA BIDAUDIERE (CHE.)	DES PELLERINES (RTE.)	LA PILARDIERE (LD.)
DE LA BRUYERE (CHE.)	DES PEUPLIERS (ALL.)	LA PINTINIERE (LD.)
DE LA CHALANDIERE (CHE.)	DES PLEIADES (PL.)	LA POSTE (LD.)
DE LA CHAMBRE (R.)	DES POMMIERS (R.)	LA POTERIE (LD.)
DE LA CHAPELLE (RTE.)	DES PRES (IMP.)	LA PROVOSTIERE (LD.)
DE LA CHARMELIERE (RTE.)	DES PRINCES (CHE.)	LA RIAUDIERE (LD.)
DE LA CHAUMIERE (IMP.)	DES RAISINS (CHE.)	LA RIBELLERIE (LD.)
DE LA COULEE (CHE.)	DES RUETTES (CHE.)	LA RIVIERE (LD.)
DE LA COURONNERIE (ALL.)	DES SABLIERES (IMP.)	LA SALLE (LD.)
DE LA DAGONNIERE (AV.)	DES SAPINS (ALL.)	LA SEILLERAYE (LD.)
DE LA DUASIERE (CHE.)	DES SAULES (IMP.)	LA TACTIERE (LD.)
DE LA FONTAINE (CHE.)	DES TOURBIERES (IMP.)	LA TOUCHE (LD.)
DE LA GALOPINIERE (CHE.)	DES TOURBIERES (RTE.)	LA TREMOUILLE (LD.)
DE LA GRAVAUDIERE (R.)	DES VARENNES (R.)	LA VIEILLE VILLE (LD.)
DE LA GUEFFRAIS (RTE.)	DES VERTES PRAIRIES (CHE.)	L'ANGLE (LD.)
DE LA GUILVINIERE (CHE.)	DU BOIS BERNARD (CHE.)	L'AVAUGOUR (LD.)
DE LA HAUTE TOURNIERE (IMP.)	DU BROSSAIS (IMP.)	LE BILLIOU (LD.)
DE LA HITTIERE (IMP.)	DU CHAMP ROND (IMP.)	LE BOIS DE FOUGERE (LD.)
DE LA LONGERE (CHE.)	DU CLOS (R.)	LE BOIS HEBON (LD.)
DE LA MASURE (CHE.)	DU CLOS DE LA PINTINIERE (IMP.)	LE CHEMIN NANTAIS (LD.)
DE LA MENERAIS (R.)	DU CLOS DES RAISINS (IMP.)	LE CLOS (LD.)
DE LA MONTAUBONNIERE (R.)	DU MANOIR (IMP.)	LE CLOUSY (LD.)
DE LA PETORIE (CHE.)	DU MEUNIER (CHE.)	LE MOULIN CASSE (LD.)
DE LA PILARDIERE (CHE.)	DU MOULIN BOISSEAU (R.)	LE PORT JEAN (LD.)
DE LA PILARDIERE (RTE.)	DU PLESSIS CHEREAU (R.)	LE PROUZEAU (LD.)
DE LA PINTINIERE (CHE.)	DU PORT JEAN (RTE.)	LE ROTY (LD.)
DE LA RENAUDINIERE (R.)	DU PRE (CHE.)	LE VIEUX GRAND CHEMIN (LD.)
DE LA RIAUDIERE (CHE.)	DU ROCHER (R.)	L'EBAUPIN (LD.)
DE LA SALLE (R.)	DU SOLEIL COUCHANT (R.)	L'ÉPAU (LD.)
DE LA SAUSAIE (CHE.)	DU STADE (IMP.)	LES BORNES (LD.)
DE LA TACTIERE (CHE.)	DU VIEUX PRESSEUR (CHE.)	LES CINQ CHEM GOUACHERE (LD.)
DE LA TACTIERE (R.)	FELIX DUPUIS (R.)	LES CINQ CHEMINS (LD.)
DE LA TOUCHE (R.)	GAUBERT (LD.)	LES FAUX (LD.)
DE LA TOURNIERE (R.)	GIROUARD (LD.)	LES GARGOUILLERES (LD.)
DE LA VINCENDIERE (R.)	GORIAU (LD.)	LES GRANDES BREHEUDES (LD.)
		LES GRUELLIERES (LD.)

DE LA VIVIERE (CHE.)	DES GARGOUILLERES (CHE.)	LA FILONNIERE (LD.)
DE L'OUCHETTE (CHE.)	GRALAN (LD.)	LA GALOPINIÈRE (LD.)
DE PARIS ( RTE NAT 23) (RTE.)	JUNON (R.)	LA GAYONNAIS (LD.)
DE PESLAN (CHE.)	JUPITER (R.)	LES LANDES DE PETORIE (LD.)
DE PORT JEAN (CHE.)	LA BARRE (LD.)	LES MONCEAUX (LD.)
DE RIDEAU (CHE.)	LA BARRE DE RIOU (LD.)	LES PETITES BREHEUDES (LD.)
DE RIOU (CHE.)	LA BELANGERAIE (LD.)	LES PRINCES (LD.)
DE SAINT ANDRE (R.)	LA BELLE ETOILE (ZI.)	L'OUCHÉ BRUNEAU (LD.)
DEP 178 (RTE.)	LA BERNARDERIE (LD.)	MALECOT (LD.)
DEP 209 (RTE.)	LA BURTIÈRE (LD.)	MAUBREUIL (LD.)
DEP 37 (RTE.)	LA BUTTE (LD.)	MOULIN NEUF (LD.)
DES AMANDIERS (R.)	LA CHAMBRE (LD.)	PESLAN (LD.)
DES BOULEAUX (IMP.)	LA CHARMELIERE (LD.)	RABINARD (LD.)
DES CHAMPS (IMP.)	LA CHASSAIRE (LD.)	SIRIUS (IMP.)
DES CHATAIGNIERS (AV.)	LA CHENAIS (LD.)	TOURNEBRIDE (LD.)
DES CHENES (AV.)	LA COURONNERIE (LD.)	TOURNIERE (LD.)
DES COURTES (R.)	LA DAGONNIÈRE (LD.)	VEGA (R.)
DES ENFAS (CHE.)	LA FAVRIÈRE (LD.)	
DES ERABLES (IMP.)	LA FEUILLARDE (LD.)	
DES FAUX (CHE.)	LA FILLETIERE (LD.)	
DES FRENES (AV.)		

## **SECTION UC4-7**

Les communes de :

**SAINTE LUCE S/ LOIRE – MAUVES-SUR-LOIRE – LOIREAUXENCE – LA ROCHE-BLANCHE - VAIR-SUR-LOIRE – MONTRELAIS - LE CELLIER - OUDON.**

Les rues de NANTES suivantes :

**Quartier Nantes – ZA Mauves 1013**

R	DE L ETIER	BD	DE SEATTLE	CHE	DU MOULIN DES MARAIS
CHE	DE LA BONNETIERE	CHE	DES BATELIERS	LD	LA PRAIRIE DE MAUVES
CHE	DE LA CLARIERE	ALL	DES VINAIGRIERS	CHE	NANTAIS DES CHAUPIERES
BD	DE LA PRAIRIE DE MAUVES	CHE	DU BAS	R	VULCAIN

## **SECTION UC4-8**

Les communes de :

**ANCENIS – MESANGER – THOUARE-SUR-LOIRE – COUFFE – SAINT-GEREON.**

## **Sections chargées des entreprises et exploitations agricoles**

Les sections suivantes sont chargées sur l'ensemble du département de Loire-Atlantique :

- du contrôle des entreprises et établissements relevant des professions agricoles telles que définies par l'article L 722-20 du code rural, des entreprises extérieures intervenant dans leur périmètre.
- des entreprises et établissements relevant des codes NAF (révision 2, 2008, décret n° 2007-1888 du 26 décembre 2007) suivants sur l'ensemble du département de la Loire-Atlantique :

28.30 Z – fabrication de machines agricoles et forestières

46.61 Z – commerce de gros de matériels agricoles.

## **SECTION UC4-9**

**Les communes de :**

ASSERAC – AVESSAC – BATZ SUR MER – BESNE – BLAIN – BOUEE – BOUVRON – CAMPBON – CONQUEREUIL – CORDEMAIS – COUERON – CROSSAC – DERVAL – DONGES – DREFFEAC – FAY DE BRETAGNE – FEGREAC – GRANDCHAMPS DES FONTAINES – GUEMENE PENFAO – GUENROUET – GUERANDE – HERBIGNAC – HERIC – JANS – LA BAULE ESCOUBLAC – LA CHAPELLE DES MARAIS – LA CHAPELLE LAUNAY – LA CHEVALLERAI – LA GRIGONNAIS – LA TURBALLE – LAVAU SUR LOIRE – LE CROISIC – LE GAVRE – LE POULIGUEN – LE TEMPLE DE BRETAGNE – LUSANGER – MALVILLE – MARSAC SUR DON – MASSERAC – MESQUER – MISSILLAC – MONTOIR DE BRETAGNE – MOUAIS – NANTES – NOTRE DAME DES LANDES – NOZAY – ORVAULT – PIERRIC – PIRIAC SUR MER – PLESSE – PONTCHATEAU – PORNICHE – PRINQUIAU – PUCEUL – QUILLY – SAFFRE – SAINT ANDRE DES EAUX – SAINTE ANNE SUR BRIVET – SAINT ETIENNE DE MONTLUC – SAINT GILDAS DES BOIS – SAINT HERBLAIN – SAINT JOACHIM – SAINT LYPHARD – SAINT MALO DE GUERSAC – SAINT MOLF – SAINT NAZAIRE – SAINT NICOLAS DE REDON – SAINTE ANNE SUR BRIVET – SAINTE REINE DE BRETAGNE – SAUTRON – SAVENAY – SEVERAC – TREILLIERES – TRIGNAC – VAY – VIGNEUX DE BRETAGNE.

**SECTION UC4-10**

**Les communes de :**

ABBARETZ – ANCENIS – BONNOEUVRE – CARQUEFOU – CASSON – CHAUMES-EN-RETZ – CHATEAUBRIANT – CHAUVE – CORSEPT – COUFFE – ERBRAY – FERCE – FROSSAY – GRAND AUVERGNE – ISSE – JOUE SUR ERDRE – JUIGNE LES MOUTIERS – LA BERNERIE EN RETZ – LA CHAPELLE GLAIN – LA CHAPELLE SUR ERDRE – LA MEILLERAYE DE BRETAGNE – LA PLAINE SUR MER – LA ROCHE BLANCHE – LE CELLIER – LE PIN – LES MOUTIERS EN RETZ – LES TOUCHES – LIGNE – LOIREAUXENCE – LOUISFERT – MAUMUSSON – MAUVES SUR LOIRE – MESANGER – MOISDON LA RIVIERE – MONTRELAIS – MOUZEIL – NORT SUR ERDRE – NOYAL SUR BRUTZ – OUDON – PAIMBOEUF – PANNECE – PETIT AUVERNE – PETIT MARS – PORNIC – POUILLE LES COTEAUX – PREFAILLES – RIALLE – ROUGE – RUFFIGNE – SAINT AUBIN DES CHATEAUX – SAINT BREVIN LES PINS – SAINT GEREON – SAINT JULIEN DE VOUVANTES – SAINT MARS DU DESERT – SAINT MARS LA JAILLE – SAINT MICHEL CHEF CHEF – SAINT PÈRE EN RETZ – SAINT SULPICE DES LANDES – SAINT VIAUD – SAINT VINCENT DES LANDES – SAINTE LUCE SUR LOIRE – SION LES MINES – SOUDAN – SOULVACHE – SUCE SUR ERDRE – TEILLE – THOUARE SUR LOIRE – TRANS SUR ERDRE – TREFFIEUX – VAIR-SUR-LOIRE – VILLEPOT – VRITZ.

**SECTION UC4-11**

**Les communes de :**

AIGREFEUILLE SUR MAINE – BASSE GOULAIN – BOUAYE – BOUGUENAI – BOUSSAY – BRAINS – CHÂTEAU THEBAUD – CHEIX EN RETZ – CLISSON – CORCOUE SUR LOGNE – GENESTON – GETIGNE – GORGES – HAUTE GOULAIN – INDRE – LA BOISSIERE DU DORE – LA CHAPELLE HEULIN – LA CHEVROLIERE – LA DIVATTE SUR LOIRE – LA HAIE FOUASSIERE – LA LIMOUZINIÈRE – LA MARNE – LA MONTAGNE – LA PLANCHE – LA REGRIPIÈRE – LA REMAUDIERE – LE BIGNON – LE LANDREAU – LE LOROUX BOTTEREAU – LE PALLET – LE PELLERIN – LEGE – LES SORINIÈRES – MACHECOUL – SAINT MÈME LE TENU – MAISON SUR SEVRE – MONNIÈRES – MONTBERT – MOUZILLON – PAULX – PONT SAINT MARTIN – PORT SAINT PÈRE – REMOUILLE – REZE – ROUANS – SAINT AIGNAN DE GRANDLIEU – SAINT COLOMBAN – SAINT ETIENNE DE MER MORTE – SAINT FIACRE SUR MAINE – SAINT HILAIRE DE CHALEONS – SAINT HILAIRE DE CLISSON – SAINT JEAN DE BOISEAU – SAINT JULIEN DE CONCELLES – SAINT LEGER LES VIGNES – SAINT LUMINE DE COUTAIS – SAINT MARS DE COUTAIS – SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU – SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE – SAINTE LUMINE DE CLISSON – SAINTE PAZANNE – TOUVOIS – VALLET – VERTOU – VIELLEVIGNE – VILLENEUVE-EN-RETZ – VUE.



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

## ARRÊTÉ N° 2016/DIRECCTE/ 6

**Relatif aux taux d'intervention en faveur des contrats aidés**

**Le préfet de la Région Pays de la Loire**

**Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code du travail et notamment ses articles L. 5134-20 à L. 5134-34 et L. 5134-65 à L. 5134-73 qui disposent que l'État peut attribuer une « aide à l'insertion professionnelle » au bénéfice de contrats de travail appelés, respectivement, « contrats d'accompagnement dans l'emploi » (CAE) et « contrats initiative-emploi » (CIE) ;
- VU** les articles R. 5134-42 et R. 5134-65 du code du travail qui disposent que les montants des aides financières accordées au titre des « aides à l'insertion professionnelle » conclues en application des dispositions prévues aux articles L. 5134-20 à L. 5134-34 (CAE) et L. 5134-65 à L. 5134-73 (CIE) du code du travail, sont fixés par un arrêté du préfet de région ;
- VU** la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, notamment son article 21 instituant le contrat unique d'insertion et le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Considérant** la concertation entre les partenaires du service public de l'emploi de la région Pays-de-la-Loire, afin de définir les modalités de prise en charge des « aides à l'insertion professionnelle » versées au titre des CUI-CAE et des CUI-CIE ;
- Sur** proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**ARRÊTE**

## CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

### Article 1<sup>er</sup> – Publics et taux applicables

Pour le **contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)**, le montant des aides prévues par l'article R. 5134-42 du code du travail, est défini comme suit :

- **Publics jeunes, non bénéficiaires des minima sociaux :**

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
CUI-CAE	Jeunes de 16 à 25 ans révolus, bénéficiaires du <b>CIVIS</b> , ou de <b>l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011</b> (article 1 <sup>er</sup> , les décrocheurs) ou de la <b>garantie jeunes</b> ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ( <b>QPV</b> ) ou en zone de revitalisation rurale ( <b>ZRR</b> )	<b>60 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Jeunes de 18 à 30 ans révolus, embauchés en CAE comme <b>adjoints de sécurité</b>	<b>70 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)

- **Publics sous main de justice : 60 %** du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC) ;
- Personnes accueillies dans les ateliers des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (**CHRS**) (tous publics y compris bénéficiaires des minima sociaux) : **90 %** du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC) ;
- **Demandeurs d'emploi en difficulté (catégories A et B), non bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS et AAH) :**

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
CUI-CAE	Demandeurs d'emploi de <b>longue durée</b> (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois)	<b>60 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des <b>travailleurs handicapés</b>	<b>70 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Demandeurs d'emploi de <b>longue durée</b> (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois) domiciliés dans un <b>QPV</b> ou en <b>ZRR</b>	
	Demandeurs d'emploi de <b>très longue durée</b> (24 mois d'inscription minimum au cours des 36 derniers mois)	<b>80 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Demandeurs d'emploi de <b>plus de 50 ans</b> (6 mois d'inscription minimum au cours des 12 derniers mois)	

- **Bénéficiaires des minima sociaux** (RSA socle cofinancé, ASS et AAH) :

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
CUI-CAE	Bénéficiaires des minima sociaux	80 % du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)

- **Demandeurs d'emploi en difficulté** bénéficiant d'un **agrément** en cours au sein d'un **ACI** : 70 % du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC).

## Article 2 – Engagement de l'employeur

La conclusion du CAE est **conditionnée à l'engagement de l'employeur** à mener des actions de **formation, d'aide à l'insertion et/ou de mise en place de périodes de mises en situation en milieu professionnel. Le renouvellement du CAE ne peut être accordé que dans l'intérêt du salarié** et s'il a été constaté que **l'employeur a bien mené les actions initialement prévues.**

## Article 3 – Durée et renouvellement du contrat

La **durée** de « l'aide à l'insertion professionnelle » d'un premier CAE en contrat à durée déterminée sera de **12 mois** pour un recrutement d'une durée équivalente.

Le prescripteur veillera à ce que :

- en amont du contrat et en lien avec le conseiller référent qui attribue l'aide, un **projet professionnel** cohérent soit défini, ainsi que les compétences à acquérir et les actions de formation correspondantes,
- l'employeur prenne des **engagements qualitatifs** importants relatifs notamment à l'intégration, le tutorat, l'accompagnement professionnel, et s'engage sur les formations professionnalisantes correspondant au projet défini.

Toute demande de dérogation à la règle de 12 mois – hors Éducation nationale – devra être exceptionnelle et sera transmise à l'Unité Régionale de la DIRECCTE pour examen.

La durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » des CAE sera de **24 mois** pour les recrutements sous **contrat à durée indéterminée** conclu initialement ou en cas de transformation de contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée (dans la limite de 24 mois).

Pour les recrutements d'**adjoints de sécurité** et par dérogation, la durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » est de **24 mois** avec une durée hebdomadaire de prise en charge égale à **35 heures**.

En cas de **renouvellement(s)**, la durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » du CAE ne peut excéder 24 mois au total.

Le **1<sup>er</sup> renouvellement** sera d'une durée **minimum de 6 mois**.

Ces durées ne font pas obstacle à l'application des dérogations prévues pour certains publics, conformément à l'article L. 5134-23-1 du code du travail.

#### **Article 4 – Règles applicables aux recrutements dans l'Éducation nationale**

**Quel que soit le public concerné, la prise en charge des CUI-CAE de l'Éducation nationale s'effectue sur la base d'un taux d'intervention de 70 % plafonné à 20 heures hebdomadaires.**

Ce taux spécifique s'applique aux CAE recrutés par les établissements d'enseignement, publics ou privés, à savoir :

- les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) ;
- les établissements privés sous contrat (sous forme d'associations ou de fondations), **uniquement dans le cadre d'accompagnement des élèves handicapés**. Pour les autres recrutements, les règles de droit commun s'appliquent.

**Par exception**, pour l'ensemble de ces établissements, la durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » initiale sera de **10 mois maximum**, sans être inférieure à 6 mois.

Afin de permettre la correspondance entre la durée de la convention et celle de l'année scolaire, le **renouvellement** pourra être inférieur à 6 mois.

**La durée de l'aide à l'insertion professionnelle ne pourra excéder 24 mois au total**. Les aides destinées à l'accompagnement des élèves handicapés peuvent être accordées pour une durée de **24 mois**.

#### **Article 5 – Durée hebdomadaire de travail**

La prise en charge par l'État des aides prévues aux articles L. 5134-30 et L. 5134-30-1 du code du travail, s'effectuera dans la limite maximale de la durée hebdomadaire de travail de **20 heures pour les « aides à l'insertion professionnelle »**. Par dérogation, pour tous les publics visés par l'arrêté **et** domiciliés dans un QPV ou en ZRR, cette limitation peut être portée à **26 heures**.

#### **Article 6 – Dérogation**

En outre, une dérogation à hauteur maximale de **3 %** du nombre d'entrées programmées par département, est autorisée pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et identifiées par les prescripteurs. Cette dérogation porte uniquement sur les publics : elle ne concerne ni les taux d'intervention, ni les durées des « aides à l'insertion professionnelle ». Le taux d'intervention retenu sera alors de **60 %** du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC).

## CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE)

### Article 7 – Publics et taux applicables

Pour le **contrat initiative emploi (CIE)**, l'aide prévue par l'article R. 5134-65 du code du travail est attribuée pour la conclusion d'un contrat à durée indéterminée ou d'un contrat à durée déterminée de **9 mois** au minimum. Son montant est défini comme suit :

- **Publics jeunes, non bénéficiaires des minima sociaux :**

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
<b>CUI-CIE</b>	Jeunes de 16 à 25 ans révolus, non éligibles aux emplois d'avenir <b>ET</b> présentant des difficultés d'insertion avérées	<b>25 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)

- **Demandeurs d'emploi en difficulté de 30 ans et plus** (catégories A, B et D), non bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS et AAH) :

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
<b>CUI-CIE</b>	Demandeurs d'emploi de <b>longue durée (12 mois)</b> d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois)	<b>25 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Demandeurs d'emploi de <b>plus de 50 ans</b> (6 mois d'inscription minimum au cours des 12 derniers mois)	<b>35 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des <b>travailleurs handicapés</b>	
	Demandeurs d'emploi de <b>longue durée (12 mois)</b> d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois) et domiciliés en <b>QPV</b> ou en <b>ZRR</b>	
	Demandeurs d'emploi de <b>très longue durée</b> (24 mois d'inscription minimum au cours des 36 derniers mois)	

- **Bénéficiaires des minima sociaux** (RSA socle cofinancé de plus de 30 ans, ASS et AAH) :

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
<b>CUI-CIE</b>	ASS et AAH	<b>35 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)
	RSA socle	<b>40 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)

- **Demandeurs d'emploi en difficulté** bénéficiant d'un **agrément** en cours au sein d'un **ACI : 25 %** du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC).

### Article 8 – Durée et renouvellement

La durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » des CIE sera de **9 mois** pour les recrutements en **contrat à durée déterminée** au moins d'une durée équivalente. Cette durée de 9 mois pourra être portée à **12 mois** en cas de transformation d'un contrat à durée déterminée en **contrat à durée indéterminée**.

Elle sera de **12 mois** pour les recrutements sous contrat à durée indéterminée conclu initialement.

**Pour les salariés âgés de 58 ans ou plus**, le contrat à durée déterminée et la durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » pourront être renouvelés, conformément aux dispositions de l'article L. 5134-69-1 du code du travail.

### Article 9 – Le CIE-Starter

Mesure	Public bénéficiaire	Taux de prise en charge
<b>CUI-CIE Starter</b>	<b>Jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion ET qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- résident des quartiers prioritaires de la politique de la ville,</li> <li>- bénéficiaire du RSA socle,</li> <li>- demandeur d'emploi de longue durée (12 mois dans les 24 derniers mois),</li> <li>- travailleur handicapé,</li> <li>- avoir été suivis dans les <b>douze derniers mois</b> dans le cadre d'un <b>dispositif 2<sup>ème</sup> chance</b> (garantie jeunes, écoles de la deuxième chance, EPIDE, formation 2<sup>ème</sup> chance),</li> <li>- <b>avoir bénéficié dans les douze derniers mois d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand</b> à condition que le CIE-Starter soit conclu en CDI.</li> </ul>	<b>45 %</b> du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC)

La durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » des CIE-Starter sera de **6 mois** pour les recrutements en **contrat à durée déterminée** d'une durée équivalente et de **12 mois** pour les recrutements en **contrat à durée indéterminée**. La durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » pourra être portée à **12 mois** en cas de transformation d'un contrat à durée déterminée en **contrat à durée indéterminée**.

**Pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion qui résident en quartier prioritaire de la politique de la ville**, la durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » au CIE-Starter pourra être de **6 à 24 mois** pour les recrutements en **contrat à durée déterminée** d'une durée équivalente et de **24 mois** pour les recrutements en **contrat à durée indéterminée**. La durée de « l'aide à l'insertion professionnelle » pourra être portée à **24 mois** en cas de transformation d'un contrat à durée déterminée en **contrat à durée indéterminée**.

### **Article 10 – Durée hebdomadaire du travail.**

La prise en charge par l'État des aides prévues aux articles L. 5134-72 et L. 5134-72-1 du code du travail, s'effectuera dans la limite maximale de la durée hebdomadaire de travail de **32 heures** pour les « aides à l'insertion professionnelle ». Par dérogation et pour tous les publics visés par l'arrêté et domiciliés dans un **QPV** ou en **ZRR**, cette limitation peut être portée à **35 heures**.

### **Article 11 – Dérogation**

En outre, une dérogation à hauteur maximale de **3 %** du nombre d'entrées programmées par département, est autorisée pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et identifiées par les prescripteurs. Cette dérogation porte uniquement sur les publics : elle ne concerne ni les taux d'intervention, ni les durées des « aides à l'insertion professionnelle ». Le taux d'intervention retenu sera alors de **25 %** du taux horaire brut du salaire minimum de croissance (SMIC).

### **Article 12 – Date d'effet**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2015/DIRECCTE/45 du 27 avril 2015. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le lendemain de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays-de-la-Loire.

Il s'applique à compter de cette date aux « aides à l'insertion professionnelle » initiales ainsi qu'aux renouvellements de celles précédemment accordées.


Lors du renouvellement d'un CUI, sont éligibles les publics au regard de leur situation à l'entrée en CUI initial, mais à l'aune de l'arrêté en cours.

### **Article 13 – Exécution du présent arrêté**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et des préfectures de chaque département de la région.

Fait à Nantes, le **28 JAN. 2016**

Le préfet,

  
Henri-Michel COMET

Préfecture de la Loire-Atlantique



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

PREFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi  
CD arrêté – 2016- n°2

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE  
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi modifiée n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- VU les articles R 5312-36 et suivants du code des transports ;
- VU le décret modifié n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire et notamment son article 6 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2014 fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire pour 5 ans ;
- VU le courrier de M. Ilyasse AKSIL, président du Terminal du Grand Ouest du 12 janvier 2016 informant de sa démission du collège des représentants de la place portuaire au sein du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU le courrier du 13 janvier 2016 de M. Benoît KLEIN, directeur général du Terminal du Grand Ouest proposant sa candidature pour lui succéder au sein du premier collège du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- VU la démission de M. Stéphane LEPRINCE, directeur régional de Réseau Ferré de France du collège des personnalités qualifiées du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire suite à sa mutation professionnelle ;
- CONSIDERANT** qu'il appartient au préfet de région de fixer la liste des membres appelés à siéger au conseil de développement au titre des quatre collèges pour une durée de cinq ans ;
- SUR** la proposition du secrétaire général ;

**ARRETE**

Article 1- : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 23 mai 2014 fixant la composition du conseil de développement du Grand Port Maritime de Saint-Nazaire est modifié comme suit :

Les membres du conseil de développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire sont les suivants :

----

**au titre du collège des représentants de la place portuaire :**

- M. Benoît KLEIN, directeur général du Terminal du Grand Ouest ;

**au titre du collège des personnalités qualifiées :**

- Mme Sandrine CHINZI, directrice régionale de SNCF réseau Bretagne-Pays de la Loire.

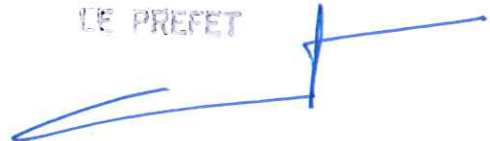
----

Le reste demeure inchangé.

Article 2 – La secrétaire générale aux affaires régionales des Pays de la Loire et le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Nantes, le 27 JAN. 2016

LE PREFET



**Henri-Michel COMET**

